



## NIGER

janvier 2016

### SIXIÈME ET SEPTIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS ET PROLONGATION DE L'ACCORD ACTUEL — RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le contexte de la sixième et septième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogations pour non-respect de critères de réalisation, demande d'augmentation de l'accès et prolongation de l'accord actuel, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 20 novembre 2015. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 28 septembre 2015 avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 13 novembre 2015.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'Administrateur pour le Niger**.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI\*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités nigériennes\*

Protocole d'accord technique \*

\* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**



## NIGER

janvier 2016

### SIXIÈME ET SEPTIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS ET PROLONGATION DE L'ACCORD ACTUEL — RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le contexte de la sixième et septième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogations pour non-respect de critères de réalisation, demande d'augmentation de l'accès et prolongation de l'accord actuel, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 20 novembre 2015. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 28 septembre 2015 avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 13 novembre 2015.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'Administrateur pour le Niger**.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI\*
  - Mémoire de politiques économiques et financières des autorités nigériennes\*
  - Protocole d'accord technique \*
- \* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**



Communiqué de presse No. 15/541  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
30 novembre 2015

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève les revues de l'accord conclu avec le Niger au titre de la FEC, approuve un décaissement de \$EU 53,7 millions, augmente le niveau d'accès et prolonge le programme**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui les sixième et septième revues des résultats économiques enregistrés par le Niger dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).<sup>1</sup> L'achèvement de ces revues ouvre la voie au décaissement de DTS 39,005 millions (environ \$EU 53,7 millions), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord FEC à DTS 95,405 millions (\$EU 131,35 millions).

Le Conseil d'administration a en outre approuvé une demande de prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 2016 et un relèvement du niveau d'accès de 62,5 pour cent de la quote-part dans le cadre du programme. L'accord avec le Niger au titre de la FEC a été approuvé le 16 mars 2012 (voir [communiqué de presse No. 12/90](#)).

En concluant les revues, le Conseil d'administration a approuvé la demande de dérogations présentée par les autorités au regard du non respect des critères de réalisation liés au financement intérieur net et à la réduction nette des arriérés intérieurs à fin décembre 2014, et du critère de réalisation à fin juin 2015 sur le financement intérieur net.

Suite aux délibérations du Conseil d'administration, M. David Lipton, Premier Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Le Niger continue d'afficher de solides résultats macroéconomiques grâce à la poursuite de solides politiques. La croissance a enregistré des fluctuations du fait de la volatilité du secteur agricole, de l'impact du faible niveau des cours des matières premières sur le secteur minier et de la détérioration de la situation sécuritaire régionale. Après avoir atteint 6,9 pour cent en 2014, le taux de croissance devrait redescendre à 4,4 pour cent en 2015. L'inflation est restée faible, en partie grâce aux programmes d'alimentation et de stabilisation des prix engagés par le gouvernement et aux bonnes récoltes.

«Les tensions imprévues qui se sont exercées sur les dépenses, du fait de l'aggravation des risques sécuritaires, et la faible mobilisation des recettes intérieures et des appuis budgétaires ont conduit à financer le déficit budgétaire de base à partir d'un financement intérieur

supérieur aux objectifs du programme et d'une importante accumulation d'arriérés intérieurs à la fin 2014. Une meilleure mobilisation de recettes et maîtrise des dépenses au premier semestre de 2015 a permis de réduire sensiblement les arriérés de paiement intérieurs. La prorogation du programme appuyé par la FEC jusqu'au 31 décembre 2016 et le relèvement du niveau d'accès pour répondre à de plus gros besoins en matière de balance des paiements offriront un cadre d'action et une marge de manœuvre budgétaire de nature à renforcer davantage le développement du Niger.

«Les perspectives économiques à moyen terme restent positives, mais les résultats dépendront de l'exécution de grands projets dans le secteur des ressources naturelles et de la capacité des autorités à mettre à profit les recettes y afférentes pour réduire le déficit d'infrastructure et promouvoir une croissance inclusive. À cet égard il sera vital de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette dans une conjoncture de faibles cours du pétrole et de l'uranium. Il faudra pour cela renforcer davantage le dispositif budgétaire, améliorer la gestion des finances publiques et établir des institutions solides pour gérer le secteur des ressources naturelles et les recettes y afférentes de manière efficace et transparente. La promotion du développement du secteur financier peut jouer un rôle fondamental à l'appui d'une croissance inclusive».

---

<sup>1</sup> La facilité élargie de crédit (FEC) a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 pour cent, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.



## NIGER

13 novembre 2015

### SIXIEME ET SEPTIEME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATIONS POUR NON-RESPECT DES CRITERES DE REALISATION, DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCES ET EXTENSION DE L'ACCORD EN COURS

#### PRINCIPAUX THÈMES

**Contexte :** Après une accélération en 2014, la croissance a ralenti en 2015 en raison d'une baisse de l'activité des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles. La situation sécuritaire s'est détériorée en 2015 avec une série d'attaques de Boko-Haram au sein du Niger, résultant à environ 200 000 réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays, des perturbations dans les échanges, des pertes de recettes et de nouvelles pressions au niveau des dépenses. Les élections présidentielles, parlementaires et locales sont prévues entre février et mai 2016.

**Perspectives et risques :** À moyen terme, la croissance économique réelle devrait reprendre lorsque les grands projets d'extraction du pétrole et des minéraux porteront leurs fruits. Le principal risque est la persistance et l'intensification des hostilités armées qui pourraient aggraver les pressions budgétaires. Les élections de 2016 pourraient aussi faire oublier les priorités budgétaires et les réformes. D'autres risques baissiers incluent une nouvelle chute des prix du pétrole et de l'uranium de même que des sécheresses ou des inondations qui pourraient aggraver l'insécurité alimentaire et l'instabilité sociale.

**Programme :** Le programme au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé le 16 mars 2012 pour un montant de DTS 78,96 millions (120 pour cent de la quote-part). Deux des critères de réalisation à fin 2014 pour la sixième revue de la FEC n'ont pas été respectés (sur le financement intérieur et le remboursement des arrières intérieurs), de même que quatre objectifs indicatifs, ce qui est imputable à des dérapages budgétaires liés à un manque à gagner sur les recettes et à des dépassements sur les dépenses de sécurité. Les pressions budgétaires ont continué à s'exercer en 2015, en raison de décaissements plus lents que prévu des appuis budgétaires, de recettes inférieures aux attentes et de dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures plus élevées. A fin juin 2015, un critère de réalisation pour la septième revue de la FEC n'a pas été respecté (sur le financement intérieur), de même que trois objectifs indicatifs. Le programme de réformes structurelles avance. Les

autorités sollicitent des dérogations pour le non-respect de deux critères de réalisation à fin décembre 2014 et d'un critère de réalisation à fin juin 2015. Elles demandent également une extension d'un an de l'accord au titre de la FEC jusqu'au 31 décembre 2016, de même qu'une augmentation de l'accès de 62,5 pour cent pour satisfaire les besoins accrus de balance des paiements.

**Point de vue des services du FMI :** les services appuient la demande de dérogations des autorités pour les critères de réalisation non respectés sur le financement intérieur et les remboursements d'arriérés intérieurs à fin décembre 2014, de même que celui qui concerne le financement intérieur à fin juin 2015 sur la base des mesures correctrices destinées à améliorer le recouvrement des recettes, à maîtriser les dépenses et à apurer l'encours passé des arriérés intérieurs, comme l'indiquent le collectif budgétaire de 2015 approuvé par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2015 et les progrès continus réalisés pour renforcer la gestion des finances publiques (GFP). Les services du FMI recommandent l'achèvement des sixième et septième revues du programme appuyé par la FEC. Les services appuient également la demande des autorités en vue d'une extension de l'accord jusqu'au 31 décembre 2016 et d'une augmentation de l'accès de 62,5 pour cent de la quote-part (environ DTS 41,13 millions), pour tenir compte des besoins accrus de balance des paiements en raison de la situation sécuritaire et humanitaire. L'augmentation serait échelonnée de la manière suivante : 25 pour cent de la quote-part (environ DTS 16,45 millions) aux sixième et septième revues combinées, et 37,5 pour cent de la quote-part répartie également entre les huitième et neuvième revues (DTS 12,34 millions chacun).

Approuvé par  
David Robinson (AFR)  
et Peter Allum (SPR)

Les discussions se sont tenues à Niamey du 14 au 28 septembre. La mission comprenait M. Gueye (Chef de mission), M. Lopes, M. Barry, Mme Nyankiye, M. Ntamatungiro (Représentant résident) et M. Abdou (économiste local) (tous du Département Afrique).

La mission a rencontré le Président, le Premier Ministre, les Ministres de l'économie et des finances, du commerce, du pétrole et de l'énergie, le Directeur national de la banque centrale régionale, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), d'autres hauts responsables et des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Une équipe de la Banque mondiale a rejoint la mission pendant qu'elle finalisait les discussions sur l'opération de politiques de développement.

## TABLE DES MATIERES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>RECENTE EVOLUTION, PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>6</b>
A. Évolution économique et institutionnelle	6
B. Perspectives et risques	8
<b>RESULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>9</b>
<b>AJUSTEMENT VERS LA VIABILITE BUDGETAIRE EN DEPIT DES CHOCS EXOGENES</b>	<b>11</b>
A. Politique budgétaire de 2015	11
B. Le budget et la politique budgétaire de 2016	13
C. Gestion des ressources naturelles	16
D. Gestion de la dette	17
E. Réformes du secteur commercial et financier	18
<b>PROLONGATION DU PROGRAMME, AUGMENTATION ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>20</b>
A. Prolongation du programme	20
B. Risques de mise en œuvre	21
<b>ÉVALUATION DES SERVICES</b>	<b>21</b>
<b>ENCADRE</b>	
1. Renforcement des administrations des recettes	15

**GRAPHIQUES**

1. Récente évolution économique et perspectives	24
2. Évolution budgétaire, 2011-16	25

**TABLEAUX**

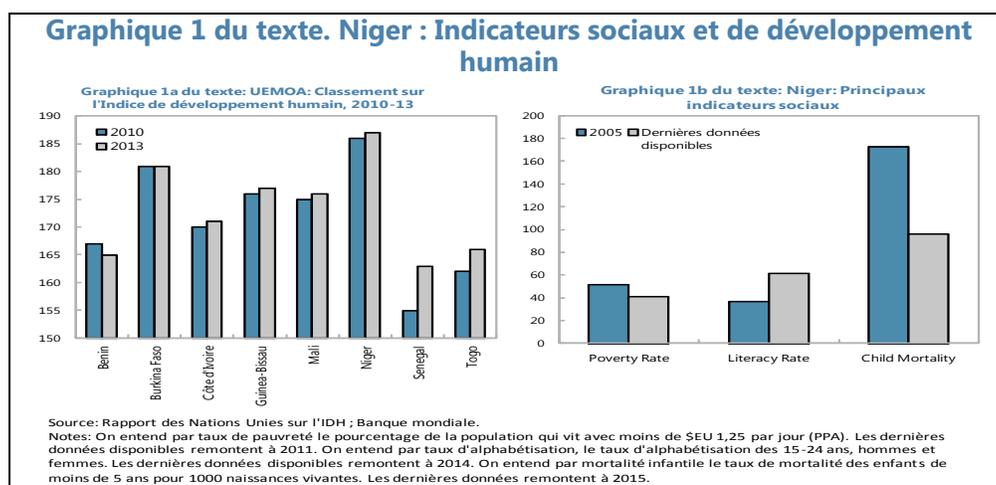
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-20	26
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2012-20	27
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2012-20	28
4. Situation monétaire, 2012-20	29
5. Balance des paiements, 2012-20	30
6. Indicateurs de solidité financière, décembre 2008-juin 2015	31
7. Critère de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2014- décembre 2014)	32
8. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2015-décembre 2015)	33
9. Propositions de critères de réalisation quantitatifs et projections pour septembre 2016- décembre 2016	34
10. Actions préalables et repères structurels, 2014	35
11. Repères structurels, 2015	36
12. Niger : Proposition de repères structurels, 2016	37
13. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015-26	38
14. Résumé du programme d'emprunts extérieurs de l'État pour 2015 et 2016	39
15. Décaissements à ce jour et proposition de calendrier de décaissement au titre de l'accord FEC, 2012-16	40

**APPENDICE**

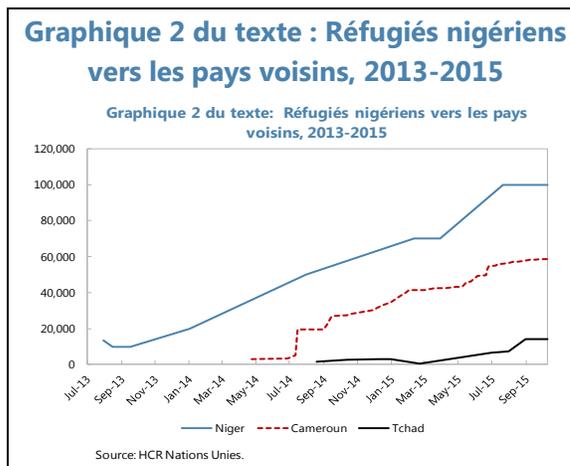
I. Lettre d'intention	41
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière	43
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	70

## CONTEXTE

1. **Les indicateurs sociaux s'améliorent mais des défis subsistent.** Le taux de pauvreté a chuté de 51 pour cent en 2005 à 40,8 pour cent en 2011 ; le taux d'alphabétisation a progressé de 36,5 pour cent en 2005 à 61,5 pour cent en 2014 et le taux de mortalité infantile a diminué de 172,7 enfants pour 1 000 naissances vivantes en 2005 à 95,8 enfants pour 1 000 naissances vivantes en 2015. Cependant, le Niger se classe encore dernier sur l'Indice de développement humain des Nations Unies (Graphique 1 du texte) ; la croissance démographique rapide (3,9 pour cent par an) exacerbe le chômage des jeunes et est susceptible de s'accompagner de tensions sociales. Les défis structurels de longue date ont limité les progrès : l'économie dépend encore largement de l'agriculture de subsistance qui souffre de sécheresses et d'inondations fréquentes ; l'absence de savoir-faire et d'intrants adéquats entrave la croissance de la productivité de même que les manques d'infrastructures et la faiblesse des capacités institutionnelles.



2. **Les vulnérabilités intérieures sont exacerbées par l'intensification des hostilités régionales.** Après plusieurs années de tensions séparatistes le long de ses frontières occidentales et septentrionales, le Niger fait face à une escalade des attaques par Boko-Haram depuis le début de février 2015. Ces attaques se sont traduites par environ 200 000 réfugiés venant du Nigéria et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui s'ajoutent aux 37 000 réfugiés suivis par les Nations Unies venant du Mali et aux dizaines de milliers de retournés de Libye. Les hostilités ont contraint le Niger à engager davantage de troupes dans la région de Diffa au sud et auprès de la force militaire régionale conjointe avec le Bénin, le Tchad, le Cameroun et le Nigéria. La dégradation de la situation sécuritaire a également gêné le commerce dans la région et le flux



des biens entre le Niger et le Nigéria, entraînant une perte de recettes douanières et aggravant une insécurité alimentaire déjà répandue.

## RECENTE EVOLUTION, PERSPECTIVES ET RISQUES

### A. Évolution économique et institutionnelle

3. **Malgré les troubles sécuritaires, la croissance économique reste solide.** La croissance du PIB réel s'est accélérée de 4,6 pour cent en 2013 à 6,9 pour cent en 2014, tirée par l'agriculture, le bâtiment et les services. Toutefois, d'après les projections, la croissance devrait fléchir à 4,4 pour cent en 2015 en raison d'un ralentissement de la croissance de la production agricole et d'une diminution des prix et de la production du secteur pétrolier et minier (Tableau 1) partiellement compensée par la bonne tenue de l'industrie manufacturière, du commerce, des transports et des télécommunications.

4. **L'inflation est restée bien inférieure au critère de convergence de «3 pour cent» de l'UEMOA grâce en partie aux programmes alimentaires et de stabilisation des prix de l'État et à une bonne récolte.** En dépit des perturbations sur les marchés transfrontaliers avec le Nigéria, le taux d'inflation à 12 mois était négatif à la fin de 2014 et équivalent à 1,3 pour cent à la fin de septembre 2015. L'inflation étant largement tributaire des prix des produits alimentaires, une bonne récolte et les programmes alimentaires de l'État ont joué un rôle clé. Ces programmes incluent la création de stocks de réserves de céréales, la vente de céréales subventionnées, la distribution ciblée de produits alimentaires gratuits aux ménages les plus pauvres et l'initiative 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens) destinée en partie à encourager la production alimentaire. Le coût total des programmes alimentaires en 2014 est estimé à FCFA 146 milliards (3,7 pour cent du PIB) et inclut 72 370 tonnes de produits alimentaires distribués gratuitement et 82 320 tonnes vendues à des prix subventionnés, outre les 30 781 tonnes distribuées par les donateurs internationaux dans le cadre des programmes aliments contre travail. En 2015, les autorités projettent le coût total des programmes alimentaires à FCFA 179 milliards (4,3 pour cent du PIB).

5. **La situation budgétaire s'est dégradée en 2014 en raison de dépassements de dépenses, de sous-performance des recettes et de l'insuffisance du financement extérieur, mais elle s'est améliorée en 2015.** Les recettes totales ont augmenté de 1 pour cent du PIB en 2014, essentiellement en raison des recettes exceptionnelles de licences de télécommunications, mais ont été au dessous de l'objectif du programme de 1,1 pour cent du PIB. Avec les dépenses sécuritaires, humanitaires et d'investissement qui ont augmenté, le solde de base s'est établi à 6,6 pour cent du PIB en 2014, soit une détérioration de 4,5 pour cent du PIB par rapport à 2013. Le déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus) s'est détérioré à 8,3 pour cent du PIB comparé à 2,6 pour cent en 2013 en raison d'un manque à gagner important de dons extérieurs. Le gouvernement a eu recours au financement intérieur et à une accumulation significative d'arriérés de paiements intérieurs (FCFA 58 milliards) ; l'encours total des arriérés intérieurs à fin décembre 2014 était de FCFA 100,4 milliards (2,5 pour cent du PIB). Le recouvrement des recettes à la fin de juin 2015 s'est amélioré par rapport à fin juin 2014 et à fin décembre 2014 et, en tirant sur les

dépôts, les autorités ont réduit le stock des arriérés intérieurs, remboursant à fin juin 2015 FCFA 61,5 milliards de l'encours des arriérés de fin décembre 2014. Cependant, pour réagir à la nouvelle détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire, plusieurs dépenses courantes et d'investissements ont été exécutées à un rythme plus rapide qu'en 2014.

**6. Pour réduire le déficit d'infrastructure, les autorités intensifient les dépenses en capital, y compris à travers des emprunts intérieurs accrus.** Conformément aux priorités établies dans le Plan de développement économique et social (PDES) de 2012-15, les investissements d'infrastructure sont concentrés sur l'éducation, la santé, les routes pour favoriser la mobilité, l'énergie et sur la satisfaction des besoins additionnels liés à la situation sécuritaire. Même si l'exécution des investissements financés sur ressources extérieures s'est améliorée, passant de 13,9 pour cent du montant budgétisé en 2014 à 27 pour cent à fin juin 2015, les investissements additionnels ont toutefois été surtout facilités par de nouvelles émissions d'obligations régionales.<sup>1</sup> Le gouvernement a également contracté des prêts auprès de la banque régionale de développement, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et de banques commerciales. Toutefois, l'exécution de certains projets est retardée en raison de contraintes de capacités et de considérations de viabilité, puisque le Niger court un risque de surendettement modéré (AVD, paragraphe 17).

**7. En 2014, la croissance des agrégats monétaires s'est accélérée mais a ralenti en 2015** (Tableau 4). On estime que la monnaie au sens large a progressé de 26 pour cent en 2014, tirée par les avoirs extérieurs nets, principalement les réserves officielles détenues à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le crédit intérieur a progressé d'environ 15 pour cent, tiré par le crédit à l'économie qui a augmenté de 10,4 pour cent. Toutefois, à la fin d'août 2015, la croissance de la monnaie au sens large a ralenti à 18 pour cent en raison d'une croissance plus atone des avoirs extérieurs nets. Le taux de crédit sur 12 mois au secteur privé est resté vigoureux à 13,4 pour cent à fin juin 2015, essentiellement canalisé vers les secteurs à forte croissance (industrie manufacturière, commerce, télécommunications et services).

**8. Le déficit du secteur extérieur s'est légèrement creusé en 2014 en raison d'une détérioration des termes de l'échange et de l'augmentation des importations liées à l'intensification des investissements publics** (Tableau 5). Le déficit accru s'explique à la fois par la baisse des prix pour les exportations de produits pétroliers raffinés et d'uranium et par une augmentation importante des importations liées aux projets d'infrastructures publiques. Si ces tendances se confirment, le solde du compte courant devrait se détériorer davantage en 2015 de près de 1,5 point de pourcentage du PIB. Avec une accumulation nette de réserves internationales en 2014, la position extérieure du Niger reste confortable.

<sup>1</sup> FCFA 93 milliards en 2014, comparé à FCFA 25 milliards en 2013, avec FCFA 121 milliards prévus en 2015, dont FCFA 63 milliards ont été émis à fin juin 2015.

9. **Le nouveau Ministère combiné de l'économie et des finances devrait renforcer la mise en œuvre du programme.** Au début de septembre, un mini-remaniement du gouvernement a fusionné le Ministère des finances et le Ministère de la planification en un Ministère unique de l'économie et des finances. Les problèmes de coordination institutionnelle entre le Ministère de la planification et le Ministère des finances avaient, par le passé, créé des difficultés dans la coordination et le suivi des opérations de la dette.

## B. Perspectives et risques

10. **La mise en œuvre de la stratégie de développement, défini dans le PDES, avance.** Le récent rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire dans le cadre du PDES 2012-15<sup>2</sup> a relevé des progrès réguliers pour chacun de ses cinq piliers. La crédibilité et l'efficacité des institutions publiques ont été renforcées moyennant la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques dans la loi organique et l'amélioration de la gestion des finances publiques. Les conditions d'un développement durable, équilibré et inclusif ont été renforcées. La sécurité alimentaire et le développement d'une agriculture soutenable ont permis d'optimiser les projets prioritaires financés à la fois par le gouvernement et les bailleurs. Les efforts destinés à promouvoir une économie diversifiée et l'inclusion financière se sont intensifiés. En outre, le développement du capital humain et les filets de sécurité sociale ont été consolidés et élargis. Pour autant, un certain nombre de défis subsistent, parmi lesquels : (i) la mise en œuvre effective des réformes destinées à améliorer la gestion des finances publiques et des projets ; (ii) l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures et l'alignement de l'utilisation du soutien intérieur et budgétaire sur les priorités de politique économique ; (iii) la question du chômage des jeunes et les filets de sécurité sociale ; et (iv) l'élargissement de l'irrigation dans l'agriculture pour accroître la sécurité alimentaire, etc. Ces défis devraient être pris en compte dans le PDES 2016-20 actuellement en cours de préparation.

11. **Les perspectives économiques à moyen terme restent positives.** En 2016-20, la croissance du PIB réel devrait, d'après les projections, s'établir en moyenne à 6,9 pour cent et l'inflation être contenue aux environs de 1,8 pour cent. La croissance globale à moyen terme sera étayée par une production agricole régulière aidée par une irrigation accrue. Une augmentation de la production de combustible à la raffinerie nationale SORAZ, de même que la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures, tels que les quatre échangeurs autoroutiers, le projet de boucle ferroviaire, l'usine de ciment à Kao et la centrale électrique et thermique à Gorou Banda, appuieraient également les objectifs du PDES relatifs à une croissance tirée par le secteur privé et à une amélioration du climat des affaires. Les travaux de construction de l'oléoduc, qui devraient débiter à la fin de 2016, amélioreront nettement les perspectives d'exportation et de recettes publiques basées sur le pétrole. En outre, à moyen terme, des progrès réalisés dans tous ces secteurs contribueraient à diversifier l'économie comme l'envisage le PDES.

<sup>2</sup>Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire (PAP), diffusé au Conseil le 13 novembre 2015.

12. **Les risques pour les perspectives sont pour la plupart orientés à la baisse.** Le principal risque est la persistance ou l'intensification des hostilités armées qui pourraient aggraver les pressions budgétaires et détourner les priorités de dépenses des projets de développement. Les autres risques baissiers incluent de nouvelles baisses des prix du pétrole et de l'uranium susceptibles de ralentir l'achèvement des nouveaux projets dans ces secteurs ; les sécheresses ou les inondations qui pourraient aggraver la sécurité alimentaire et l'instabilité sociale de même que l'absence de capacités pour la mise en œuvre des politiques économiques. La viabilité de la dette à moyen terme dépendra aussi d'un rééquilibrage majeur des finances publiques au-delà de la fin de l'accord actuel. D'un point de vue positif, le rebond des prix de l'uranium et du pétrole élargirait nettement la marge de manœuvre budgétaire du Niger.

## RESULTATS DU PROGRAMME

13. **Les résultats du programme pour les sixième et septième revues de la FEC témoignent de pressions budgétaires persistantes.** Le critère de réalisation continu relatif à la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie, la dette extérieure à court terme et la non-accumulation d'arriérés extérieurs a été respecté à la fois à fin décembre 2014 et à fin juin 2015 (Tableaux 7 et 8). Toutefois, le critère de réalisation relatif au financement sur ressources intérieures n'a pas été respecté aux deux dates de référence, essentiellement en raison de l'insuffisance des appuis budgétaires et des impacts sécuritaires plus marqués que prévu sur les recettes et les dépenses. A fin décembre 2014, le critère de réalisation sur le remboursement des arriérés intérieurs a été manqué de FCFA 68 millions (1,7 pour cent du PIB), mais il a été respecté à fin juin 2015 car le gouvernement a déployé des efforts considérables pour régler l'encours des arriérés à fin 2014. Les objectifs indicatifs pour le recouvrement des recettes et le solde budgétaire de base ont été manqués aux deux dates de référence, tandis que les objectifs indicatifs sur les dépenses prioritaires de pauvreté n'ont pas été respectés à fin décembre 2014 mais l'ont été à fin juin 2015. Les autorités ont entrepris des mesures correctrices pour améliorer les résultats budgétaires en renforçant la mobilisation des recettes (MPEF, paragraphes 24, 37-36), apurer les arriérés intérieurs (MPEF, paragraphe 16) et renforcer la gestion des finances publiques (MPEF, paragraphe 38).

14. **Les réformes structurelles avancent et mettent l'accent sur le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques et de la gestion de la dette** (Tableaux 10, 11).

- **Compte unique du Trésor :** À fin février 2015, les autorités ont actualisé l'inventaire de 2012 des comptes bancaires détenus par les entités publiques (MPEF, paragraphe 9). En septembre 2015, le gouvernement a donc adopté le plan conceptuel du compte unique du Trésor mis au point avec l'appui d'AFRITAC Ouest et qui sera mis en œuvre d'ici fin septembre 2016, en commençant par la consolidation des comptes des organes publics. Pour étayer le suivi du processus, un comité de pilotage du compte unique du Trésor a été créé par arrêté ministériel en juillet 2015 et est opérationnel. Les documents requis — le protocole d'accord entre le gouvernement et la BCEAO et l'ordre de clôture des comptes — sont en cours de traitement et la BCEAO a récemment autorisé l'ouverture du compte unique du Trésor dans ses livres.

- **Harmonisation des pratiques budgétaires avec les normes régionales à travers la mise en œuvre de la loi organique de 2012 sur les lois de finances** (MPEF, paragraphe 12). Deux missions d'assistance technique d'AFRITAC Ouest du 25 mai au 5 juin 2015 et du Département des finances publiques en août 2015 ont offert aux services du Ministère de l'économie et des finances une formation et ont formulé des recommandations sur la préparation du budget selon le format des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Une étude cohérente portant sur l'application à la budgétisation des investissements, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement a été finalisée. En outre, le gouvernement a réactivé le Comité du Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) pour appuyer la mise en œuvre de cette réforme.
- **Exécution du budget** : Les rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont régulièrement préparés. De plus, les allocations budgétaires pour chaque trimestre sont maintenant libérées avant la fin de la première semaine du trimestre (l'objectif était dans les quatre premières semaines).
- **Gestion de la dette** : Un décret du Premier Ministre, en date du 18 juin 2015, élève le statut du Comité interministériel de gestion de la dette qui est à présent présidé par le Premier Ministre et supervise l'ensemble du soutien budgétaire. Avec la fusion du Ministère des finances et du Ministère du plan, les accords de prêts exigent à présent la signature du Ministre de l'économie et des finances et du Ministre sectoriel qui a initié le projet.
- **Dépenses exceptionnelles** : Le ratio des dépenses exceptionnelles au total des dépenses est resté faible à tout juste 1,1 pour cent à la fin de décembre 2014 et à 1,8 pour cent à la fin de juin 2015 (comparé à un repère de 5 pour cent).

# AJUSTEMENT VERS LA VIABILITE BUDGETAIRE EN DEPIT DES CHOCS EXOGENES

Dans le contexte de vulnérabilités intérieures du Niger, exacerbées par les hostilités prolongées, et compte tenu des risques de performance macroéconomique à court terme qui y sont liés, les discussions de politique économique se sont focalisées sur l'ajustement vers une orientation budgétaire plus soutenable au cours du programme budgétaire 2015-16 tout en assurant la sauvegarde des politiques à moyen terme propices à la croissance.

## Politiques à court terme

### A. Politique budgétaire de 2015

15. **Les pressions exercées par les dépenses et les pertes de recettes en raison de la détérioration de la situation sécuritaire ont exigé des ajustements au budget et au programme budgétaire de 2015.** Le second collectif budgétaire approuvé par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2015 se propose, comme le premier, de compenser les pertes de recettes tout en ménageant des dépenses humanitaires, sécuritaires et sociales additionnelles. Le gouvernement a aussi besoin de trouver FCFA 26 milliards additionnels pour les prochaines élections.

16. **Le cadre macroéconomique révisé convenu pour 2015 cible un déficit du solde de base à 5,5 pour cent du PIB (dons exclus).** Cela représente un relâchement de 1,8 pour cent du PIB par rapport au programme d'origine, mais une consolidation de 1,1 pour cent du PIB par rapport à la fin de 2014 (Tableau 3). Le budget révisé de 2015 suppose également que les engagements de financement de la communauté internationale se concrétiseront en 2015 (Tableau 1 du texte).

- **Recettes :** le cadre révisé incorpore des pertes de recettes de FCFA 17,3 milliards, imputables principalement aux baisses de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des redevances du secteur minier et, dans une moindre mesure, des taxes liées au pétrole en raison de la baisse de la production et des exportations de la Société de raffinage de Zinder (SORAZ).<sup>3</sup> Des recettes non fiscales supplémentaires de FCFA 15 milliards proviennent d'un

**Tableau 1 du texte. Niger : Révision du programme budgétaire de 2015**

	milliards de FCFA	Pour cent du PIB
<b>Besoins additionnels</b>	<b>129.1</b>	<b>3.1</b>
<i>Pertes de recettes</i>	17.3	0.4
<i>Dépenses additionnelles</i>	55.0	1.3
Dépenses sécuritaires	41.5	1.0
Sécurité alimentaire	4.6	0.1
Elections	26.0	0.6
Autres dépenses nettes	-17.1	-0.4
<i>Réduction des arriérés</i>	56.8	1.4
<b>Financement identifié</b>	<b>56.9</b>	<b>1.4</b>
Financement intérieur additionnel (FMI exclus)	57.6	1.4
Autres	-0.7	0.0
<b>Nouvel écart de financement</b>	<b>72.2</b>	<b>1.7</b>
<b>Sources additionnelles de financement</b>	<b>58.6</b>	<b>1.4</b>
<i>Soutien budgétaire</i>	58.6	1.4
Dons	39.6	0.9
Prêts	19.0	0.5
<b>Déficit résiduel de financement</b>	<b>13.6</b>	<b>0.3</b>
<i>Augmentation au titre de la FEC</i>	13.6	0.3

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations des services du FMI.

<sup>3</sup> Les pertes du secteur pétrolier et minier ont été estimées à FCFA 37 milliards. Toutefois, les efforts au niveau interne d'autres secteurs ont ramené les pertes nettes à FCFA 17,3 milliards.

bonus de signature d'un permis de recherche pétrolière versé en août 2015. Des efforts au niveau interne (recouvrement accéléré des arriérés fiscaux<sup>4</sup> et rétablissement de la taxation ad valorem, au lieu d'une taxation reposant sur la valeur prédéterminée par conteneur) contribueront nettement à contenir les pertes de recettes.

- **Dépenses** : le cadre révisé incorpore des dépenses additionnelles nettes équivalant à 1,1 pour cent du PIB dans les domaines sécuritaire et humanitaire ainsi que la contribution de l'État aux futures élections (0,6 pour cent du PIB). Pour obtenir des ressources pour des dépenses d'urgence, les autorités ont à nouveau hiérarchisé les dépenses et retardé quelques projets d'investissement<sup>5</sup> ce qui a permis une économie nette de 0,4 pour cent du PIB. S'agissant des dépenses d'élections, compte tenu du retard éventuel du soutien financier extérieur, le gouvernement a élargi son engagement à fournir des ressources additionnelles équivalant à FCFA 26 milliards, au lieu de FCFA 18 milliards en vue de faciliter la préparation dans les délais des élections.

17. **Le collectif budgétaire de 2015 reflète aussi la détermination des autorités à réduire le stock des arriérés** (MPEF, paragraphe 16). Pour limiter l'impact négatif des arriérés accumulés sur l'économie, aider à réduire les prêts non productifs des banques et assurer la fourniture continue de services cruciaux, les autorités accordent la priorité à l'apurement des arriérés en liquide, sous réserve du financement disponible. À fin juin 2015, les paiements en liquide pour régler les arriérés intérieurs avaient largement dépassé le critère de réalisation de fin juin et les paiements l'année complète sont projetés à FCFA 63,8 milliards. Les autorités entendent également émettre des titres, payables sur cinq ans, pour apurer le reste de l'encours des arriérés de fin 2014 qui sont estimés à environ FCFA 40 milliards. Afin d'éviter l'apparition de nouveaux arriérés, le gouvernement s'engage à prévoir des provisions budgétaires suffisantes pour la sécurité et faire face aux autres pressions de dépenses en 2016 et lors des budgets ultérieurs, mais aussi à renforcer la gestion de la liquidité dans le cadre du nouveau compte unique du Trésor.

18. **Les autorités mettent en œuvre d'autres mesures budgétaires** : (i) des mesures, lancées en août, de maîtrise des salaires de la fonction publique reposant sur un audit interne des récentes augmentations de la masse salariale, un suivi pourrait être envisagé avec le recrutement d'un cabinet d'audit international avec de hautes qualifications ; et (ii) la réallocation des dépenses pour tenir compte des nouvelles priorités en retardant les projets d'investissement pour l'exercice 2016 et le moyen terme.

19. **Le gouvernement a demandé une augmentation de l'accès au titre de la FEC pour répondre aux besoins croissants de balance des paiements et pour catalyser le soutien des bailleurs en vue de combler le besoin résiduel de financement.** L'augmentation des dépenses sécuritaires et humanitaires en raison des nouvelles attaques de Boko-Haram au Niger et dans la

<sup>4</sup> Moyennant une annulation ponctuelle limitée dans le temps des pénalités et une décote de 30 pour cent.

<sup>5</sup> Les investissements dans les bâtiments administratifs et les transports, dont il a été estimé que l'impact sur la croissance était négligeable.

région a donné lieu à des besoins accrus de balance des paiements. Le gouvernement a demandé une augmentation de 25 pour cent de la quote-part au titre de l'accord FEC (FCFA 13,6 milliards) qui contribuera à couvrir le résiduel du besoin de financement de FCFA 72,2 milliards et sera un signal fort à l'intention de la communauté des bailleurs de la nécessité de promouvoir le programme de développement et de réformes du gouvernement. Un soutien budgétaire supplémentaire de FCFA 58,6 milliards (1,4 pour cent du PIB) a été promis par les donateurs pour combler le déficit de financement : la France (FCFA 19,7 milliards de, dont FCFA 6,6 milliards sont en don), l'Union européenne (FCFA 19,7 milliards), le Nigéria (FCFA 13,4 milliards)<sup>6</sup> et la Banque mondiale (FCFA 6 milliards).

## B. Le budget et la politique budgétaire de 2016

20. **Le budget de 2016 se propose de relever les défis de développement tout en opérant un ajustement vers la viabilité budgétaire.** Conformément à la stratégie de développement du Niger en vue de renforcer le capital humain (éducation, santé et formation) et de développer l'infrastructure, certains projets d'investissement phares<sup>7</sup> sont inclus dans le budget de 2016. Ces projets englobent ceux qui sont financés sur ressources extérieures (bien qu'ils exigent en partie un financement intérieur) de même que des projets financés uniquement par l'État pour doper les rendements agricoles dans les zones reculées du pays frappées par la pauvreté. Il est envisagé d'accroître à 9,4 pour cent du PIB (au lieu de 7,9 pour cent en 2015) les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, alors que les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures vont légèrement baisser de 1,1 pour cent en conformité avec l'objectif plus large qui consiste à prendre des mesures pour remédier aux déséquilibres budgétaires et préserver la viabilité de la dette (Tableau 3). Compte tenu des priorités de dépenses qui précèdent et de la marge de manœuvre limitée pour intensifier rapidement la mobilisation des recettes, le déficit budgétaire global de 2016 sur une base engagements (dons inclus) devrait, d'après les projections, s'élever à 7½ pour cent du PIB (comparé au critère de convergence de l'UEMOA relatif à un déficit qui ne dépasse pas 3 pour cent du PIB). Il sera important de faire des progrès dans le renforcement des institutions financières en 2016 pour réaliser la consolidation budgétaire projetée en 2017-18 qui est requise pour assurer la viabilité de la dette à moyen terme.

21. **Le solde de base devrait s'améliorer de 1,8 pour cent du PIB pour se situer à 3,7 pour cent du PIB en 2016** (Tableau 3). L'ajustement devrait se faire moyennant une modeste augmentation des recettes budgétaires (environ 0,4 pour cent du PIB), la maîtrise des dépenses courantes et des économies importantes dans les dépenses financées sur ressources intérieures (environ 1,1 pour cent du PIB) grâce à une meilleure hiérarchisation des dépenses d'investissement sur ressources intérieures. Pour appuyer ces efforts, le gouvernement entend mettre en œuvre des

<sup>6</sup> Le Nigéria a fourni un total de FCFA 20,4 milliards de soutien budgétaire, mais FCFA 7 milliards étaient déjà prévus dans le budget.

<sup>7</sup> Les projets ont trait aux troisième et quatrième échangeurs autoroutiers de Niamey, aux 48 km (le reste des 70 km) de routes goudronnées à Niamey, à l'initiative 3N et aux grands projets d'infrastructures : le chemin de fer régional, le barrage de Kandadji et le projet de centrale électrique de Salkadamna.

réformes de gestion des finances publiques pour accroître l'efficacité des investissements et contenir les risques de réapparition d'arriérés intérieurs. Les provisions budgétaires pour les dépenses sécuritaires s'élèvent à FCFA 189,1 milliards (4,5 pour cent du PIB).

- **Recettes :** Les mesures d'administration fiscale devraient donner 0,2 pour cent du PIB, et l'impôt douanier 0,2 pour cent du PIB grâce aux efforts en cours pour moderniser les services des douanes (Encadré).
- **Dépenses :** Une réduction de 1,7 pour cent du PIB des dépenses financées sur ressources intérieures est ciblée, 0,9 pour cent du PIB provenant des dépenses courantes primaires et 1,1 pour cent du PIB des dépenses d'investissement. La masse salariale devrait rester constante en terme nominal, ce qui entraîne une réduction de 0,4 point de pourcentage du PIB sur la base des mesures de contrôle lancées en 2015 (MPEF, paragraphe 38). Les dépenses de biens et de services devraient, d'après les projections, baisser de 0,9 pour cent du PIB principalement en raison d'une baisse des dépenses ponctuelles de 2015 pour la préparation des élections de 2016. Même si, d'après les projections, les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures devraient baisser de 1,1 pour cent du PIB, une meilleure hiérarchisation permettra de poursuivre les projets cruciaux. Les investissements financés sur ressources extérieures devraient progresser de 1,5 point de pourcentage du PIB, car quelques projets initialement prévus pour 2015 ont été reportés à l'exercice 2016.
- **Financement :** Le besoin de financement total est estimé à FCFA 602,2 milliards, dont FCFA 520,7 milliards pourraient être financés sur ressources extérieures qui incluent : FCFA 268,5 milliards sous forme de prêts et FCFA 252,2 milliards sous forme de dons qui sont totalement couverts par les engagements existants. D'après les projections, les appuis budgétaires devraient atteindre FCFA 97,3 milliards, dont FCFA 54,5 milliards seront sous la forme de dons : FCFA 38 milliards de l'Union européenne, FCFA 6,5 milliards de l'Agence française de développement et FCFA 10 milliards d'autres bailleurs multilatéraux et bilatéraux. En outre, FCFA 42,8 milliards se présenteront sous la forme de prêts concessionnels : la Banque mondiale, FCFA 35 milliards et la Banque africaine de développement, FCFA 7,8 milliards.

### Encadré 1. Niger : Renforcement des administrations des recettes

**Pour concrétiser les objectifs budgétaires de 2016, il convient de renforcer les capacités des administrations douanières.** Certaines mesures douanières clés sont déjà en cours de mise en œuvre. La révision du Code général des douanes, qui devrait être adoptée au début de 2016, vise des efforts de recouvrement plus efficaces, tandis que la réorganisation de l'administration générale des douanes (le décret a été signé par le Ministre de l'économie et des finances en août 2015) est en cours — les deux administrations régionales aux ports d'entrée de Diffa et d'Agadez sont déjà en place.

**Les ambitieux objectifs de recettes douanières dépendent également de l'amélioration du système de traitement de l'information** (MPEF, paragraphe 29). Le plan de développement inclut un serveur de réseau unique pour les différents bureaux douaniers qui sera mis en place d'ici fin janvier 2016, de même que le système de transit électronique (actuellement disponible à Torody, Gaya et dans les quatre bureaux de Niamey) qui sera étendu sur les principaux postes douaniers. La migration du système d'administration douanière de SYDONIA++ à SYDONIA World, mieux modulé, contribuera à renforcer le suivi du traitement des exonérations et celles des autres catégories d'exonérations fiscales qui ont un impact sur l'exécution du budget. Le renforcement de la coopération transfrontalière avec le Bénin, le Togo et le Burkina Faso à travers à une connexion à un réseau partagé d'ici fin décembre 2015. L'amélioration du suivi des réexportations vers le Nigéria progresse : le développement d'un site de stationnement et d'inspection de 49 hectares près de la frontière avec le Nigéria permettra d'accueillir tous les camions en transit, notamment ceux qui viennent du Bénin.

**La Direction de l'administration fiscale met en œuvre d'importantes réformes institutionnelles** (MPEF, paragraphe 32). La simplification et l'adaptation du cadre juridique budgétaire et son harmonisation avec les nouvelles dispositions du Système comptable ouest africain (SYSCOA) sont en cours. L'harmonisation contribuera à minimiser la sous-déclaration des cessions d'actifs immobiliers, ce qui est important pour maîtriser l'évasion fiscale. Le règlement des litiges dans le cadre du Comité arbitral des recours fiscaux (CARFI) fait des progrès notamment grâce au récent plan ponctuel d'apurement des arriérés fiscaux qui est largement repris dans les médias locaux.

**Les réformes de l'administration fiscale sont appuyées par une profonde réorganisation** (MPEF, paragraphes 33 et 34). Cette réorganisation, de même que la récente restructuration de la Direction des petites et moyennes entreprises au sein de la Direction des moyennes entreprises (DME), contribuera à améliorer la gestion de la base de données des contribuables et à accroître l'efficacité du recouvrement des impôts. D'ores et déjà, l'amélioration de la gestion de la base de données des contribuables s'est traduite par une baisse des taux de défaillance pour toutes les catégories d'impôts et par une augmentation des taux de déclarations spontanées, notamment s'agissant de la TVA. La revue du processus d'audit fiscal est en cours de reorganisation : une équipe conjointe des douanes et des impôts a été mise en place et s'accompagne de la création d'équipes régionales d'enquête et de recherche dans les huit bureaux régionaux. L'objectif consiste à décentraliser progressivement le système d'audit fiscal vers les cellules de gestion, la Direction de l'audit fiscal assurant un rôle stratégique pour l'avenir. Pour appuyer toutes ces réformes, un processus de système d'information complet, le Système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC), est en cours de mise en œuvre, les appels d'offres seront finalisés au début de 2016, puis le système sera mis en œuvre d'ici fin mars 2017.

22. **Pour atteindre les objectifs budgétaires de 2016, il faut améliorer les administrations des douanes et des impôts.** (Encadré). La réalisation des ambitieux objectifs de recettes douanières dépend de l'amélioration de la capacité institutionnelle et organisationnelle des douanes, de même que du système de traitement des informations, de l'accroissement des capacités de l'administration douanière (MPEF, paragraphes 27 et 28) et de l'amélioration du système de traitement des informations (MPEF, paragraphe 29). La direction des impôts entreprend également une profonde réorganisation (MPEF, paragraphes 32 et 33).

23. **On attend des économies de coûts grâce aux mesures destinées à contenir la masse salariale du personnel** (MPEF, paragraphe 38). Ces mesures incluent : (i) une base de données administrative intégrée des fonctionnaires de l'État, le but étant de maîtriser la masse salariale du personnel d'ici fin 2016 ; (ii) un audit des salaires de la fonction publique, déjà en cours ; (iii) la

préparation d'une liste des emplois et des compétences de la fonction publique pour assurer une meilleure gestion des ressources humaines d'ici fin juin 2016 ; et (iv) l'introduction d'un système d'évaluation des performances pour les employés de l'État moyennant une réforme de la réglementation des services de la fonction publique avant fin 2016 qui sera appuyée par un recensement biométrique des fonctionnaires avant fin 2016.

## Politique à moyen terme

### C. Gestion des ressources naturelles

24. **La baisse des prix du pétrole exerce sur le secteur pétrolier du Niger des pressions considérables.** Les marges de raffinage et de distribution de la raffinerie nationale — SORAZ — ont nettement chuté alors que la société doit faire face à de coûteux emprunts lourds qui, conjointement aux coûts des intrants de raffinage, ont augmenté en raison de la baisse marquée de la valeur du FCFA par rapport au dollar. La baisse des prix du pétrole pourrait retarder la mise en œuvre des projets du secteur pétrolier de même que la concrétisation des recettes fiscales attendues, ce qui présente des difficultés majeures pour la stratégie de développement qui tire profit des richesses en ressources naturelles pour réaliser un processus de croissance soutenu et inclusif.

25. **Des mesures sont en cours pour renforcer la base financière du secteur pétrolier** (MPEF, paragraphe 46, 47 et 48). Un Comité technique, qui inclut toutes les parties prenantes, a proposé des mesures qui ont un impact sur les recettes et les coûts, notamment la révision du mécanisme de détermination des prix dans le secteur pétrolier. Les recommandations ont déjà débouché sur la révision du prix de vente sortie-China National Petroleum Company (CNPC) pour la Soraz de \$EU 70 le baril à \$EU 57 le baril en mars 2015 et à \$EU 50 le baril en juin 2015. Toutefois, étant donné l'impact négatif sur le secteur des coûts d'exploitation de la raffinerie, les autorités envisagent d'autres options. En particulier, elles mettent l'accent sur la possibilité de relever le prix sortie-SORAZ pour la société publique de distribution, la Société nigérienne de produits pétroliers (SONIDEP), tout en réduisant les marges de distribution afin que le prix à la pompe reste inchangé. Elles sont également ouvertes à explorer d'autres mesures pour maîtriser les coûts d'exploitation, notamment une réduction du coût du service de la dette à travers le refinancement du prêt de construction de la raffinerie (\$EU 880 millions) à des conditions concessionnelles.

26. **Le Niger entend devenir exportateur de pétrole brut d'ici fin 2017** (MPEF, paragraphe 49). Les autorités ont réitéré que le trajet de l'oléoduc Niger-Tchad-Cameroun avait été sélectionné et que les négociations avançaient. Le coût de l'oléoduc est estimé à environ \$EU 850 millions. Différentes options de financement sont actuellement à l'étude. D'autres dispositifs spécifiques en vue de la création de la société — Niger Oil Transportation Company (NOTCO) — sont en cours d'élaboration ; la CNPC pourrait participer au capital de la société avec une part de 55 pour cent et le reste serait réparti entre le Niger, le Tchad et des investisseurs privés (15 pour cent chacun). Le Niger a déjà provisionné FCFA 2,5 milliards dans le budget de 2016 au titre de sa contribution au capital de la société. Les travaux de construction de l'oléoduc devraient démarrer en 2016 et les exportations débuter à fin 2017. Les services du FMI ont souligné la nécessité de prendre en compte

la viabilité de la dette lors de la définition des options de financement de la construction de l'oléoduc.<sup>8</sup>

27. **Les autorités cherchent à renforcer le mécanisme institutionnel de formulation des politiques dans le secteur des ressources naturelles, notamment en renforçant la transparence et la supervision** (MPEF, paragraphe 50). Les autorités ont souligné la nécessité de renforcer le cadre budgétaire pour gérer les recettes exceptionnelles des ressources naturelles. En 2014, elles ont reçu une assistance technique destinée à accroître les capacités dans la prévisibilité des dépenses publiques à moyen terme, tout en tenant compte de la volatilité des prix des produits de base et des contraintes de capacité qui peuvent avoir un impact négatif sur l'efficacité des dépenses. Des missions de suivi additionnelles sont prévues par le Département des finances publiques. Les autorités ont mis en exergue les coûts croissants des mines qui sont susceptibles de réduire les recettes publiques du secteur minier en dépit de l'application du code minier de 2006. C'est pourquoi le renforcement du rôle de supervision et d'expertise comptable de la société de holding publique, Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), pour le secteur minier et du Ministère du pétrole pour le secteur pétrolier constitue une haute priorité. En avril, le gouvernement a donc approuvé le code de l'énergie et les textes portant sur la création et l'organisation de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie. Enfin, le Ministère des mines et le Ministère du pétrole prépareront conjointement des listes officielles des opérations minières et pétrolières en indiquant les permis miniers et pétroliers qui ont été accordés.

## D. Gestion de la dette

28. **Le stock de la dette a rapidement augmenté en raison des efforts déployés pour accroître les investissements publics, mais l'actualisation de l'AVD suggère un risque modéré de surendettement.** D'après les projections, le ratio de la dette publique au PIB devrait passer de 27,1 pour cent du PIB à la fin de 2013 à environ 52,1 pour cent en 2016. Le prêt de refinancement de SORAZ ne s'est pas concrétisé, mais les autorités envisagent encore des options de refinancement à des conditions plus concessionnelles. Le prêt de l'accord cadre de financement chinois, équivalant à \$EU 1 milliard, devrait être décaissé après 2018 et permettra un nouvel accroissement des investissements publics tout en maintenant le ratio de la dette au PIB à un niveau élevé à moyen terme. Rappelant les préoccupations relatives au rythme de l'accumulation de la dette et à l'efficacité des investissements, les autorités ont décidé d'annuler l'émission prévue d'obligations 'Sukuk' (3,6 pour cent du PIB) et un autre prêt non concessionnel envisagé auprès de la Banque islamique de développement. Les arriérés intérieurs récemment accumulés, projetés à

<sup>8</sup> Des négociations sont en cours et les structures financières de la société n'ont pas encore été arrêtées. Aux fins du rapport des services du FMI et de l'AVD, les services supposent que le coût de la participation de l'État au projet serait limité aux 15 pour cent du capital de NOTCO. Le gouvernement a prévu une provision initiale au budget de 2016 et suppose que le reste sera financé avec le budget de 2017; c'est pourquoi, le projet n'accroîtra pas les emprunts publics par rapport au niveau projeté. Les autres financements proviendraient principalement des IDE qui apparaissent dans l'AVD comme une dette privée.

FCFA 40 milliards à fin 2015 et que le gouvernement entend titriser, s'ajouteraient également à l'encours de la dette.

29. **Les capacités de gestion de la dette du Niger sont faibles, mais des mesures destinées à renforcer davantage le cadre de gestion de la dette ont été identifiées** (MPEF, paragraphes 30, 40 et 41). Le rapport sur la performance de gestion de la dette de 2012 a relevé des lacunes importantes dans l'exhaustivité et la régularité de l'enregistrement de la dette de l'administration centrale et dans la qualité de leurs données. Toutefois, des mesures ont été prises au cours de l'année passée pour publier régulièrement le rapport trimestriel sur la gestion de la dette. En outre, les autorités se sont déclarées déterminées à assurer la discipline budgétaire à l'avenir, en particulier s'agissant de la gestion de la dette. Le processus d'amélioration du cadre institutionnel de la gestion de la dette est en cours, conformément au décret du Premier Ministre du 18 juin 2015 qui contribuera à améliorer la couverture et la qualité des statistiques de la dette en renforçant la coordination des opérations de la dette. En outre, conformément à la nouvelle Politique sur les limites d'endettement, le gouvernement préparera un plan d'emprunt extérieur à moyen terme (Tableau 12) avant fin juin 2016, incluant sa stratégie d'investissement ainsi qu'une liste de projets d'investissement prioritaires, les sources de financement, l'utilisation du financement et la stratégie de gestion de la dette. Entre-temps, on trouvera au Tableau 14 le programme d'emprunt extérieur de l'État. Les autorités entendent revoir les dettes contractées qui n'ont pas encore été décaissées.

## E. Réformes du secteur commercial et financier

### Amélioration du climat des affaires

30. **En dépit des progrès récents dans l'amélioration du climat des affaires dans le cadre de la mise en œuvre du PDES, le Niger se classe encore en bas (168<sup>ème</sup> place sur 189 pays) selon l'Indice Doing Business de 2015** (MPEF, paragraphe 56). Même si des progrès ont été accomplis, notamment dans l'infrastructure (Tableau 2 du texte), le climat des affaires au Niger pourraient tirer parti d'une amélioration des infrastructures, du cadre institutionnel et d'une diffusion plus large des opportunités d'affaires. Toutefois, d'importants goulets d'étranglement entravent encore la libre circulation des biens et le milieu des affaires dénonce toujours des pratiques non transparentes.

**Tableau 2 du texte. Niger. Principaux indicateurs de l'infrastructure**

	Niger		Afrique subsaharienne	
	2012	2014	2012	2014
<i>Routes goudronnées en km<sup>1</sup> (autorités nigériennes)</i>	97.5	167.8	...	...
<i>Taux d'accès à l'électricité en %<sup>1</sup></i>	14.4	27.5	35.3	...
<i>Abonnement au téléphone fixe ou mobile en %</i>	32.0	45.0	61.0	72.3
<i>M2 au PIB (%)</i>	22.6	27.4	39.3	36.7

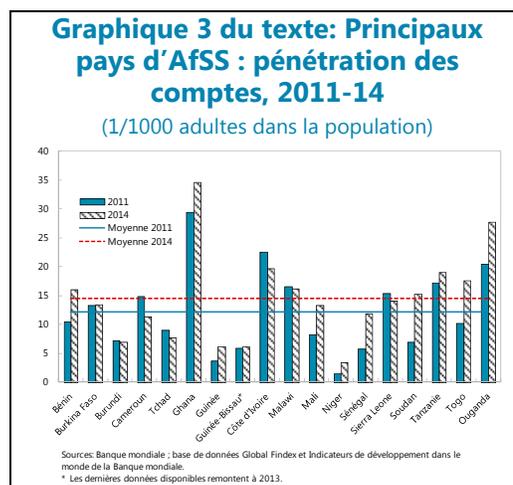
Sources: Autorités nigériennes ; Banque mondiale.

31. **Les autorités reconnaissent la nécessité que le secteur privé participe davantage au processus de réforme** (MPEF, paragraphe 57). Pour cela, elles sont résolues à réformer la gouvernance dans les douanes afin d'assurer la libre circulation des biens, répondant ainsi à l'une des principales préoccupations de la communauté des affaires. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a adopté des réformes importantes : (i) un Conseil national d'investissement

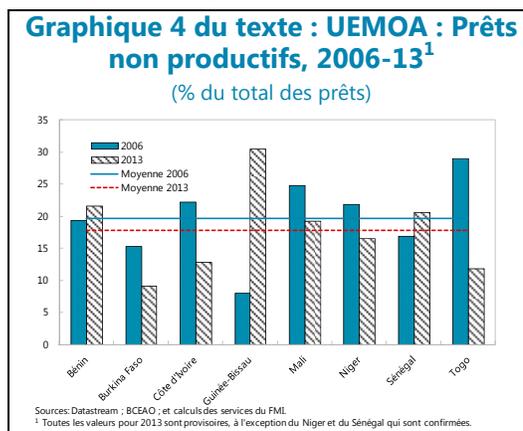
présidé par la présidence pour servir de plate-forme à un dialogue public-privé ; (ii) un guichet unique pour la création de nouvelles entreprises avec un minimum de bureaucratie ; (iii) un nouveau code d'investissement et un bureau pour appuyer les investisseurs ; et (iv) un comité consultatif permanent qui examine les moyens d'améliorer le climat des affaires.

## Tendances, risques et réformes du secteur financier

32. **Comparé à d'autres pays de la région, le système financier du Niger reste peu profond ce qui ralentit le rythme de la réduction de la pauvreté.** En dépit des progrès de la dernière décennie, le niveau de profondeur financière — mesuré par le ratio de la monnaie au sens large (M2) au PIB — est l'un des plus faibles au monde, 28 pour cent en 2014, contre une moyenne de 36,7 pour cent en Afrique subsaharienne. La situation est aggravée par le fait que les banques sont regroupées dans la capitale — Niamey — ce qui signifie que moins de 1,5 pour cent de la population est titulaire d'un compte bancaire ou a accès au crédit. Le taux de pénétration des comptes, bien qu'il se soit amélioré entre 2011 et 2014, est l'un des plus faibles de l'Afrique subsaharienne (Graphique 3 du texte).



33. **Le système bancaire semble suffisamment capitalisé et, à fin juin 2015, 11 banques sur 12 respectaient les normes prudentielles, mais il existe quelques risques.** À fin juin 2015, les ratios d'adéquation du capital continuent de dépasser nettement le seuil réglementaire de 8 pour cent et, bien que les prêts bruts non productifs soient élevés, les banques sont dans l'ensemble bien provisionnées et hautement rentables (Tableau 6). Toutefois, la qualité des actifs s'est quelque peu détériorée en 2015, mais cela semble lié à deux banques avec une participation de l'État qui sont actuellement en cours de restructuration. Nombres de banques nigériennes sont des filiales de banques régionales, ce qui présente des risques particuliers pour la supervision bancaire. Ces filiales sont davantage orientées sur le financement du commerce et ne contribuent pas à l'expansion du réseau bancaire vers les régions plus reculées du Niger. D'autres poches de risques proviennent de l'exposition croissante au secteur public consacré aux projets d'infrastructures partiellement financés par les banques intérieures moyennant des émissions obligataires. Le secteur non bancaire, en particulier dans le secteur du micro-crédit, est en croissance, avec une capacité de supervision limitée.



34. **La situation sécuritaire affecte négativement les prêts et l'exposition aux risques des banques.** Les perturbations du commerce le long de la frontière sud a annihilé les lignes de crédit commercial autrefois rentables, tandis que de manière générale, les affaires sont touchées par les risques omniprésents d'agression personnelle et de destruction des biens. Les banques ont aussi été touchées par l'accumulation d'arriérés de l'État auprès de certains de leurs clients qui, à leur tour, ne sont plus en mesure de rembourser leurs prêts. Les banques contrôlent les risques en consolidant les opérations dans des domaines et des activités qui ne sont pas vulnérables aux troubles sécuritaires.

35. **Les réformes sont destinées à améliorer la profondeur et l'accès au système financier.** Mise au point conformément aux objectifs du PDES, la Stratégie nationale du développement du secteur financier (SND SF) couvre la période 2014-19 et se propose d'élargir l'accès aux services financiers. Le gouvernement a décidé en 2014 de renforcer sa mise en œuvre en créant un Comité directeur (repère structurel pour la fin de février 2016) pour coordonner la mise en œuvre et le soutien technique et financier des partenaires au développement. En faisant fond sur les bons résultats de la Stratégie nationale du secteur de la microfinance (SNSM) de 2012, la Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI-2016-20) donne la priorité aux prêts aux petits opérateurs économiques qui sont actuellement exclus du système bancaire traditionnel, notamment les femmes, les jeunes et les autres segments marginalisés de la population qui n'ont pas accès au financement de base pour lancer des activités génératrices de revenus.

## EXTENSION DU PROGRAMME, AUGMENTATION ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE

### A. Extension du programme

36. **Les autorités ont demandé une augmentation et une extension de l'accord au titre de la FEC jusqu'au 31 décembre 2016 pour satisfaire les besoins accrus de balance des paiements en 2015. Cela permettra également d'offrir un cadre de mise en œuvre de la politique économique pendant la période électorale, tout en catalysant le soutien des bailleurs.** Les besoins accrus de balance des paiements sont le résultat : (i) du coût de l'accueil et de l'aide apportée aux flux croissants de réfugiés et de personnes déplacées au niveau interne causés par les actions militaires contre les activités de Boko-Haram dans la région ; et (ii) de la diminution des IDE en raison des risques plus élevés de sécurité. La partie permanente de ces chocs seraient abordés par l'ajustement interne à travers la consolidation budgétaire. Les huitième et neuvième revues qui seront basées sur les critères de réalisation et les repères structurels proposés pour fin décembre 2015 et fin juin 2016, respectivement (Tableaux 8-12), sont ajoutées au programme. Un accord a été conclu sur les objectifs indicatifs pour fin mars 2016 et sur les projections pour fin septembre et fin décembre 2016.

37. **La capacité du Niger à rembourser le FMI reste adéquate** (Tableau 13). Les obligations envers le FMI atteindraient un pic en 2022 à tout juste 1,4 pour cent des recettes fiscales, soit 0,3 pour cent du PIB.

## B. Risques de mise en œuvre

38. **Les perspectives du Niger restent positives, mais les risques pour la mise en œuvre du programme se sont aggravés.** Le principal risque est la persistance ou l'intensification des conflits armés qui pourraient aggraver les pressions budgétaires et empêcher la consolidation budgétaire qui sous-tend le programme. Avec les élections présidentielles de 2016, il est important de s'assurer que l'orientation budgétaire et les autres politiques économiques ne sont pas tributaires du cycle électoral.

39. **La BCEAO est une banque centrale commune aux pays de l'UEMOA.** La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en décembre 2013. L'évaluation a relevé que l'environnement de contrôle de la banque était toujours solide et, qu'avec la mise en œuvre de la Réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la banque avait amélioré son cadre de gouvernance. Plus précisément, un comité d'audit interne a été créé et les progrès sont en cours pour renforcer sa capacité avec une expertise extérieure qui permettra de superviser les processus d'audit et de communication des informations financières ; la transparence s'est accrue avec une publication plus ponctuelle des états financiers audités et la BCEAO est résolue à respecter complètement les normes internationales de communication des informations financières pour l'audit de l'exercice 2015. L'évaluation a aussi relevé certaines limites dans le processus d'audit externe et a recommandé que des mesures soient prises pour assurer l'adéquation du mécanisme à travers la sélection d'un second cabinet d'audit expérimenté pour réaliser des audits extérieurs conjoints, ce qui a été fait en 2015.

## ÉVALUATION DES SERVICES

40. **En dépit de nombreux défis, l'économie nigérienne continue d'enregistrer une forte croissance, et les perspectives économiques à moyen terme sont favorables.** Compte tenu d'un environnement extérieur difficile avec des attaques de plus en plus fréquentes de groupes terroristes au sein du pays et les pressions qui en résultent sur les dépenses de sécurité, des défis majeurs restent pour allouer de ressources suffisantes pour la croissance inclusive afin de réduire le chômage et la pauvreté à moyen terme en tirant pleinement parti du secteur des ressources naturelles en forte croissance.

41. **La consolidation de la sécurité alimentaire pourrait accroître la résilience économique et renforcer la stabilité macroéconomique.** Les programmes alimentaires du gouvernement pour combler le déficit alimentaire sont la bienvenue, mais il convient de faire davantage pour faire progresser la mise en œuvre du PDES et l'initiative 3N en vue d'intensifier les investissements dans les réseaux d'irrigation des cultures. Eu égard aux vulnérabilités de l'approvisionnement alimentaire du Niger et compte tenu des chocs répétés que subit le budget, il convient d'y inclure des provisions adéquates pour faire face à l'insécurité alimentaire.

42. **Pour préserver la viabilité du budget et de la dette, tout en réduisant les écarts de développement et répondre aux besoins en matière de dépenses de sécurité, il conviendra de**

**renforcer davantage le cadre budgétaire.** Il est crucial de réduire le déficit budgétaire à moyen terme. C'est pourquoi la résolution continue des autorités à contenir les emprunts, améliorer les efforts de recouvrement des taxes et contrôler les dépenses en maîtrisant mieux les dépenses primaires courantes est la bienvenue, notamment la mise en œuvre complète des initiatives en cours destinées à renforcer l'administration fiscale et améliorer l'administration des douanes. Il convient d'accélérer les mesures de renforcement de la gestion des finances publiques, notamment par le biais de la mise en œuvre du cadre institutionnel de la loi de finances de 2012 et de préparer des plans pour une mise en œuvre effective des budgets programmes. Pour briser le cycle des arriérés intérieurs, il convient de redoubler d'efforts pour nettement renforcer la gestion de la trésorerie à travers la création d'un compte unique du Trésor et la limitation des dépenses exceptionnelles.

43. **La création d'institutions solides et de cadres de politique économique pour gérer les recettes des ressources naturelles sont une priorité clé.** Le défi pour le cadre budgétaire consiste à renforcer la gestion prudente des ressources naturelles en tenant compte des cycles des prix des produits de base et de la nécessité d'assurer l'efficacité des dépenses. Le cadre devra aussi s'attacher à consacrer davantage de ressources aux infrastructures et à réduire les écarts sociaux dans le temps afin d'aider à créer des opportunités d'emploi pour une population en croissance rapide et à réduire la pauvreté. Les efforts continus pour accroître la transparence et renforcer la supervision dans le secteur sont cruciaux. Les récents efforts déployés pour revoir le mécanisme de détermination des prix est une étape dans le bon sens pour placer le secteur sur une base solide, mais il convient de faire davantage pour renforcer la gouvernance du secteur pétrolier.

44. **La promotion du développement du secteur financier peut jouer un rôle clé pour appuyer la croissance inclusive.** La récente approbation du décret requis pour mettre en œuvre la stratégie de développement du secteur financier et le lancement de la stratégie d'inclusion financière sont des étapes importantes et les services du FMI encouragent les autorités à accélérer leur mise en œuvre. Les services encouragent également les autorités nigériennes à améliorer le programme national de micro-crédit et à renforcer la supervision en vue de favoriser une croissance inclusive.

45. **Compte tenu de l'augmentation rapide des emprunts extérieurs et intérieurs, le gouvernement devrait contenir l'accumulation de la dette et favoriser des pratiques saines de gestion de la dette de même que l'efficacité des investissements publics.** Même si les réformes de GFP progressent, il convient d'accroître avec prudence les dépenses d'investissement afin d'assurer leur rentabilité et de maîtriser les vulnérabilités de la dette. À cet égard, les récentes réformes institutionnelles destinées à améliorer la coordination sont une occasion de renforcer la gestion de la dette et de promouvoir l'efficacité des investissements. Les services exhortent les autorités à accélérer la stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour guider leurs plans annuels d'emprunt. Il convient d'aligner soigneusement les dépenses d'investissement sur la mise en œuvre du PDES et d'en améliorer la gestion.

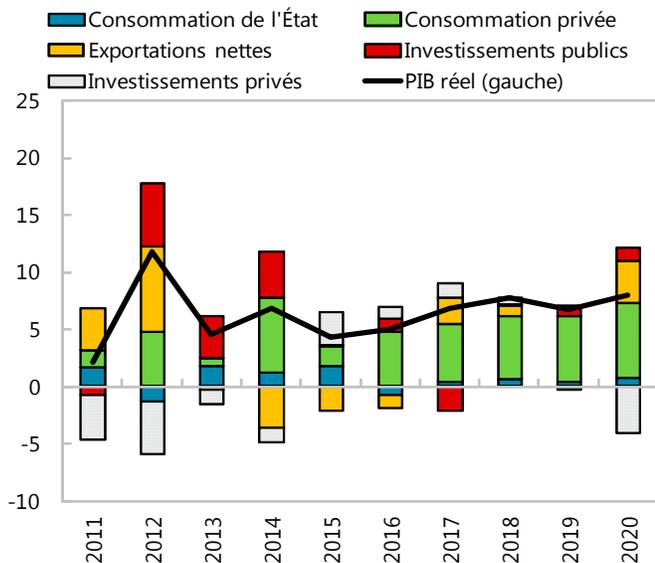
46. **Les services recommandent l'achèvement des sixième et septième revues.** Sur la base des mesures correctives prises pour renforcer les recettes, rembourser les arriérés intérieurs et aligner les résultats du programme sur ses objectifs en prenant des mesures dès 2016 pour

remédier aux déséquilibres budgétaires, les services du FMI appuient les dérogations pour non-respect des critères de réalisation sur le financement intérieur net et les remboursements d'arriérés intérieurs à fin décembre 2014 et sur le financement intérieur net à fin juin 2015 pour permettre l'achèvement des sixième et septième revues. Les services du FMI appuient également la demande des autorités en vue d'une augmentation de l'accès de 62,5 pour cent de la quote-part, de même qu'une extension de l'accord au titre de la FEC jusqu'au 31 décembre 2016 afin de satisfaire les besoins accrus de balance des paiements en 2015, tout en catalysant le soutien additionnel des bailleurs et en offrant un cadre pour la mise en œuvre de la politique économique pendant la période électorale.

### Graphique 1. Niger : Récente évolution économique et perspectives

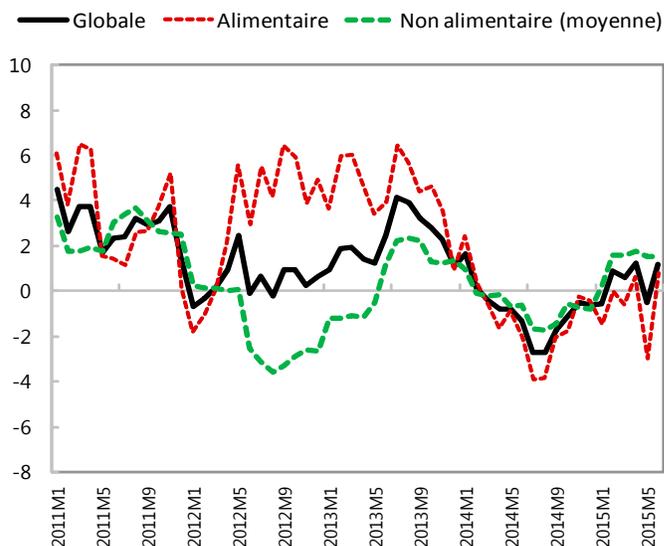
#### Contribution à la croissance du PIB réel

(variation en %, glissement annuel)



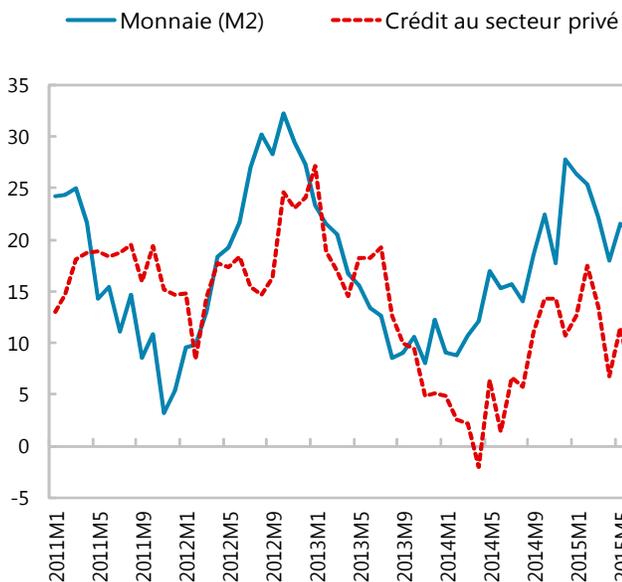
#### Inflation

(variation en %, glissement annuel)



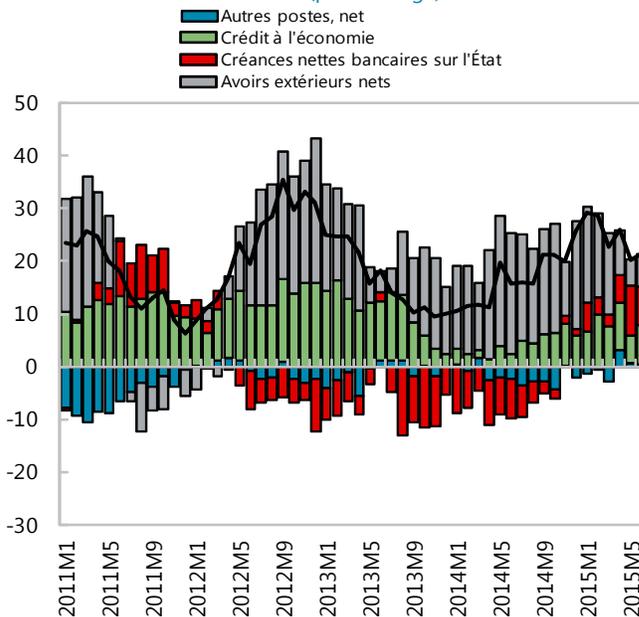
#### Croissance du crédit et de la monnaie

(Variation en %, glissement annuel)



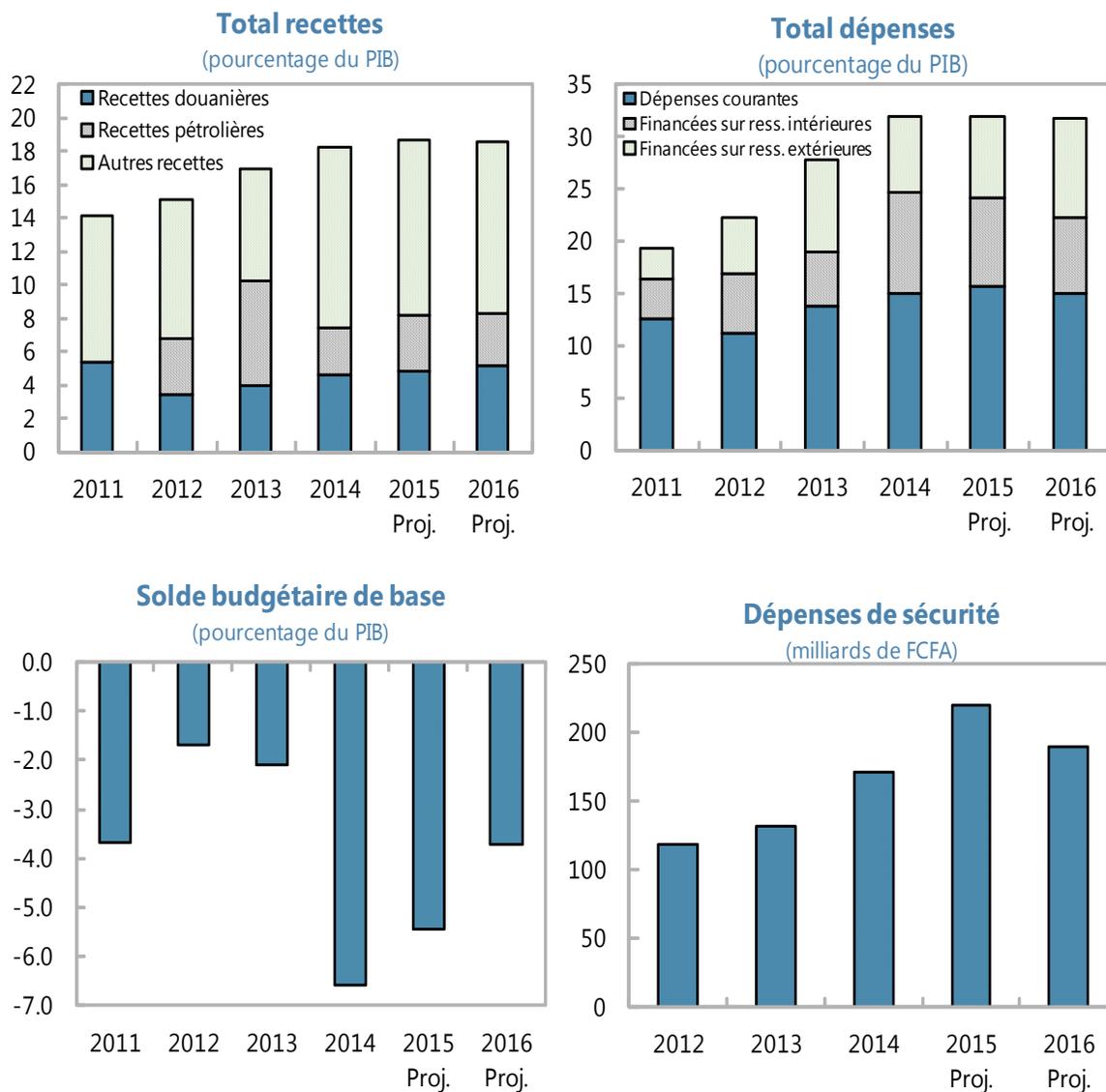
#### Contribution à la croissance de la monnaie au sens large

(pourcentage)



Sources: Autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

## Graphique 2. Niger : Évolution budgétaire, 2011-16



Sources: Autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Niger : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-20

	2012	2013	2014		2015		2016	2017	2018	2019	2020
			4 <sup>ème</sup> & 5 <sup>ème</sup> revues <sup>1</sup>	Est.	4 <sup>ème</sup> & 5 <sup>ème</sup> revues	Proj.					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
Produit intérieur brut et prix											
PIB à prix constants	11.8	4.6	6.5	6.9	4.6	4.4	5.0	6.9	7.7	6.7	8.0
PIB non-pétrolier et non-minéral	9.1	4.2	6.8	7.4	4.7	4.7	5.2	6.5	6.8	6.4	6.7
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	13	18	18	17	20	14	17	29	42	50	60
Déflateur du PIB	4.8	2.4	0.8	-0.5	2.0	1.7	2.2	1.5	1.7	1.8	1.9
Indice des prix à la consommation											
Moyenne de la période	0.5	2.3	-0.8	-0.9	1.6	0.8	1.6	1.5	1.8	2.0	2.0
Fin de période	0.7	1.1	0.9	-0.6	2.3	2.3	1.4	1.7	1.9	2.1	1.9
Secteur extérieur											
Exportations, f.o.b. (en francs CFA)	23.0	6.5	2.6	-9.6	-0.7	-1.6	7.2	19.4	28.3	7.2	17.6
<i>Dont</i> : exportations autres que l'uranium	41.2	21.0	13.5	-2.9	2.7	-1.6	4.2	28.1	42.5	11.3	12.6
Importations, f.o.b. (en francs CFA)	-6.1	2.6	24.7	12.5	18.7	7.5	8.2	4.6	9.1	6.8	7.1
Volume d'exportations	23.9	8.6	10.8	1.1	0.9	-2.5	7.6	22.0	29.6	8.5	16.6
Volume d'importations	-2.8	1.4	24.6	11.1	25.7	8.0	6.2	2.6	6.9	4.4	4.8
Termes de l'échange (détérioration -)	2.7	-3.1	-5.4	-12.1	-3.8	1.4	-1.8	-4.4	-3.0	-3.4	-1.3
Finances publiques											
Recettes totales	26.7	15.7	19.9	13.6	4.5	9.9	7.1	11.9	14.7	10.6	14.3
Dépenses totales et prêts nets <sup>1</sup>	26.4	28.9	67.1	22.7	-21.2	6.6	6.3	-3.4	5.1	6.8	11.0
<i>Dont</i> : Dépenses budgétaires courantes	6.3	26.3	17.9	16.3	2.0	11.4	2.7	5.5	7.7	4.9	10.5
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	91.3	31.6	30.9	28.9	9.0	2.4	9.9	-11.4	2.3	9.0	11.5
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Crédit intérieur	5.9	-2.7	1.2	7.2	1.9	10.4	10.0	0.8	3.7	1.6	1.1
Crédits au gouvernement (net)	-10.0	-5.2	-0.7	1.1	-0.1	3.2	6.0	-3.8	-0.9	-2.7	-3.9
Crédits à l'économie	15.9	2.5	1.9	6.1	2.0	7.2	4.0	4.5	4.6	4.3	5.0
Avoirs intérieurs nets	3.8	-2.7	2.7	5.2	2.0	12.3	10.2	0.9	3.8	1.6	1.2
Monnaie et quasi monnaie	31.2	10.1	10.0	25.7	7.7	16.2	12.7	9.3	9.0	6.6	6.2
Vitesse de circulation (en pourcent)	4.5	4.2	4.1	3.6	4.0	3.3	3.1	3.1	3.1	3.2	3.3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Finances publiques											
Recettes budgétaires	15.2	17.0	19.1	18.0	18.7	18.7	18.6	19.2	20.1	20.5	21.3
Dépenses totales et prêts nets <sup>1</sup>	22.3	27.8	43.6	31.9	32.2	32.0	31.7	28.3	27.1	26.7	26.9
<i>Dont</i> : Dépenses courantes	11.3	13.8	15.3	15.0	14.6	15.8	15.1	14.7	14.4	13.9	14.0
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	11.0	14.0	17.2	16.9	17.6	16.3	16.7	13.6	12.7	12.8	12.9
Solde budgétaire de base (dons exclus) <sup>2</sup>	-1.7	-2.1	-15.2	-6.6	-3.7	-5.5	-3.7	-1.6	-0.2	0.7	0.5
Solde budgétaire de base (dons exclus) <sup>3</sup>	0.9	-0.6	-13.1	-4.9	-1.8	-3.5	-2.5	-0.8	0.9	1.5	1.2
Solde budgétaire global (base engagements, dons inclus) <sup>1</sup>	-1.1	-2.6	-16.7	-8.3	-6.6	-7.3	-7.5	-4.7	-2.8	-2.3	-2.2
Formation brute de capital fixe	40.1	40.6	40.1	40.6	46.9	41.8	42.0	39.5	36.4	35.2	31.0
Privée	29.0	26.6	22.9	23.7	29.3	25.5	25.3	25.9	23.6	22.5	18.1
Publique	11.0	14.0	17.2	16.9	17.6	16.3	16.7	13.6	12.7	12.8	12.9
Epargne nationale brute	25.5	25.2	18.7	24.4	19.7	24.1	23.3	22.6	23.0	22.4	19.3
Privée	18.3	19.9	13.6	19.1	12.9	19.1	18.4	17.1	15.9	14.6	11.0
Epargne intérieure	22.7	23.7	18.2	21.5	18.2	21.5	21.5	21.5	21.5	20.7	19.9
Solde de la balance des paiements courants											
Hors dons pour l'assistance budgétaire	-17.9	-17.5	-22.7	-18.5	-30.0	-19.7	-20.0	-17.9	-14.7	-14.0	-12.7
Y compris dons pour l'assistance budgétaire	-14.6	-15.3	-21.4	-16.2	-27.3	-17.7	-18.6	-16.9	-13.4	-12.8	-11.7
Ratio du service de la dette (avant allègement dette)											
Exportations de biens et de services	3.6	3.3	5.2	4.5	5.5	6.4	6.6	5.6	4.8	4.6	4.1
Recettes budgétaires	5.2	4.5	6.1	5.0	6.4	6.4	6.6	5.9	5.6	5.3	4.7
Dette et garantie publiques totales	26.1	27.1	37.7	35.8	42.3	43.1	52.1	53.5	52.8	51.9	50.2
Dette et garantie publiques extérieures	21.0	22.6	32.7	27.0	35.3	33.0	41.6	43.0	43.7	44.7	44.5
VAN de la dette extérieure	...	...	25.8	14.7	27.5	18.3	23.0	24.5	25.6	27.0	27.6
Dette intérieure publique	5.0	4.6	5.0	8.8	7.0	10.2	10.6	10.6	9.1	7.2	5.7
Aide étrangère	8.5	11.4	23.4	9.2	12.2	11.7	11.5	9.4	8.8	8.6	7.6
(En milliards de francs CFA)											
PIB à prix courants du marché	3,578	3,703	3,944	3,961	4,210	4,205	4,515	4,898	5,364	5,828	6,418

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

<sup>1</sup> Les données des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> revues du programme projetaient un prêt de FCFA 437.4 milliards (11.1 pour cent du PIB) qui refinance le prêt pour la construction de la raffinerie Soraz qui a été partiellement garantie par le gouvernement. Le prêt était supposé être signé en 2013 mais reporté. Comme le prêt ne s'est pas encore matérialisé, il est exclu des projections. Cependant, pour les besoins d'analyse de viabilité de la dette (AVD), l'AVD prend en compte la possibilité que cette dette se concrétise en 2016.

<sup>2</sup> Revenus moins dépenses nettes des dépenses en capital financées par l'extérieur.

<sup>3</sup> Revenus (y compris les dons budgétaires) moins dépenses nettes des dépenses en capital financées par l'extérieur.

**Tableau 2. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2012-20**  
(milliards de FCFA)

	2012	2013	2014		2015			2016	2017	2018	2019	2020
			4 <sup>ème</sup> & 5 <sup>ème</sup> revues <sup>2</sup>	Est.	4 <sup>ème</sup> & 5 <sup>ème</sup> revues <sup>4</sup>	Est.	Proj. <sup>5</sup>					
	(En milliards de francs CFA)											
Recettes budgétaires	543.0	628.5	753.3	714.2	787.2	355.0	784.9	841.0	940.8	1079.0	1193.9	1365.0
Recettes fiscales	495.7	577.3	664.8	633.2	743.3	338.1	724.6	793.9	869.4	987.4	1082.2	1217.9
Recettes non fiscales	43.7	46.2	83.9	76.3	39.3	13.7	53.3	38.5	61.8	80.7	99.7	134.0
Recettes des comptes spéciaux	3.6	5.0	4.6	4.7	4.6	3.3	7.0	8.6	9.6	11.0	11.9	13.1
Dépenses totales et prêts nets	799.2	1030.3	1721.4	1263.7	1356.0	594.5	1347.7	1433.2	1385.0	1455.9	1554.5	1725.4
dont: dépenses hors dépense d'équipement sur ressources extérieures	603.6	706.2	1353.9	976.0	945.0	473.1	1015.0	1009.9	1019.6	1087.9	1155.5	1335.2
Dépenses courantes	405.0	511.6	603.4	595.2	615.6	294.8	663.3	681.0	718.3	773.5	811.1	896.2
Dépenses courantes budgétaires	391.6	497.0	588.6	580.9	600.9	287.7	640.3	657.9	693.2	746.1	781.2	863.4
Traitements et salaires	155.2	189.8	210.0	214.5	221.6	120.7	242.0	245.8	254.3	273.5	291.6	321.6
Matériels et fournitures	80.4	105.8	136.8	127.4	135.5	52.0	166.5	139.9	151.3	165.7	172.6	195.6
Subventions et transferts	149.6	188.0	216.1	221.0	212.5	107.5	203.8	232.2	240.3	255.9	266.5	293.5
Intérêts exigibles	10.9	11.5	25.8	16.0	31.3	10.9	27.9	40.0	47.3	51.0	50.4	52.7
Dont: Dette extérieure	6.9	8.4	19.3	10.0	16.6	6.2	13.2	16.2	19.5	20.7	21.9	23.5
Ajustements et dépenses fiscales	-4.6	1.9	0.0	1.9	0.0	-3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Budgets annexes/comptes spéciaux <sup>1</sup>	13.4	14.6	14.7	14.3	14.7	7.1	23.0	23.1	25.1	27.4	29.8	32.8
Dépenses d'équipements et prêts nets	394.2	518.7	1118.0	668.5	740.4	299.7	684.5	752.3	666.8	682.4	743.4	829.2
Dépenses d'équipement	394.2	518.7	679.0	668.5	740.4	299.7	684.5	752.3	666.8	682.4	743.4	829.2
Sur ressources budgétaires	198.6	194.6	311.5	380.8	329.3	178.3	351.7	328.9	301.3	314.4	344.4	439.0
Sur ressources extérieures	195.6	324.1	367.5	287.8	411.0	121.4	332.8	423.4	365.4	368.0	399.0	390.2
Dont: Sur dons extérieurs	123.4	251.0	227.8	154.3	206.1	67.7	174.8	197.7	172.9	170.5	176.3	174.6
Sur prêts extérieurs	72.2	73.2	139.7	133.5	204.9	53.7	158.0	225.7	192.5	197.5	222.7	215.6
Prêts nets <sup>2</sup>	0.0	0.0	439.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-256.2	-401.8	-968.1	-549.6	-568.8	-239.5	-562.8	-592.2	-444.2	-376.9	-360.6	-360.4
Balance de base <sup>3</sup>	-39.6	-97.0	-657.3	-327.4	-279.1	-171.8	-306.1	-340.0	-229.5	-151.3	-134.3	-140.8
Balance de base (définition de l'UEMOA)	-60.6	-77.7	-600.6	-261.8	-157.8	-118.1	-230.1	-168.9	-78.8	-8.9	38.4	29.8
Variation des arriérés et fonds en route (reduction -)	8.8	-22.4	-10.0	57.7	-7.0	6.2	-63.8	-10.0	-3.0	-2.0	-2.0	0.0
Solde global (base encais/décaissements)	-247.3	-424.3	-978.1	-491.8	-575.8	-233.3	-626.6	-602.2	-447.2	-378.9	-362.6	-360.4
Financement	247.3	424.3	978.1	491.8	575.8	233.3	626.6	602.2	447.2	378.9	362.6	360.4
Financement extérieur	289.5	406.9	901.1	342.3	484.0	111.9	461.9	485.6	427.1	439.4	464.9	451.0
Dons	216.5	304.9	310.8	222.1	289.7	67.7	256.8	252.2	214.8	225.5	226.3	219.6
Aide projets	123.4	251.0	227.8	154.3	206.1	67.7	174.8	197.7	172.9	170.5	176.3	174.6
Prêts	88.6	116.6	612.1	140.8	222.2	53.7	236.4	268.5	244.1	249.1	274.3	267.2
Budgétaires	16.4	43.5	33.4	7.3	17.3	0.0	78.4	42.8	51.6	51.6	51.6	51.6
Amortissement exigible	-17.9	-14.6	-21.8	-20.6	-27.9	-9.5	-31.3	-35.1	-31.8	-35.2	-35.8	-35.8
Debt en discussions	2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	-42.2	17.4	77.0	149.5	91.8	121.4	164.7	116.7	20.1	-60.5	-102.2	-90.6
Secteur bancaire	-42.7	-31.5	-4.7	54.9	1.7	108.1	32.5	64.8	-7.3	-36.9	-45.6	-48.7
Dont: FMI	5.3	4.3	22.5	20.2	11.3	-2.7	26.6	16.3	-4.0	-4.8	-6.4	-9.6
Avances statutaires	-4.1	-7.1	-7.5	-7.5	-7.9	-3.9	-7.9	-8.2	-8.4	-8.7	-7.6	-3.6
Depot du Trésor à la BCEAO	-44.1	-29.4	-38.7	-28.5	-5.0	86.4	17.6	38.0	-15.0	-20.0	-20.0	-25.0
Titres d'Etat et autres	0.2	0.7	19.0	70.7	3.3	28.3	-3.8	18.7	20.1	-3.4	-11.7	-10.5
Secteur non bancaire	0.5	48.9	81.7	94.6	90.1	13.3	132.2	51.8	27.4	-23.6	-56.6	-42.0
Déficit de ressources (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités nigériennes et estimations ; et projections des services du Fonds monétaire.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux incluent le financement des pensions de retraite, le fonds d'investissement prioritaires, et le fonds pour formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Les données des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> revues du programme projetaient un prêt de FCFA 437.4 milliards (11.1 pour cent du PIB) qui refinancie le prêt pour la construction de la raffinerie Soraz qui a été partiellement garantie par le gouvernement. Le prêt était supposé être signé en 2013 mais reporté. Comme le prêt ne s'est pas encore matérialisé, il est exclu des projections. Cependant, pour les besoins d'analyse de viabilité de la dette (AVD), l'AVD prend en compte la possibilité que cette dette se concrétise en 2016.

<sup>3</sup> Revenus moins dépenses nettes des dépenses en capital financées par l'extérieur.

<sup>4</sup> En 2015, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> revue, FCFA 49 milliards de recettes exceptionnelles (télécommunications FCFA 34 milliards et pétrole FCFA 15 milliards) sont exclues des recettes non fiscales et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures équivalentes sont aussi exclues. Ces dépenses ne seront exécutées que si ces recettes se matérialisent.

<sup>5</sup> Les projections de 2015 incluent en recettes non fiscales les FCFA 15 milliards de recettes exceptionnelles du secteur pétrolier qui ont été encaissées et des dépenses équivalentes en capital financées sur ressources intérieures ont été ajoutées en dépenses en capital.

**Tableau 3. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2012-20**  
(en pourcentage du PIB)

	2012	2013	2014		2015		2016	2017	2018	2019	2020
			4 <sup>ème</sup> & 5 <sup>ème</sup> revues <sup>2</sup>	Est.	4 <sup>ème</sup> & 5 <sup>ème</sup> revues <sup>1</sup>	Proj. <sup>5</sup>					
	(En pourcentage du PIB)										
Recettes budgétaires	15.2	17.0	19.1	18.0	18.7	18.7	18.6	19.2	20.1	20.5	21.3
Recettes fiscales	13.9	15.6	16.9	16.0	17.7	17.2	17.6	17.8	18.4	18.6	19.0
Recettes non fiscales	1.2	1.2	2.1	1.9	0.9	1.3	0.9	1.3	1.5	1.7	2.1
Recettes des comptes spéciaux	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses totales et prêts nets	22.3	27.8	43.6	31.9	32.2	32.0	31.7	28.3	27.1	26.7	26.9
dont: dépenses hors dépense d'équipement sur ressources extérieures	16.9	19.1	34.3	24.6	22.4	24.1	22.4	20.8	20.3	19.8	20.8
Dépenses courantes	11.3	13.8	15.3	15.0	14.6	15.8	15.1	14.7	14.4	13.9	14.0
Dépenses courantes budgétaires	10.9	13.4	14.9	14.7	14.3	15.2	14.6	14.2	13.9	13.4	13.5
Traitements et salaires	4.3	5.1	5.3	5.4	5.3	5.8	5.4	5.2	5.1	5.0	5.0
Matériels et fournitures	2.2	2.9	3.5	3.2	3.2	4.0	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0
Subventions et transferts	4.2	5.1	5.5	5.6	5.0	4.8	5.1	4.9	4.8	4.6	4.6
Intérêts exigibles	0.3	0.3	0.7	0.4	0.7	0.7	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8
Dont: Dette extérieure	0.2	0.2	0.5	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Adjustements et dépenses fiscales	-0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Budgets annexes/comptes spéciaux <sup>1</sup>	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dépenses d'équipements et prêts nets	11.0	14.0	28.3	16.9	17.6	16.3	16.7	13.6	12.7	12.8	12.9
Dépenses d'équipement	11.0	14.0	17.2	16.9	17.6	16.3	16.7	13.6	12.7	12.8	12.9
Sur ressources budgétaires	5.6	5.3	7.9	9.6	7.8	8.4	7.3	6.2	5.9	5.9	6.8
Sur ressources extérieures	5.5	8.8	9.3	7.3	9.8	7.9	9.4	7.5	6.9	6.8	6.1
Dont: Sur dons extérieurs	3.5	6.8	5.8	3.9	4.9	4.2	4.4	3.5	3.2	3.0	2.7
Sur prêts extérieurs	2.0	2.0	3.5	3.4	4.9	3.8	5.0	3.9	3.7	3.8	3.4
Prêts nets <sup>2</sup>	0.0	0.0	11.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-7.2	-10.9	-24.5	-13.9	-13.5	-13.4	-13.1	-9.1	-7.0	-6.2	-5.6
Balance de base <sup>3</sup>	-1.1	-2.6	-16.7	-8.3	-6.6	-7.3	-7.5	-4.7	-2.8	-2.3	-2.2
Balance de base (définition de l'UEMOA)	-1.7	-2.1	-15.2	-6.6	-3.7	-5.5	-3.7	-1.6	-0.2	0.7	0.5
Variation des arriérés et fonds en route (réduction -)	0.9	-0.6	-13.1	-4.9	-1.8	-3.5	-2.5	-0.8	0.9	1.5	1.2
Solde global (base encais./décaissements)	0.2	-0.6	-0.2	1.4	-0.2	-1.5	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0
Solde global (base encais./décaissements)	-6.9	-11.5	-24.8	-12.4	-13.7	-14.9	-13.3	-9.1	-7.1	-6.2	-5.6
Financement	6.9	11.5	24.8	12.4	13.7	14.9	13.3	9.1	7.1	6.2	5.6
Financement extérieur	8.1	11.0	22.8	8.6	11.5	11.0	10.8	8.7	8.2	8.0	7.0
Dons	6.1	8.2	7.9	5.6	6.9	6.1	5.6	4.4	4.2	3.9	3.4
Aide projets	3.5	6.8	5.8	3.9	4.9	4.2	4.4	3.5	3.2	3.0	2.7
Prêts	2.5	3.1	15.5	3.6	5.3	5.6	5.9	5.0	4.6	4.7	4.2
Budgétaires	0.5	1.2	0.8	0.2	0.4	1.9	0.9	1.1	1.0	0.9	0.8
Amortissement exigible	-0.5	-0.3	-0.5	-0.5	-0.7	-0.7	-0.8	-0.6	-0.7	-0.6	-0.6
Debt en discussions	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	-1.2	0.5	2.0	3.8	2.2	3.9	2.6	0.4	-1.1	-1.8	-1.4
Secteur bancaire	-1.2	-0.8	-0.1	1.4	0.0	0.8	1.4	-0.1	-0.7	-0.8	-0.8
Dont: FMI	0.1	0.1	0.6	0.5	0.3	0.6	0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Avances statutaires	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
Depot du Trésor à la BCEAO	-1.2	-0.8	-1.0	-0.7	-0.1	0.4	0.8	-0.3	-0.4	-0.3	-0.4
Titres d'Etat et autres	0.0	0.0	0.5	1.8	0.1	-0.1	0.4	0.4	-0.1	-0.2	-0.2
Secteur non bancaire	0.0	1.3	2.1	2.4	2.1	3.1	1.1	0.6	-0.4	-1.0	-0.7
Déficit de ressources (+)	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux incluent le financement des pensions de retraite, le fonds d'investissement prioritaires, et le fonds pour formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Les données des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> revues du programme projetaient un prêt de FCFA 437.4 milliards (11.1 pour cent du PIB) qui refinance le prêt pour la construction de la raffinerie Soraz qui a été partiellement garantie par le gouvernement. Le prêt était supposé être signé en 2013 mais reporté. Comme le prêt ne s'est pas encore matérialisé, il est exclu des projections. Cependant, pour les besoins d'analyse de viabilité de la dette (AVD), l'AVD prend en compte la possibilité que cette dette se concrétise en 2016.

<sup>3</sup> Revenus moins dépenses nettes des dépenses en capital financées par l'extérieur.

<sup>4</sup> En 2015, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> revue, FCFA 49 milliards de recettes exceptionnelles (télécommunications FCFA 34 milliards et pétrole FCFA 15 milliards) sont exclues des recettes non fiscales et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures équivalentes sont aussi exclues. Ces dépenses ne seront exécutées que si ces recettes se matérialisent.

<sup>5</sup> Les projections de 2015 incluent en recettes non fiscales les FCFA 15 milliards de recettes exceptionnelles du secteur pétrolier qui ont été encaissées et des dépenses équivalentes en capital financées sur ressources intérieures ont été ajoutées en dépenses en capital.

Tableau 4. Niger : Situation monétaire, 2012-20

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			Est.	Projections					
(En milliards de francs CFA)									
Avoirs extérieurs nets	431.4	533.8	715.2	757.9	789.2	911.1	993.5	1080.1	1172.6
BCEAO	419.8	466.0	578.7	618.7	648.7	768.7	848.7	933.3	1023.0
Banques commerciales	11.6	67.8	136.5	139.2	140.5	142.4	144.8	146.8	149.7
Avoirs intérieurs nets	371.2	349.7	395.5	532.6	664.6	677.8	737.9	765.9	787.2
Crédit intérieur	454.9	433.3	496.7	612.6	741.4	752.3	811.7	838.9	859.5
Créances nettes sur l'Etat	-45.1	-86.5	-76.9	-41.4	35.8	-19.2	-33.7	-81.1	-152.7
BCEAO	7.7	-27.3	-39.8	-18.0	50.6	20.8	-8.5	-29.7	-72.9
Créances	92.6	89.8	102.5	128.3	142.9	136.1	128.4	119.1	106.4
dont avances statutaires	22.9	20.4	17.8	17.0	15.3	12.5	9.6	6.6	3.6
Dépôts	84.9	117.1	142.3	146.3	92.3	115.3	136.9	148.8	179.3
Banques commerciales	-56.1	-61.4	-37.1	-23.4	-14.7	-7.4	-25.2	-51.4	-79.7
Autres	3.3	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	500.0	519.8	573.6	654.0	705.5	771.5	845.4	920.0	1012.1
Autres postes nets	-83.7	-83.6	-101.1	-80.0	-76.8	-74.5	-73.8	-73.0	-72.3
Monnaie et quasi-monnaie	802.5	883.5	1,110.7	1,290.5	1,453.8	1,588.9	1,731.4	1,846.0	1,959.8
Masse monétaire	345.2	398.1	504.3	550.2	632.7	651.7	664.7	678.0	691.6
Depôts privés aux CCP/CNE	456.9	485.1	604.8	740.3	821.1	937.2	1066.7	1168.0	1268.2
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)									
Avoirs extérieurs nets	27.5	12.8	20.5	3.8	2.4	8.4	5.2	5.0	5.0
BCEAO	25.3	5.8	12.8	3.6	2.3	8.3	5.0	4.9	4.9
Banques	2.2	7.0	7.8	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2
Avoirs intérieurs nets	3.8	-2.7	5.2	12.3	10.2	0.9	3.8	1.6	1.2
Crédit intérieur	5.9	-2.7	7.2	10.4	10.0	0.8	3.7	1.6	1.1
Créances nettes sur l'Etat	-10.0	-5.2	1.1	3.2	6.0	-3.8	-0.9	-2.7	-3.9
BCEAO	-7.0	-4.4	-1.4	2.0	5.3	-2.0	-1.8	-1.2	-2.3
dont avances statutaires	-0.5	-0.3	-0.3	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Banques commerciales	-3.2	-0.7	2.7	1.2	0.7	0.5	-1.1	-1.5	-1.5
Autres	0.2	-0.1	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie (en pourcentage)	15.9	2.5	6.1	7.2	4.0	4.5	4.6	4.3	5.0
Autres postes nets	-2.1	0.0	-2.0	1.9	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Monnaie	31.2	10.1	25.7	16.2	12.7	9.3	9.0	6.6	6.2
Pour mémoire									
Vélocité ((PIB/Masse monétaire)	4.5	4.2	3.6	3.6	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5
Crédit à l'économie									
(changement, en pourcentage)	24.2	4.0	10.4	14.0	7.9	9.4	9.6	8.8	10.0
(pourcentage du PIB)	14.0	14.0	14.5	15.6	15.6	15.8	15.8	15.8	15.8
(pourcentage du PIB-hors agriculture)	17.2	17.0	17.7	18.9	18.9	19.0	18.9	18.8	18.6

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

Tableau 5. Niger : Balance des paiements, 2012-20

	2012	2013	2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020
				Est.	4 <sup>ème</sup> & 5 <sup>ème</sup> revues Proj.					
(Milliards de francs CFA ; sauf indication contraires)										
Balance des transactions courantes	-521.0	-568.4	-642.1	-1147.7	-743.1	-841.2	-826.1	-717.0	-747.8	-749.9
Balance commerciale de biens et services	-688.8	-714.3	-831.4	-1335.4	-894.1	-969.9	-948.3	-872.0	-904.8	-910.8
Balance commerciale de biens	-234.6	-212.3	-412.5	-691.0	-508.3	-556.4	-471.3	-342.9	-361.5	-258.6
Exportations, f.o.b.	736.8	784.6	709.3	809.2	698.0	748.3	893.4	1145.9	1228.1	1444.0
Uranium	338.7	302.8	241.3	240.6	237.4	268.2	278.7	269.6	253.1	345.8
Autres	116.6	198.9	143.2	190.4	119.1	122.4	247.9	382.6	455.5	556.5
Autres	281.5	282.9	324.8	378.2	341.5	357.7	366.8	493.7	519.5	541.6
Importations, f.o.b.	971.4	996.9	1121.9	1500.3	1206.3	1304.7	1364.8	1488.7	1589.5	1702.5
Dont: Produits alimentaires	226.3	186.3	171.1	176.4	154.3	169.0	175.1	189.8	214.4	234.6
Dont: Produits pétroliers	25.2	36.0	43.4	13.9	30.8	13.9	14.1	14.2	14.1	14.3
Biens d'équipement	214.1	253.2	364.3	620.0	464.6	493.0	503.2	570.9	617.2	699.5
Autres	505.9	521.4	543.0	770.4	556.6	628.8	672.4	713.8	743.8	754.1
Services et revenus (net)	-454.2	-502.0	-418.9	-644.4	-385.8	-413.4	-477.0	-529.2	-543.3	-652.2
Services	-385.1	-410.7	-345.5	-516.0	-346.6	-368.5	-410.9	-456.5	-485.4	-456.5
Revenus	-69.1	-91.3	-73.4	-128.4	-39.2	-44.9	-66.1	-72.7	-57.9	-195.8
Dont: intérêts sur dette publique	-6.8	-8.4	-10.0	-16.6	-13.2	-16.2	-19.5	-20.7	-21.9	-23.5
Transferts courants	167.8	146.0	189.3	187.8	151.0	128.6	122.2	155.0	157.0	161.0
Privés	49.9	67.3	97.5	73.7	63.6	68.3	74.0	81.1	88.1	97.0
Publics	117.9	78.7	91.8	114.1	87.4	60.4	48.2	73.9	68.9	63.9
Dont: dons budgétaires	93.1	53.9	67.9	83.6	82.0	54.5	41.8	55.0	50.0	45.0
Compte de capital et d'opérations financières	673.7	612.9	722.8	1203.7	783.1	871.2	946.2	797.0	832.4	839.6
Capital	139.2	282.0	185.7	228.2	195.8	225.3	202.9	203.4	212.2	213.9
Capital privé	14.1	14.8	15.3	17.1	21.1	22.6	25.0	27.9	30.8	34.4
Dons projets	123.4	251.0	154.3	206.1	174.8	197.7	172.9	170.5	176.3	174.6
Autres	0.0	8.0	0.0	5.0	0.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Autres	-1.3	15.6	16.1	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette	3.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Opérations financières	534.4	330.8	537.1	975.5	587.3	646.0	743.2	593.5	620.2	625.6
Investissements directs <sup>1</sup>	428.4	305.5	369.8	689.0	310.3	412.6	486.2	333.0	328.3	326.3
Investissements de portefeuille	4.9	-9.4	61.7	58.3	45.4	-8.5	10.0	11.0	11.9	14.4
Autres investissements	101.2	34.7	105.6	228.3	231.6	241.9	247.0	249.5	280.0	284.9
Dont: secteur public (net)	70.6	102.0	120.2	194.3	205.1	233.3	212.3	213.8	238.6	231.4
décaissements	88.6	116.6	140.8	222.2	236.4	268.5	244.1	249.1	274.3	267.2
prêts budgétaires	16.4	43.5	7.3	17.3	78.4	42.8	51.6	51.6	51.6	51.6
prêts projets <sup>1</sup>	72.2	73.2	133.5	204.9	158.0	225.7	192.5	197.5	222.7	215.6
amortissement	17.9	14.6	20.6	27.9	31.3	35.1	31.8	35.2	35.8	35.8
Autres	30.5	-67.3	-14.6	33.9	26.5	8.5	34.7	35.7	41.4	53.5
Erreurs et omissions	-0.3	1.7	32.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	152.3	46.3	112.7	56.1	40.0	30.0	120.0	80.0	84.6	89.7
Financement	-152.3	-46.3	-112.7	-56.1	-40.0	-30.0	-120.0	-80.0	-84.6	-89.7
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	5.3	4.3	20.2	11.3	26.6	16.3	-4.0	-4.8	-6.4	-9.6
Rééchelonnements obtenus	2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
Pour mémoire:										
Compte courantes (pourcentage du PIB)	-14.6	-15.3	-16.2	-27.3	-17.7	-18.6	-16.9	-13.4	-12.8	-11.7
Compte courantes (hors subventions, en pourcentage du PIB)	-17.9	-17.5	-18.5	-30.0	-19.7	-20.0	-17.9	-14.7	-14.0	-12.7
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-6.6	-5.7	-10.4	-16.4	-12.1	-12.3	-9.6	-6.4	-6.2	-4.0
Solde global (pourcentage du PIB)	4.3	1.2	2.8	1.3	1.0	0.7	2.5	1.5	1.5	1.4
Avoirs extérieurs nets (en mois d'importations)	3.4	3.6	4.2	3.3	4.2	4.1	4.5	4.6	4.9	5.0
Réserves internationales, BCEAO (milliards de FCFA)	7,051.0	6,520.8	7,033.3	...	...	...	...	...	...	...
en pourcentage du mois d'importations de l'année suivante)	5.1	4.5	4.6	...	...	...	...	...	...	...
PIB (milliards de FCFA)	3,578	3,703	3,961	4,210	4,205	4,515	4,898	5,364	5,828	6,418

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

<sup>1</sup>Les projections des IDE pour 2015-16 incluent la construction du pipeline qui devrait se terminer en 2017.

**Tableau 6. Niger : Indicateurs de solidité financière, décembre 2008-juin 2015**  
(pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015
	Déc.	Mars	Juin						
<b>Ratios de solvabilité</b>									
Capital réglementaire aux actifs pondérés par le risque	4.0	8.3	13.5	13.5	16.7	15.5	14.6	16.1	15.6
Fonds propres de base aux actifs pondérés par le risque	3.2	7.8	13.2	13.2	16.1	14.9	13.4	15.0	14.3
Provisions pour actifs pondérés par le risque	4.9	9.1	8.6	11.5	10.2	12.0	9.4	12.4	13.4
Fonds propres au total des actifs	2.6	6.3	8.4	9.2	10.1	9.4	9.5	10.8	9.4
<b>Composition et qualité des actifs</b>									
Total prêts au total actifs	60.8	62.3	56.1	61.2	60.0	58.6	55.7	56.8	56.3
Concentration : crédit aux cinq plus gros emprunteurs au capital réglementaire	748.6	219.1	123.8	152.2	135.6	128.3	109.5	99.3	100.6
Prêts non productifs bruts au total des prêts	16.0	14.7	18.2	19.6	17.1	16.5	15.5	18.6	19.7
Taux de provisionnement	50.3	64.9	47.7	58.0	54.6	67.3	61.5	66.6	68.3
Prêts non productifs au total des prêts	6.3	8.2	10.5	9.3	8.6	6.1	6.6	6.2	6.2
Prêts non productifs aux fonds propres	148.1	80.8	70.3	61.6	51.0	34.3	38.6	32.7	37.5
<b>Bénéfices et rentabilité<sup>1</sup></b>									
Coût moyen des fonds empruntés	2.1	2.0	2.6	2.2	2.1	...	...	...	...
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	10.4	10.1	11.2	10.4	10.5	...	...	...	...
Marge d'intérêt moyenne <sup>2</sup>	8.3	8.1	8.6	8.2	8.4	...	...	...	...
Rendement après impôts des actifs moyens	...	...	2.3	1.0	1.8	...	...	...	...
Rendement après impôts aux fonds propres moyens	0.2	6.1	13.0	7.3	16.2	...	...	...	...
Dépenses hors intérêts au revenu bancaire net	55.4	21.1	54.3	55.9	53.9	...	...	...	...
Salaires et traitements au revenu bancaire net	20.7	18.8	20.6	23.2	23.5	...	...	...	...
<b>Liquidité</b>									
Actifs liquides au total des actifs	35.3	33.3	29.7	33.4	32.5	22.4	...	...	...
Actifs liquides au total des dépôts	49.9	49.8	46.0	52.6	51.4	36.2	...	...	...
Total des prêts au total des dépôts	86.0	95.7	94.0	108.8	104.7	93.7	85.3	85.6	84.8
Total des dépôts au total des passifs	70.7	65.1	65.4	63.5	63.2	62.6	65.3	66.3	66.5
Dépôts à vue au total des passifs	43.8	41.0	43.4	41.1	42.0	41.0	42.3	40.7	41.9
Dépôts à terme au total des passifs	26.9	24.1	22.0	22.4	21.2	21.6	22.9	25.6	24.6

Source: BCEAO.

<sup>1</sup> Les postes sont communiqués tous les six mois.

<sup>2</sup> Taxes sur opérations financières exclues.

Tableau 7. Niger : Critère de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2014-décembre 2014)  
(milliards de FCFA)

	fin mars 2014			fin juin 2014			fin septembre 2014			fin décembre 2014		
	Repères indicatifs			Critères de réalisation			Repères indicatifs			Critères de réalisation		
	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Rev.	Réal.
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b> (Cumulés pour chaque année fiscale)												
Financement intérieur net du gouvernement	0.2	66.6		0.3	97.3		0.5	72.2		54.5	129.3	
Critère ajusté <sup>2</sup>	15.2	66.6	<i>Non-observé</i>	15.3	97.3	<i>Non-observé</i>	15.5	72.2	<i>Non-observé</i>	69.5	129.3	<i>Non-observé</i>
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	-1.3	-8.4	<i>Observé</i>	-2.5	-9.5	<i>Observé</i>	-3.8	-4.2	<i>Observé</i>	-10.0	57.7	<i>Non-observé</i>
Pour mémoire :												
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette <sup>4</sup>												
Aide budgétaire brute	29.1	6.6		62.0	13.9		89.9	48.1		116.4	75.2	
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>												
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
<b>C. Cibles indicatives</b> (Cumulées pour chaque année fiscale)												
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>3</sup>	-26.9	-62.1	<i>Non-observé</i>	-47.0	-108.9	<i>Non-observé</i>	-100.0	-120.3	<i>Non-observé</i>	-161.6	-261.8	<i>Non-observé</i>
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) <sup>3</sup>	...	...		...	...		...	...		-78.6	-193.9	<i>Non-observé</i>
Recettes budgétaires <sup>3</sup>	178.9	135.9	<i>Non-observé</i>	357.6	303.3	<i>Non-observé</i>	522.8	523.4	<i>Observé</i>	753.3	714.2	<i>Non-observé</i>
Depenses de reduction de la pauvrete <sup>3</sup>	120.1	70.2	<i>Non-observé</i>	236.0	206.4	<i>Non-observé</i>	363.3	329.3	<i>Non-observé</i>	507.6	489.9	<i>Non-observé</i>

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs autrement.

<sup>2</sup> Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note de bas de page <sup>4</sup>, sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de FCFA 15 milliards à la fin de chaque trimestre de 2014.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.

**Tableau 8. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2015 - décembre 2015)**  
 (milliards de FCFA)

	fin mars 2015			fin juin 2015			fin septembre 2015	fin décembre 2015	
	Repères indicatifs			Critères de réalisation			Pour information	Critères de réalisation (proposés)	
	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Proj.	Prog	
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b>									
(Cumulés pour chaque année fiscale)									
Financement intérieur net du gouvernement	19.6	44.4		41.3	123.9		201.0	130.7	
Critère ajusté <sup>2</sup>	32.2	44.4	<i>Non-observé</i>	56.3	123.9	<i>Non-observé</i>	...	...	
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	-1.8	0.0	<i>Observé</i>	-3.5	-28.8	<i>Observé</i>	-38.8	-63.8	
Pour mémoire :									
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette <sup>4</sup>									
Aide budgétaire brute	12.6	0.0		26.2	0.0		6.6	160.4	
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) <sup>7</sup>								520.4	
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>									
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	
Nouvelle dette extérieure contractée									
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée									
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	
<b>C. Cibles indicatives</b>									
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>3</sup>	-25.9	-77.2	<i>Non-observé</i>	-55.9	-118.0	<i>Non-observé</i>	-155.5	-224.9	
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) <sup>3</sup>	-17.6	-77.2	<i>Non-observé</i>	-38.4	-118.0	<i>Non-observé</i>	-149.0	-142.9	
Recettes budgétaires <sup>3</sup>	193.9	168.0	<i>Non-observé</i>	388.9	355.1	<i>Non-observé</i>	564.6	785.7	
Depenses de reduction de la pauvrete <sup>3</sup>	114.3	114.4	<i>Observé</i>	231.4	232.3	<i>Observé</i>	312.0	442.8	

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs autrement à l'exception de de fin septembre qui sont pour information.

<sup>2</sup> Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note de bas de page <sup>4</sup>, sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de FCFA 15 milliards à la fin de chaque trimestre de 2014.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.

<sup>7</sup> Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

**Tableau 9. Niger : Propositions de critères de réalisation quantitatifs et d'objectifs  
indicatifs (mars 2016-juin 2016) et projections pour septembre 2016-  
décembre 2016**  
(milliards de FCFA)

	fin mars 2016 <u>Repères indicatifs</u> Prog.	fin juin 2016 <u>Critères de réalisation</u> Prog.	fin septembre 2016 <u>Pour information</u> Proj.	fin décembre 2016 <sup>8</sup> <u>Pour information</u> Proj.
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b> (Cumulés pour chaque année fiscale)				
Financement intérieur net du gouvernement	67.7	99.7	109.5	100.4
Critère ajusté <sup>2</sup>	...	...	...	...
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	10.3	20.6	11.6	-10.0
Pour mémoire :				
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette <sup>4</sup>				
Aide budgétaire brute	0.0	15.2	39.5	97.3
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) <sup>9</sup>	800.0	800.0	800.0	800.0
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>				
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>C. Cibles indicatives</b>				
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>7</sup>	-73.0	-128.0	-147.5	-168.8
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) <sup>7</sup>	-73.0	-118.9	-124.7	-114.3
Recettes budgétaires <sup>8</sup>	174.9	384.4	602.5	841.0
Depenses de reduction de la pauvrete <sup>8</sup>	77.8	200.6	317.1	449.9
Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.				
<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs autrement à l'exception de fin septembre et fin décembre qui sont pour information.				
<sup>2</sup> Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note de bas de page <sup>4</sup> , sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de FCFA 15 milliards à la fin de chaque trimestre de 2014.				
<sup>3</sup> Minimum.				
<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).				
<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.				
<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.				
<sup>7</sup> Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <a href="http://www.imf.org/external/hp/pp/eng/2014/111414.pdf">http://www.imf.org/external/hp/pp/eng/2014/111414.pdf</a> . Le plafond est défini cumulativement à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 et exclu le prêt de refinancement de la SORAZ de FCFA 437.4 milliards qui pourrait être signé en 2016.				
<sup>8</sup> les projections de fin septembre et fin décembre 2016 ne représentent pas des conditionnalités et sont présentées pour les besoins du Gouvernement.				

Tableau 10. Niger : Actions préalables et repères structurels, 2014

Mesures	Calendrier	Progrès et/ou raison d'être macroéconomique
Finaliser l'étude sur le chemin que doit emprunter l'oléoduc.	Action préalable pour les seconde et troisième revues	Respecté
Lancer un appel d'offre international pour la sélection de la compagnie qui construira l'oléoduc.	Fin septembre 2014	Non Respecté Implications pour la soutenabilité de la dette. Discussions en cours pour obtenir toutes les autorisations
Publier un plan formel d'emprunts annuel indiquant ce que le gouvernement prévoit en termes d'emprunts extérieurs pour l'année.	Fin-décembre 2014	Non Respecté Afin d'assurer la cohérence entre les emprunts et la stratégie de gestion de la dette (des étapes intermédiaires identifiés)
Introduire des rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette soumis au Comité national de gestion de la dette publiques.	Semestriel, à compter de juin 2014	Respecté Sert à contrôler la cohérence entre les emprunts et ce qui est prévu dans la stratégie de gestion de la dette (ainsi que la conditionnalité du FMI). (les rapports de juin et septembre déjà publiés)
Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonnancées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations.	Trimestriel	Respecté Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Avancées dans la mise en œuvre de la réforme douanière dans le domaine des déclarations, des exonérations fiscales, des contrôles douaniers des produits pétroliers et une meilleure utilisation de SYDONIA.	Fin juin 2014	Non Respecté Accélérer la réforme douanière et améliorer la collecte des recettes
Les allocations budgétaires trimestrielles seront libérées au plus tard quatre semaines après le début des premier, second, et troisième trimestres).	Trimestriel	Respecté Améliorer l'exécution du budget
Etablir un Compte unique du Trésor.	Fin juin 2014	Non Respecté Améliorer la gestion de la trésorerie
Prendre un décret pour la mise en œuvre de la réforme du secteur financier.	Fin décembre 2014	Respecté Soutenir le développement du secteur financier

Tableau 11. Niger : Repères structurels, 2015

Mesures	Calendrier	Raison d'être macroéconomique
Recensement des comptes pour le compte unique du Trésor	Fin mars 1015	Respecté Améliorer la gestion de la trésorerie
Adopter le compte unique du Trésor	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer la gestion des flux de trésorerie
Mettre en place un guichet unique pour le code d'investissement	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer le climat des affaires
Limiter les dépenses non autorisées à l'avance à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations	Tous les trimestres	Respecté en mars et juin Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Opérationnaliser le transit électronique des douanes	Fin septembre 2015	Non respecté Le système est opérationnel entre les six bureaux douaniers interconnectés et sera étendu aux autres bureaux après l'achèvement du projet d'interconnexion des douanes Améliorer le recouvrement des recettes douanières
Finaliser une étude sur l'introduction de la budgétisation des investissements dans l'autorisation des engagements et le crédit de paiement	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer la gestion des investissements moyennant la mise en œuvre du système de budget programme
Préparer un plan exhaustif de passation des marchés qui corresponde à un plan d'engagement et à un plan de trésorerie	Tous les ans	Améliorer la gestion du budget, éviter l'accumulation des dépenses à la fin de l'année

**Tableau 12. Niger : Proposition de repères structurels, 2016**

<b>Mesure</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Progrès et/ou raison d'être macroéconomique</b>
Mettre en place le cadre juridique pour la fermeture des comptes publics à consolider dans le compte unique du Trésor	Fin juin 2016	Améliorer la gestion des flux de trésorerie
Introduire des rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette à soumettre au Comité national de gestion de la dette publique	Tous les trimestres	Améliorer la gestion de la dette
Mettre en place un comité directeur pour la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier	Fin février 2016	Améliorer le climat des affaires.
Limiter les dépenses exécutées avec des procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonancées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires associées aux exonérations	Tous les trimestres	Améliorer la gestion du budget et des flux de trésorerie
Achèvement des audits des services et des salaires de la fonction publique	Fin décembre 2016	Améliorer la gestion des salaires et des dons
Migration à SYDONIA World	Fin janvier 2016	Améliorer le recouvrement des recettes
Préparer un plan d'emprunt	Fin juin 2016	Améliorer la gestion de la dette

Tableau 13. Niger : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–26

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant</b>												
Principal	2.9	5.0	4.8	5.8	7.8	11.6	11.3	10.2	7.9	4.5	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Obligations envers le FMI sur la base du crédit prospectif</b>												
Principal	2.9	5.0	4.8	5.8	7.8	11.6	20.3	22.9	20.6	17.3	12.7	3.7
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
<b>Obligations totales sur la base du crédit existant et prospectif</b>												
Millions de DTS	2.9	5.0	4.8	5.8	8.0	11.9	20.5	23.1	20.8	17.3	12.8	3.7
Milliards de FCFA	2.4	4.1	4.0	4.8	6.6	9.8	17.0	19.1	17.1	14.3	10.6	3.1
Pourcentage exportations biens & services	0.3	0.5	0.4	0.4	0.5	0.6	1.0	1.0	0.9	0.7	0.5	0.1
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	2.3	2.0	1.0	1.3	3.3	4.5	4.4	4.9	4.1	3.3	2.3	0.7
Pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.3	0.5	0.5	0.5	0.6	0.8	1.3	1.4	1.1	0.9	0.6	0.2
Pourcentage de la quote-part	4.5	7.5	7.3	8.8	12.2	18.0	31.2	35.0	31.5	26.3	19.4	5.6
<b>Encours du crédit du FMI sur la base des tirages prospectifs</b>												
Millions de DTS	107.8	127.5	122.7	116.9	109.1	97.5	77.2	54.3	33.7	16.4	3.7	0.0
Milliards de FCFA	89.1	105.4	101.4	96.6	90.2	80.6	63.8	44.9	27.8	13.6	3.1	0.0
Pourcent. exportations biens & services	11.3	12.5	10.2	7.7	6.7	5.1	3.7	2.5	1.5	0.7	0.1	0.0
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	83.5	51.7	26.4	25.4	44.3	37.3	16.6	11.5	6.6	3.1	0.7	0.0
Pourcentage du PIB	2.1	2.3	2.1	1.8	1.5	1.3	0.9	0.6	0.4	0.2	0.0	0.0
Pourcentage de recettes fiscales	12.3	13.3	11.7	9.8	8.3	6.6	4.8	3.2	1.8	0.8	0.2	0.0
Pourcentage de la quote-part	163.8	193.8	186.4	177.7	165.9	148.2	117.4	82.6	51.2	25.0	5.6	0.0
<b>Utilisation nette crédit FMI (millions de DTS)</b>												
Décaissements	36.1	19.7	-4.8	-5.8	-7.8	-11.6	-20.3	-22.9	-20.6	-17.3	-12.7	-3.7
Remboursements et rachats	39.0	24.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	2.9	5.0	4.8	5.8	7.8	11.6	20.3	22.9	20.6	17.3	12.7	3.7
<i>Pour mémoire :</i>												
Exportations biens & services (milliards de FCFA)	785.8	842.6	997.3	1261.8	1354.9	1585.6	1719.9	1816.5	1911.8	2036.1	2170.8	2310.1
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA)	106.6	203.7	383.5	379.6	203.7	216.0	384.4	391.7	419.5	439.1	456.0	465.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	4,203.8	4,513.1	4,897.3	5,363.6	5,825.9	6,419.2	6,894.9	7,403.8	7,949.5	8,528.4	9,148.1	9,817.0
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	724.6	793.9	870.0	988.8	1,083.7	1,220.9	1,322.1	1,400.4	1,534.8	1,635.4	1,778.0	2,024.5
Quote-part (millions de DTS)	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8

Source: Estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le total du service de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements du FMI.

**Tableau 14. Niger : Résumé du programme d'emprunts extérieurs de l'État pour 2015 et 2016**

	2015		Total	2016
	Signé	À signer <sup>2</sup>		Projections <sup>3</sup>
<b>Sources du financement de la dette</b>	<b>80.0</b>	<b>440.4</b>	<b>520.4</b>	<b>279.6</b>
<b>Dette concessionnelle</b>	<b>80.0</b>	<b>440.4</b>	<b>520.4</b>	<b>279.6</b>
Dette multilatérale <sup>1</sup>	74.2	174.4	248.6	187.6
Dette bilatérale	5.8	266.0	271.8	11.7
À identifier				80.3
<b>Non concessionnelle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Utilisation du montant emprunté</b>	<b>80.0</b>	<b>440.4</b>	<b>520.4</b>	<b>279.6</b>
Assistance budgétaire	0.0	78.5	78.5	48.5
Infrastructures (routes, ponts...)	0.0	235.8	235.8	40.0
Eau et énergie	5.8	17.1	22.8	80.4
Agriculture	23.1	26.5	49.6	64.5
Sociale (éducation, santé...)	7.6	82.5	90.2	25.9
Autres (sécurité alimentaire, habilitation des femmes...)	43.5	0.0	43.5	20.3

Sources : Autorités nigériennes.

<sup>1</sup> Le financement du FMI est exclus (FCFA 32,2 milliards en 2015 et FCFA 20,4 milliards en 2016).

<sup>2</sup> Un prêt de construction de \$EU 235,8 milliards est en cours de négociation avec le gouvernement turc qui pourrait ne pas être finalisé en 2015.

<sup>3</sup> Pour 2016, des discussions sont en cours avec certains donateurs pour financer divers projets pour lesquels une provision de FCFA 80,3 millions est prévue (FCFA 40 milliards pour la construction de routes, FCFA 20 milliards pour l'éducation et FCFA 20,3 milliards pour d'autres projets).

**Tableau 15. Niger : Décaissements à ce jour et proposition de calendrier de décaissement au titre de l'accord FEC, 2012-16**

Montant (millions)	Conditions nécessaires aux décaissements	Date de disponibilité <sup>1</sup>
11,28 DTS	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord au titre de la FEC	16 mars 2012
11,28 DTS	Observation des critères de réalisation du 30 juin 2012 et achèvement de la première revue de l'accord	28 mars 2013
11,28 DTS	Observation des critères de réalisation du 31 décembre 2012 et achèvement de la seconde revue de l'accord	31 mars 2014
11,28 DTS	Observation des critères de réalisation du 30 juin 2013 et achèvement de la troisième revue de l'accord	31 mars 2014
5,64 DTS	Observation des critères de réalisation du 31 décembre 2013 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	17 décembre 2014
5,64 DTS	Observation des critères de réalisation du 30 juin 2014 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	17 décembre 2014
30,005 DTS <sup>2</sup>	Observation des critères de réalisation du 31 décembre 2014 et du 30 juin 2015 et achèvement des sixième et septième revues combinées de l'accord	30 novembre 2015
12,34 DTS	Observation des critères de réalisation du 31 décembre 2015 et achèvement de la huitième revue de l'accord	31 mai 2016
12,34 DTS	Observation des critères de réalisation du 30 juin 2016 et achèvement de la neuvième revue de l'accord	30 novembre 2016
120,085 DTS	Total	

Source: Fonds monétaire international.

<sup>1</sup> Pour les revues qui ont déjà été achevées, la date renvoie à la date réelle du Conseil à laquelle la revue a été achevée.

<sup>2</sup> En 2015, le calendrier de décaissement inclut une augmentation de 25 pour cent de la quote-part de l'accord au titre de la FEC, dont l'approbation est proposée à l'achèvement des sixième et septième revues combinées.

## Appendix I. Lettre d'Intention

Niamey, le 13 novembre 2015

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington D.C., 20431

Madame la Directrice générale,

1. **Le Niger continue d'enregistrer des progrès dans la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) malgré la situation sécuritaire dans la sous-région.** L'aggravation de la situation sécuritaire suite aux attaques terroristes de Boko-Haram exerce des pressions substantielles sur la stabilité socio-économique du pays. De ce fait, le pays s'est vu obligé d'engager des troupes pour soutenir l'intervention militaire dans la sous-région et renforcer la sécurité à l'intérieur et aux frontières. Cette situation sécuritaire, l'afflux des réfugiés, et la prise en charge des personnes déplacées ont affecté la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC, l'état de l'exécution budgétaire et le niveau des dépenses publiques. Les appuis budgétaires n'ont pu être mobilisés, et il a fallu recourir davantage aux financements intérieurs, en particulier sur le marché régional. Ainsi, les critères de performance à fin décembre 2014 relatifs au financement intérieur net et à la réduction nette des arriérés intérieurs, ainsi que le critère à fin juin 2015 sur le financement intérieur net, n'ont pas été observés.

2. **Les performances macroéconomiques ont été bonnes.** Les politiques économiques correctives de court terme, couplées avec la mise en œuvre des programmes du Plan de développement économique et social (PDES) et celles prises pour renforcer la production agricole irriguée dans le cadre de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent le Nigériens) continuent de supporter l'activité économique. La croissance économique s'est accélérée en 2014 pour se situer à 6,9 pour cent contre 4,6 pour cent en 2013, et est projetée à 4,4 pour cent en 2015. Les réformes structurelles avancent.

3. **Les politiques et mesures contenues dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint devraient permettre l'atteinte des objectifs du programme.** En particulier, le gouvernement a fait les arbitrages nécessaires au niveau des priorités de dépenses et a adopté des mesures correctives dans le cadre de la loi de finances rectificative 2015 et de la loi de finances 2016. La cadence des réformes structurelles a également été renforcée, notamment au niveau de l'administration fiscale pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette et des ressources naturelles, l'assainissement du secteur financier, et l'amélioration du climat des affaires. Par ailleurs, la récente fusion et restructuration du Ministère des Finances et du Ministère du Plan en un seul Ministère de l'Économie et des Finances ouvre des perspectives pour une meilleure coordination institutionnelle de la gestion des finances publiques. Toutefois, l'économie nigérienne reste soumise à des chocs

exogènes importants, qui requièrent des politiques soutenues de réformes pour le maintien de la stabilité macroéconomique.

4. **Le gouvernement est aussi déterminé à renforcer la gestion de la dette publique en vue de préserver sa viabilité.** Dans ce cadre, il mettra en œuvre les mesures nécessaires à l'établissement d'un plan annuel d'emprunts extérieurs fondé sur la base de l'état de préparation des projets en cours. Par ailleurs, afin de renforcer la coordination institutionnelle de la gestion du programme des investissements et de la dette, le gouvernement va continuer d'améliorer le fonctionnement du Comité interministériel sur la gestion de la dette.

5. **Compte tenu des mesures correctives prises pour faire face aux déviations des objectifs du programme, le gouvernement sollicite des dérogations pour les critères de réalisation non observés à fin décembre 2014 et à fin juin 2015 énoncés ci-dessus, et la conclusion des revues attenantes.** En particulier, les mesures énoncées dans le mémorandum devraient permettre d'aider à résorber les arriérés intérieurs nets, tout en réduisant le recours au financement intérieur par une mobilisation accrue des recettes intérieures.

6. **Le gouvernement nigérien sollicite la conclusion des sixième et septième revues au titre de la FEC, une augmentation totale de l'accès à hauteur de 62,5 pour cent de la côte part, avec une extension du programme jusqu'à fin décembre 2016, et la mise à disposition des décaissements au titre des sixième et septième revues pour un montant de DTS 39,005.** Cette augmentation permettra de répondre aux besoins accrus de balance des paiements résultant des chocs exogènes, et le cadre macroéconomique y afférent sera une référence pour la poursuite de la mise en œuvre continue des politiques de réformes. Dans ce cadre, le gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à leur demande, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce mémorandum.

7. **Le gouvernement consent à la publication de la présente Lettre d'intention, le Mémorandum de politiques économique et financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent aux revues du programme appuyé par le dispositif FEC. le gouvernement autorise, par la présente, leur publication et affichage sur le site internet du FMI, après la conclusion des sixième et septième revues du programme par le Conseil d'administration du FMI.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération,

/ s /

Saidou Sidibe  
Ministre de l'Economie et des Finances

Attachments :

- I. Mémorandum de politiques économique et financière
- II. Protocole d'accord technique

## Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière du Gouvernement

### INTRODUCTION

**Le présent mémoire de politiques économique et financière (MPEF) du programme actualise celui des quatrième et cinquième revues conduites en novembre 2014.** Il décrit l'évolution économique récente, la mise en œuvre du programme, les perspectives macroéconomiques, et l'état des politiques et réformes structurelles. Les priorités et objectifs du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) sont en phase avec les axes du PDES 2012-16 en cours et la note d'orientation pour l'élaboration de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) Niger 2035. Ces priorités demeurent centrées sur : (i) le maintien de la stabilité macroéconomique ; (ii) l'amélioration de l'exécution du budget en limitant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, notamment par le renforcement des efforts de recouvrement des recettes fiscales et le contrôle et une meilleure gestion des dépenses publiques ; (iii) l'amélioration de la gestion de la dette ; (iv) l'accroissement de la transparence dans la gestion des secteurs minier et pétrolier ; et (v) le soutien au développement des secteurs privé et financier.

### ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

#### I. Évolution Récente de l'Économie

1. **Malgré la détérioration de la situation sécuritaire dans la sous-région, la croissance est restée soutenue en 2014 et 2015.** La croissance de l'économie nigérienne s'est accélérée en 2014, passant de 4,6 pour cent en 2013 à 6,9 pour cent, portée par un meilleur résultat de la campagne agricole et des secteurs de la construction et des services plus dynamiques. Malgré les difficultés enregistrées dans les secteurs pétrolier et minier, les informations préliminaires indiquent que la croissance devrait atteindre 4,4 pour cent en 2015, portée par le dynamisme continu des secteurs des services et de la construction, atténué par une croissance plus faible du secteur agricole. Le programme du gouvernement de vente des céréales à prix modérés et la bonne campagne agricole ont contribué à une baisse des prix en 2014 avec une inflation annuelle moyenne de -0,9 pour cent. En dépit de l'insécurité alimentaire consécutive aux flux de réfugiés et des personnes déplacées, l'inflation resterait modérée en 2015 ; elle devrait être contenue à une moyenne annuelle de 0,8 pour cent.

2. **Les comptes extérieurs reflètent la dynamique de croissance du Niger.** En effet, le déficit du compte courant de la balance des paiements, qui représentait 16,2 pour cent du PIB en 2014 connaîtrait une détérioration de 1,5 point de pourcentage en 2015 pour atteindre 17,7 pour cent du PIB, en raison de la baisse à la fois des prix et des volumes des exportations des produits pétroliers raffinés et de l'uranium et l'augmentation des importations liées aux chocs sécuritaires et à la mise en œuvre des projets d'infrastructures. L'accumulation des réserves internationales, qui avaient atteint

FCFA 112,7 milliards à fin 2014, devrait atteindre FCFA 40 milliards en 2015, permettant au Niger d'avoir une position extérieure confortable.

3. **L'exécution du budget 2014 a souffert des pressions sécuritaires accrues et d'une faible mobilisation des appuis extérieurs.** Les recettes fiscales ont enregistré une moins-value de près de FCFA 32 milliards (0,8 pour cent du PIB) par rapport à l'objectif du programme, due au niveau relativement faible de collecte des impôts sur le revenu et des recettes douanières, sous l'effet majeur de la situation sécuritaire dans la sous-région et, dans une moindre mesure, des difficultés du secteur de l'uranium. La prise en charge des besoins additionnels en matière de sécurité a conduit à des dépassements au niveau des dépenses d'investissements sur ressources propres, à une sous-exécution des dépenses de réduction de la pauvreté, conduisant à une dégradation du solde de base de 2,5 pour cent du PIB par rapport à l'objectif du programme. Quant aux dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles ont été largement en dessous du niveau du programme (de 2 points de pourcentage du PIB par rapport aux projections) à cause d'une faible mobilisation des ressources extérieures. La renégociation du prêt SORAZ en des termes plus favorables n'a pas pu être finalisée. Au niveau des appuis budgétaires, le gouvernement n'a pu mobiliser que FCFA 75 milliards, contre une prévision de 116 milliards. Le gap de financement a été comblé par un recours au financement intérieur plus important que prévu et à une accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs de FCFA 57,7 milliards (1,5 pour cent du PIB). A fin 2014, l'encours des arriérés de paiements intérieurs atteignait ainsi FCFA 100,4 milliards (2,5 pour cent du PIB).

4. **Les difficultés financières se sont aggravées en 2015 à la suite de l'intensification des attaques terroristes.** La situation sécuritaire du pays s'est fortement détériorée en février 2015, avec les attaques de Boko-Haram dans la région de Diffa, ce qui a accentué l'engagement de l'armée nigérienne dans l'effort régional de lutte contre Boko-Haram. En même temps, les chocs sécuritaires ont perturbé le commerce régional, les flux financiers, et les flux migratoires avec l'accroissement des réfugiés nigériens et des déplacés nigériens estimés à 200 000 personnes. Cette situation sécuritaire et humanitaire a négativement impacté la mobilisation des ressources intérieures et l'exécution budgétaire, résultant en un accroissement plus que prévu des dépenses de l'Etat, notamment le paiement des salaires (pour les forces de défense et de sécurité) et les investissements sur ressources propres. Au même moment, avec le retard observé dans la mobilisation des appuis budgétaires, la trésorerie de l'Etat a dû accuser une accumulation d'arriérés de paiements intérieurs à fin-juin 2015 de FCFA 32,7 milliards. Cependant, au cours de la même période, l'Etat a épongé une grande partie du stock des arriérés de fin décembre 2014 (FCFA 61,5 milliards sur les FCFA 100,4 milliards).

5. **Après une accélération en 2014, l'expansion monétaire s'est atténuée en 2015.** La croissance de la masse monétaire en 2014 a dépassé 25 pour cent, tirée par une forte expansion des avoirs extérieurs nets (34 pour cent), aussi bien au niveau de la BCEAO (FCFA 112,7 milliards) que des banques commerciales (FCFA 68,7 milliards). La croissance du crédit intérieur a été d'environ 15 pour cent, tirée par une expansion du crédit à l'économie de 10,4 pour cent, alors que la position nette du gouvernement par rapport au système bancaire s'est dégradée légèrement. La croissance de la masse monétaire devrait décélérer en 2015. A fin juin 2015, la masse monétaire ne dépassait que de 6 pour cent le niveau de fin décembre 2014, reflétant une diminution annualisée de 12 pour cent par rapport

à fin 2014. Au niveau du crédit intérieur, l'augmentation du crédit au secteur privé reste élevée (7,6 pour cent au-dessus de fin 2014) en ligne avec le niveau d'activité économique, alors que la position nette de l'Etat auprès du système bancaire, créditrice à fin décembre 2014 (FCFA 76,9 milliards) à débitrice à fin juin 2015 (FCFA 8,4 milliards), due largement à l'utilisation des dépôts de FCFA 86,4 milliards résultant du retard dans la mobilisation des appuis budgétaires.

## **II. Exécution du Programme Economique et Financier à fin décembre 2014 et a FIN JUIN 2015**

6. **La performance du programme à fin décembre 2014 et fin juin 2015 a été négativement affectée par les chocs sécuritaires et le niveau relativement faible des mobilisations des appuis extérieurs.** A fin décembre 2014, les critères de réalisation continus relatifs à la non accumulation d'arriérés extérieurs et au non recours aux emprunts ou garanties extérieurs non concessionnels et de court terme (moins d'un an) ont été respectés (Tableau 1). Les critères de performance quantitatifs relatifs au financement intérieur net de l'Etat et à la réduction nette des arriérés intérieurs n'ont pas été observés. Par ailleurs, les cibles indicatives sur les recettes, le solde budgétaire de base et les dépenses de réduction de la pauvreté n'ont pas été atteints. A fin juin 2015, tous les critères de performance ont été respectés, à l'exception du critère relatif au financement intérieur net de l'Etat (Tableau 2). La cible indicative relative aux dépenses de réduction de la pauvreté a été respectée.

7. **Les réformes structurelles avancent** (Tableau 3). Les rapports trimestriels d'exécution du budget, ainsi que ceux sur la gestion de la dette ont été régulièrement élaborés. Par ailleurs, les crédits budgétaires de chaque trimestre sont maintenant libérés avant la fin de la première semaine du trimestre (objectif premières quatre semaines), ce qui a contribué à l'amélioration du taux d'exécution budgétaire, particulièrement en 2015. En application d'une circulaire du Premier ministre visant à limiter les dépenses sans ordonnancement préalable au niveau de tous les ministères, le ratio de celles-ci par rapport aux dépenses totales ordonnancées continue à baisser et n'était que de 1,1 pour cent à fin décembre 2014 et de 1,8 pour cent à juin 2015 (contre un objectif de 5 pour cent). Au mois de décembre 2014, le gouvernement a adopté un décret d'application du plan de réforme du secteur financier. Enfin, le décret portant création du guichet unique pour le code des investissements a été finalement approuvé en avril 2015 et la nomination du personnel dirigeant a été effectuée en septembre 2015. Pour les autres projets de réformes, des progrès significatifs ont été réalisés au cours de l'année 2015, notamment le projet de construction de l'oléoduc, la mise en place du compte unique du Trésor (CUT), l'amélioration de la gestion de la dette, et le renforcement de l'administration douanière.

8. **L'option pour la construction de l'oléoduc demeure le tracé Niger-Tchad-Cameroun et des progrès ont été enregistrés dans l'élaboration des textes constitutifs.** La route choisie pour l'oléoduc est celle de Niger-Tchad-Cameroun dont le coût de construction serait moins élevé que celle de Niger-Bénin. En juillet 2015, les principaux partenaires ont décidé que la construction et la gestion de l'oléoduc seraient confiées à une société mixte de droit nigérien (NOTCO) à créer. La structure financière de la compagnie n'est pas encore finalisée. La participation au capital du gouvernement nigérien et ses partenaires tchadiens et privés locaux pourrait se situer à 45 pour cent

(15 pour cent pour chacun) et la participation au capital de la *China National Petroleum Company* (CNPC) serait de 55 pour cent. Les négociations sont encore en cours entre les différentes parties impliquées dans le projet (Niger, Tchad et la CNPC) sur la forme de cette participation (holding souhaité par la CNPC ou actionnariat direct souhaité par le Niger et le Tchad), la création de la société de gestion de l'oléoduc Tchad-Cameroun et la taille de l'oléoduc souhaitée pour accommoder d'éventuels nouveaux gisements de pétrole au Tchad. Cependant, le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de l'oléoduc n'a pas pu être réalisé.

9. **Des progrès ont été enregistrés dans la mise en place du Compte Unique du Trésor.** A fin février 2015, le Trésor a actualisé le recensement des comptes publics entrepris en 2012. Le recensement actualisé a déterminé que le nombre de comptes est passé de 1 954 en 2012 à 2 735 au 31 décembre 2014, la Sonibank, la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA) Niger, et la Bank of Africa Niger totalisaient 84 pour cent de l'effectif des comptes, et le solde global net de l'ensemble des comptes est créditeur de FCFA 83,5 milliards. Parmi ces 2 735 comptes, 1 452 sont ouverts par l'Etat et les EPA, pour un solde de FCFA 51 milliards. Sur la base de ce recensement, et avec l'assistance technique d'Afritac Ouest, le gouvernement a adopté en septembre un cadre schématique pour le CUT, dont la mise en place interviendra avant fin septembre 2016. A cet effet, un comité technique de suivi de la mise en œuvre du CUT a été mis en place par arrêté du Ministre des finances du 22 juillet 2015, l'autorisation d'ouverture du compte a été obtenue des autorités de la BCEAO, et les textes requis pour le CUT (l'accord de tenue de compte entre le gouvernement et la BCEAO et l'arrêté de fermeture des comptes) sont en cours de préparation.

10. **La gestion de la dette s'est renforcée. Le Premier Ministre a pris un décret le 18 juin 2015 qui réorganise le Comité Interministériel de gestion de la dette et de négociation des aides budgétaires.** Désormais le comité interministériel est présidé par le Premier Ministre et un comité technique a été institué, assisté par un secrétariat permanent. Le 8 août 2015, le Premier Ministre a installé les nouveaux organes de gestion de la dette de l'Etat. Enfin, la récente restructuration ministérielle a combiné le Ministère du Plan et le Ministère des Finances en un seul Ministère de l'Economie et des Finances. Cette restructuration devrait ouvrir des perspectives pour renforcer la coordination et faciliter l'élaboration et la publication régulière des plans annuels d'emprunts extérieurs.

11. **Malgré les retards dans la mise en œuvre de la réforme douanière, quelques avancées ont été observées en 2015.** Sur financement de la Banque mondiale, les experts de la CNUCED ont effectué 5 missions à Niamey en appui à la migration vers SYDONIA-World dont la première phase à savoir la migration des postes de douane interconnectés, se fera avant fin janvier 2016. La Douane est en train de lancer un appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'informatisation et de l'interconnexion des autres services de douane du pays. Cette interconnexion devrait permettre l'extension du transit électronique douanier au-delà des six bureaux de douane interconnectés (quatre à Niamey, Torody, et Gaya). En attendant la finalisation des recommandations de la mission de la CNUCED de septembre 2015 et la conclusion du processus de migration, l'administration douanière continue à travailler vers le déploiement de l'application intermédiaire pour la maîtrise des exonérations, le renforcement du transit électronique existant et la coopération avec les pays de

transit. L'année 2015 est aussi la première expérience de mise en œuvre d'un contrat de performance conclu entre le Ministre des finances et la DGD.

12. **En matière de gestion des finances publiques, le gouvernement a continué ses efforts d'harmonisation des pratiques budgétaires aux normes régionales à travers la mise en œuvre de la loi organique de 2012 relative aux lois de finance.** La Direction Générale du Budget a bénéficié d'une assistance de l'UEMOA, d'un voyage d'étude au Mali et de deux missions d'assistance technique du FMI (Africac-Ouest, 25 mai-5 juin 2015 et FAD en août 2015). Ces différentes missions ont permis de former les agents impliqués dans la réforme, de faire un diagnostic complet de la situation et de recommander les actions à mettre en œuvre pour parvenir à la préparation du budget 2017 sous forme d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP). Ces actions sont : la réactivation du Comité de dépenses à moyen term (CDMT), l'articulation des CDMT avec d'une part les stratégies de développement et d'autre part le Budget, la déconcentration budgétaire et l'étude sur la budgétisation des investissements sous forme d'AE et de CP.

13. **Enfin, le gouvernement a franchi un pas important dans le renforcement du secteur financier au Niger avec l'adoption en novembre 2014, de la Stratégie de développement du secteur financier 2014-19.** Cette stratégie vise à : i) améliorer la stabilité et la transparence dans le secteur ; ii) approfondir l'intermédiation financière dans tous les secteurs de l'économie ; iii) renforcer le système juridique et judiciaire ; et iv) renforcer la maîtrise du secteur financier. Le gouvernement bénéficie de l'assistance technique de la Banque mondiale pour la mise en œuvre de la stratégie. En juillet 2015, le gouvernement a adopté un document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI). Cette stratégie, qui complète la Stratégie Nationale de la Micro Finance (SNMF) de 2012, vise à permettre aux populations exclues du système bancaire classique, et celles qui sont économiquement vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, d'accéder à des services financiers diversifiés, innovants, de haute qualité et à moindre coût.

### III. Politique budgétaire pour le reste de l'année 2015

14. **Au titre de l'année 2015, le gouvernement avait adopté un budget initial visant à soutenir l'investissement et à contenir les dépenses courantes, et un premier budget rectificatif prenant en compte les exigences relatives à la détérioration de la situation sécuritaire.** Le budget initial devait s'exécuter dans un contexte sécuritaire amélioré et son exécution devait aider à accélérer la mise en œuvre de la politique de réduction de la pauvreté par la création d'emplois à travers des allocations budgétaires aux secteurs prioritaires. Le budget prévoyait aussi une amorce de la consolidation budgétaire pour parvenir à un déficit de base soutenable à moyen terme et à une mobilisation soutenue de ressources intérieures. Le déficit de base du cadre macroéconomique (hors dons et prêt nets) devait se situer à 3,7 pour cent et avec dons à 1,8 pour cent, comparé à respectivement 4,1 pour cent et 2 pour cent respectivement, prévus pour fin 2014 (6,6 pour cent et 4,9 pour cent étant les réalisations). Avec les chocs exogènes supplémentaires, les autorités ont estimé nécessaire de préparer un deuxième collectif budgétaire, qui, en ligne avec le premier budget rectificatif, vise à procéder à des arbitrages de dépenses afin de permettre le paiement des arriérés intérieurs et la prise en charge des dépenses supplémentaires de sécurité et humanitaires estimées à 1,1 pour cent du PIB. En outre, étant donné le retard dans la mobilisation du soutien des

baillleurs de fonds prévu pour les prochaines élections, le gouvernement est confronté à des pressions supplémentaires pour financer à temps le budget de leur organisation.

15. **Le nouveau projet de budget rectificatif de 2015 continuera d'avoir pour but la soutenabilité fiscale et la viabilité extérieure.** Le deuxième projet de loi de finances rectificative 2015, adoptée le 12 octobre 2015 par l'Assemblée nationale, est en ligne avec le cadre macroéconomique conclu avec les services du FMI. Le déficit de base est porté à 5,5 pour cent du PIB, en ligne avec l'objectif de viabilité financière. Cet objectif implique une relaxation du solde de base de 1,8 point de pourcentage du PIB par rapport au programme. Cette relaxation permettrait d'intégrer l'impact négatif des chocs sécuritaires et humanitaires sur les recettes et les dépenses, estimé à 1,5 pour cent du PIB, et la dotation complémentaire de crédits pour l'organisation des élections, estimé à 0,6 pour cent du PIB, diminués de l'effort budgétaire propre des autorités évalué à 0,4 pour cent du PIB. En ce qui concerne les dépenses électorales, la contribution du gouvernement était évaluée initialement à FCFA 18 milliards par rapport au budget total de FCFA 38,8 milliards estimé par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cependant étant donné le retard constaté dans la mobilisation du soutien financier extérieur pour les élections, le gouvernement s'est engagé à doter la CENI des moyens budgétaires pour un montant de FCFA 26 milliards en 2015, en plus des FCFA 8 milliards déjà budgétisés dans le budget initial.

16. **Dans le cadre de ce budget rectifié, le gouvernement a mis un fort accent sur la réduction du stock des arriérés.** Pour limiter les effets négatifs des arriérés sur l'économie, aider à réduire les créances douteuses des banques, et assurer la prestation continue des services essentiels, les autorités ont donné une haute priorité à l'apurement des arriérés en espèces, sous réserve de financements disponibles. A fin juin 2015, le gouvernement a largement dépassé le critère relatif à la réduction des arriérés. Il est prévu une réduction nette de FCFA 63,8 milliards à fin 2015 à financer par un recours plus importante au financement intérieur. A ce titre, le gouvernement va émettre des titres, payables sur cinq ans, pour apurer le stock d'arriérés de 2014 restant à fin juin 2015, estimée à environ FCFA 40 milliards. Eviter l'apparition de nouveaux arriérés dans les budgets futurs nécessitera que des provisions budgétaires adéquates soient faites pour les dépenses du secteur de la sécurité et d'autres dépenses pressantes dans les secteurs sociaux. L'application rigoureuse des procédures d'exécution du budget et le respect des délais de clôture, conformément à la circulaire du ministre des Finances de 2014, permettra d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement.

17. **Les pertes de recettes liées aux difficultés des secteurs pétrolier (baisse des prix et arrêts techniques) et minier (baisse des prix) seraient partiellement compensées par des efforts propres internes.** Notamment : (i) le renforcement du contrôle fiscal et le contrôle des exonérations ; et (ii) le recouvrement des arriérés d'impôts à travers l'annulation des pénalités et le rabatement de 30 pour cent pour les contribuables qui décident de s'acquitter du reste. Au niveau de la douane il y aura l'arrêt des exonérations non justifiées, et le renforcement de l'imposition sur la base de la valeur transactionnelle. La loi de finances initiale contient FCFA 49 milliards de recettes exceptionnelles, parmi lesquelles FCFA 15 milliards sont déjà encaissés sous forme de bonus de signature pétrolier. Le reliquat de FCFA 34 milliards est lié à la vente d'une licence 3G à une compagnie de téléphonie, pour lequel les dépenses d'investissement y afférentes vont continuer d'être neutralisées jusqu'à son

encaissement. Le Ministre de l'Economie et des Finances informera le FMI dès réception de ce montant.

18. **Par ailleurs, le gouvernement compte prendre des mesures pour une priorisation des dépenses et un contrôle de la progression rapide de la masse salariale.** Des arbitrages selon les nouvelles priorités de dépenses, impliquant notamment l'arrêt ou le report de certains projets d'investissement pour FCFA 41 milliards. Le contrôle administratif engagé en août sur tous les fonctionnaires dont le salaire mensuel est supérieur à FCFA 300 000, devrait produire des économies budgétaires substantielles.

19. **Les besoins de financement supplémentaires d'un montant de FCFA 129,1 milliards (3,1 pour cent du PIB) seront en partie couverts par des appuis budgétaires supplémentaires des partenaires techniques et financiers, et par des financements intérieurs additionnels.** Des appuis budgétaires supplémentaires nets de FCFA 58,6 milliards (1,4 pour cent du PIB) sont attendus de la France (FCFA 19,7 milliards dont le tiers en dons), de l'Union européenne (FCFA 19,7 milliards), du Nigeria (FCFA 20,4 milliards diminué de FCFA 7 milliards initialement prévue dans le budget) et de la Banque mondiale (FCFA 6 milliards). Les financements intérieurs supplémentaires reflètent principalement la titrisation comme modalité de règlement d'une partie des arriérés intérieurs de l'Etat (environ FCFA 40 milliards, ou 1 pour cent du PIB). Le gouvernement attend du Royaume d'Arabie saoudite un appui budgétaire de FCFA 18 milliards. Si cet appui se matérialise, il permettra de renforcer les dépôts du Trésor à la BCEAO.

20. **Une requête d'augmentation de l'accès au titre de la FEC serait soumise au Conseil d'Administration du FMI.** Etant donné les besoins supplémentaires de la balance des paiements résultant des différents chocs sur la balance commerciale et les investissements directs étrangers, le gouvernement compte sur un appui conséquent du FMI par une augmentation de l'accès de 25 pour cent de la quote-part du Niger au FMI en 2015 pour clôturer le gap résiduel.

#### **IV. Perspectives économiques et politique budgétaire 2016**

##### **A. Perspectives économiques 2015-16**

21. **Les perspectives macroéconomiques pour le reste de 2015 et l'année 2016 sont favorables, bien que soumises à divers risques internes et externes.** Selon les estimations préliminaires, le cadrage macroéconomique pour l'année 2015 reflète un secteur des services et des bâtiments et travaux publics (BTP) dynamiques et un bon déroulement de la campagne agricole 2015/2016 aidé par une pluviométrie régulière. Ces résultats feraient plus que compenser les impacts négatifs sur la croissance économique des pertes de production liées à l'arrêt temporaire de la raffinerie SORAZ et de la baisse des prix des produits miniers. L'année 2016 repose sur une hypothèse de croissance économique continue soutenue par le relèvement attendu de la production de la SORAZ, la poursuite de la mise en œuvre des grands chantiers tels que les quatre échangeurs de la ville de Niamey (incluant les deuxième et troisième échangeurs), le projet de la boucle ferroviaire, la cimenterie de Kao, la centrale électrique et thermique de Gorou Banda. Il est aussi attendu le démarrage d'autres importantes infrastructures routières, ainsi que le début des travaux de

construction de l'oléoduc et l'amélioration des conditions sécuritaires. Ainsi, la croissance du PIB réel serait d'environ 5 pour cent en 2016, et l'inflation resterait contenue. Les perspectives sont soumises à des risques liés aux chocs climatiques, aux chocs sur les prix à l'exportation du pétrole raffiné et de l'uranium, à une persistance du conflit avec Boko-Haram, et à un retard dans le projet de construction du pipeline. L'inflation resterait modérée, à 1,6 pour cent en moyenne annuelle.

**22. Pour 2016, le compte courant (hors transferts) devrait se détériorer moins que prévu.**

Ceci en raison de retards dans la mise en œuvre des grands projets, lourds en importation, dans le secteur des industries extractives et des transports (la mine d'uranium d'Imouraren, le champ pétrolier d'Agadem, le pipeline pour l'exportation de pétrole brut par le Tchad, et la ligne ferroviaire Niamey-Dosso-Cotonou). Les exportations augmenteraient légèrement, reflétant la faiblesse persistante des prix d'uranium, du pétrole, et de l'or. Les importations pour faire face aux chocs de sécurité (produits alimentaires et de subsistance pour les réfugiés, ainsi que des équipements militaires) ne devraient pas s'écarter du niveau de 2015 supposant que les conditions de sécurité ne se détériorent pas davantage. La réduction prévue de l'aide extérieure serait compensée par une reprise des investissements directs étrangers ; en conséquence, la balance des paiements enregistrerait à nouveau un excédent global et les réserves internationales nettes devraient augmenter d'avantage.

## **B. Politique Budgétaire pour 2016**

**23. Le cadre budgétaire 2016 traduit la volonté du gouvernement de réduire le déficit budgétaire tout en préservant les dépenses dans les secteurs prioritaires.** Le projet de loi de finances 2016, transmis à l'Assemblée nationale en octobre 2015 est globalement en ligne avec le cadre macroéconomique conclu avec les services du FMI. Ce cadre macroéconomique comporte un déficit de base de 3,7 pour cent du PIB, soit une réduction de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2015. La consolidation budgétaire est nécessaire non seulement pour préserver la viabilité financière à moyen et long termes, mais aussi pour éviter l'éviction du secteur privé. Le déficit budgétaire de base (FCFA 168,9 milliards) sera financé principalement par les appuis budgétaires (FCFA 97,3 milliards). Ce montant comprend FCFA 38 milliards de dons de l'Union européenne, de la France (FCFA 6,5 milliards) et des autres bailleurs de fonds (FCFA 10 milliards). Le gouvernement compte également mobiliser FCFA 42,8 milliards de prêts concessionnels auprès de la Banque mondiale (FCFA 35 milliards) et de la Banque africaine de développement (FCFA 7,8 milliards). L'émission nette d'obligations du Trésor serait limitée à FCFA 110 milliards, et l'utilisation des dépôts et concours de la BCEAO ne sera que de FCFA 38 milliards.

**24. Les recettes poursuivront leur augmentation, passant de 18,4 pour cent du PIB (hors recettes exceptionnelles de 0,4 pour cent du PIB) en 2015 à 18,6 pour cent en 2016.** Cette performance traduit essentiellement l'augmentation des recettes fiscales de FCFA 69,3 milliards, reflétant le rendement des mesures de renforcement de l'administration fiscale et douanière. Les recettes fiscales passeront de 17,2 pour cent du PIB en 2015 à 17,6 en 2016. Ces recettes incluent une augmentation de FCFA 26 milliards au niveau de la Douane et FCFA 42 milliards au niveau de la DGI (FCFA 18 milliards sur les taxes de biens et services, FCFA 21 milliards sur les impôts sur le revenu et le reste des autres recettes fiscales). Par ailleurs, à la suite de concours organisés au cours de l'année

2015, 310 nouveaux agents viennent d'intégrer le Ministère de l'Economie et des Finances, et seront affectés prioritairement aux services chargés du recouvrement. Quant aux recettes non fiscales, elles baisseraient de FCFA 48,8 milliards en 2016 dû à la non reconduction des recettes exceptionnelles prévues dans le budget de 2015.

25. **La consolidation budgétaire implique un meilleur contrôle des dépenses courantes, une rationalisation des dépenses d'investissement tout en protégeant les dépenses des secteurs prioritaires.** Les dépenses courantes baisseront de 0,7 point de pourcentage du PIB à 15,1 pour cent du PIB, malgré l'augmentation des dépenses d'intérêts (0,2 pour cent du PIB). Cette réduction des dépenses résulterait de la volonté du gouvernement à contrôler les dépenses courantes primaires, en particulier les achats de biens et services et la masse salariale, qui supportent l'essentiel de l'ajustement. La baisse de la masse salariale reflète le plein effet de l'impact des contrôles administratifs entrepris en 2015 et qui seront poursuivis en 2016 par un contrôle global des effectifs et des salaires. La réduction des dépenses de biens et services reflète essentiellement le fait que l'essentiel des dépenses liées aux élections s'effectueront en 2015. Les dépenses d'investissements sur ressources propres baisseront de 1.1 pour cent du PIB avec la baisse du niveau des souscriptions aux obligations du trésor qui finançaient ces investissements. Cependant, les investissements sur financement extérieurs augmenteront de 1,5 point de pourcentage du PIB en raison du report en 2016 de certaines dépenses initialement prévues en 2015. Cette orientation budgétaire traduit le sentiment que le budget sera exécuté dans un contexte sécuritaire amélioré. Les allocations budgétaires donnent la priorité aux secteurs suivants : (i) la sécurité des biens et des personnes ; (ii) l'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale ; (iii) la poursuite de l'initiative 3N et la sécurité alimentaire ; (iv) les infrastructures et l'énergie ; et (v) l'éducation et la santé.

### C. Réformes structurelles

26. **Dans ce contexte difficile, l'atteinte des objectifs macroéconomiques du programme nécessite l'accélération des réformes en cours et la mise en œuvre de nouvelles mesures structurelles.** Les réformes structurelles pour la période 2015-16 se concentrent sur la mobilisation des recettes intérieures, le renforcement de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et des ressources naturelles, le renforcement du secteur financier, ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

#### Mobilisation des recettes

27. **La mobilisation des recettes prévues sera facilitée par une responsabilisation des régies financières et la poursuite de l'exécution de leurs plans de réforme.** Depuis 2015, des Contrats de Performance (CP) sont établis entre le Ministre des finances d'une part, et, d'autre part, les responsables de la Direction générale du budget (DGB), la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la Direction générale des impôts (DGI), et la Direction générale des douanes (DGD). Les CP avec les régies de recettes fixent les obligations et les devoirs des deux parties et des objectifs précis en matière de recettes. Les régies de recettes sont également chargées de conduire les différents plans de réforme en cours.

**28. L'administration des douanes va poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique de réforme dont un des axes est le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.**

Certaines réformes ont déjà été entamées, en particulier : (i) la révision du Code Général des Douanes (qui sera adopté après les ateliers d'enrichissement et de validation) ; (ii) l'élaboration en cours d'un manuel de procédures (à finaliser avant fin premier trimestre 2016) ; (iii) le passage au Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) entamé le 10 avril 2015 ; (iv) la restructuration de la DGD dont l'arrêté de restructuration a été signé en août 2015 ; et (v) la création de deux directions régionales aux portes d'entrée de Diffa et d'Agadez ainsi que celle de trois bureaux de plein exercice sur les principaux sites de production minière et pétrolière (le bureau de la raffinerie SORAZ a été officiellement installé en février 2015).

**29. L'autre axe important des réformes de l'administration des douanes vise à accroître les capacités de traitement de l'information.**

L'objectif des réformes est d'accélérer la mise en place d'un système d'information informatisé. En particulier, ce programme inclut : (i) l'adoption du plan de développement informatique qui a déjà abouti au lancement d'un appel d'offres pour l'interconnexion (dont le premier dossier d'appel d'offres n'a pas été fructueux) et d'un autre pour l'acquisition d'équipements informatiques ; (ii) la mise en place du serveur unique d'interconnexion entre les différents bureaux de douane d'ici fin janvier 2016 ; (iii) l'extension du transit électronique de douane (existant au niveau de Niamey, Torody et Gaya) aux principaux postes de Douane (mesure structurelle pour fin septembre 2015) une fois l'interconnexion terminée ; (iv) la migration de SYDONIA++ vers SYDONIA World qui est en cours avec l'appui financier de la Banque mondiale et technique de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). Les experts de la CNUCED sont à leur cinquième mission à Niamey pour identifier les besoins et former les équipes des Douanes. En plus une société étrangère a été sélectionnée pour mettre en œuvre la migration qui sera effective dans les six bureaux interconnectés avant fin janvier 2016 et le sera sur les autres postes de douane avant fin septembre 2016. ; et (v) le suivi informatique de la gestion des exonérations et des autres régimes économiques intégrant les exonérations du budget de l'Etat. Les services des douanes ont mis en place une application informatique de gestion des procès verbaux des calculs fiscaux (sur des projets financés par les bailleurs de fonds) en juillet 2015 afin de renforcer le suivi des exonérations.

**30. La Direction générale des Douanes va également poursuivre le programme de facilitation douanière et de lutte contre la fraude.**

La DGD entend mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) la finalisation d'une étude sur la main levée avec l'appui de l'Organisation Mondiale des Douanes et le Millenium Challenge Corporation (MCC), dans le but de réduire les délais de dédouanement (l'étude est réalisée et un atelier de validation a été organisée en juillet 2015 ; la MCC va aider à la mise en œuvre des recommandations de l'étude) ; (ii) la possibilité de dédouanement anticipé des marchandises après la migration à SYDONIA World prévue vers fin 2016 ; (iii) la sécurisation des documents douaniers, grâce à l'utilisation de bordereaux de déclaration non falsifiables avant la fin de décembre 2015 ; (iv) le renforcement de l'assistance administrative avec le Bénin, le Togo et le Burkina Faso, notamment à travers l'interconnexion avant la fin de décembre 2015 ; (v) l'adoption d'une approche basée sur les risques dans la programmation des contrôles et le

renforcement des brigades de contrôle qui sera mise en œuvre avant la fin de décembre 2015 ; (vi) le renforcement du suivi des exonérations avec la migration à SYDONIA World ; et (vii) un meilleur suivi des réexportations vers le Nigéria grâce notamment à l'aménagement d'un espace de stationnement de 49 ha à la frontière avec le Nigéria pour accueillir l'ensemble des camions en transit.

**31. L'impact des réformes susvisées (paragraphe 28-30) est estimé à FCFA 97 milliards.**

Compte tenu des risques sous-tendant ces réformes, le gouvernement a, cependant, réduit ses ambitions de recettes jusqu'à ce qu'elles se concrétisent. En outre, l'augmentation des recettes se réalisera qu'avec un engagement fort dans le suivi de la bonne mise en œuvre de ses réformes et de changements dans la gouvernance de l'administration douanière. Cependant compte tenu du niveau de performance très faible des douanes, le niveau des recettes a été accru de FCFA 26 milliards dans le budget de 2016.

**32. La DGI va d'abord poursuivre les réformes pour la simplification et l'adaptation du cadre de la législation fiscale.**

Les réformes déjà entamées en 2014 sont : (i) le renforcement du dispositif législatif existant et l'harmonisation du cadre fiscal avec les nouvelles dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) visant la lutte contre la fraude liée à la sous-estimation des cessions d'actifs immobiliers ; et (ii) le renforcement et la modernisation du partenariat avec la société civile et le secteur privé. Ce partenariat peut être rehaussé à travers l'organisation des séminaires pour la vulgarisation du code des impôts, la simplification de la législation fiscale, - notamment de l'impôt sur le revenu-et l'accélération des procédures de règlement des contentieux avec la prochaine mise en place du Comité arbitral des recours fiscaux (CARFI). Les arrêtés de mise en œuvre de la CARFI ont été soumis à la signature du Ministre de l'économie et des finances après consultation avec le secteur privé.

**33. La DGI va aussi accélérer la mise en œuvre des réformes organisationnelles.** Le 29 avril 2015, le Ministre de l'économie et des finances a pris un arrêté (N° 0157) portant organisation des services centraux et déconcentrés de la DGI. La réorganisation permettra une meilleure segmentation des dossiers gérés par les différentes entités de la DGI. L'objectif est de mieux cibler et suivre les différentes catégories de contribuables, conformément à la circulaire fixant les seuils pour les grandes, moyennes, et petites entreprises, et le seuil d'assujettissement à la TVA établi par la loi de finances de 2013. Les responsables des structures créées sont en cours de nomination. Déjà la gestion améliorée du fichier des entreprises commence à porter des résultats appréciables, avec la diminution sensible du taux de défaillance à toutes les catégories d'impôt et du relèvement du taux de déclaration spontanée, notamment au niveau de la TVA. Toutefois, malgré ces résultats et la récente réorganisation de la Direction des petites et moyennes entreprises en Direction des moyennes entreprises (DME), des progrès restent à faire pour baisser davantage le taux de défaillance et maîtriser les exonérations, de façon à rehausser la part des recettes des moyennes entreprises dans les recettes totales de la DGI. Pour ce faire, la DME va continuer à assainir le fichier des contribuables, et renforcer le suivi et la relance des contribuables, pour réduire davantage le taux de défaillance autour de la norme de 10 pour cent contre 21 pour cent à la fin du premier trimestre 2015 et 42 pour cent à fin 2014.

34. **Egalement, le gouvernement envisage des mesures de réorganisation du contrôle fiscal.** Un nouvel organigramme des services a été mis en place afin de renforcer le dynamisme des unités, notamment ceux chargés de la recherche et de baser le contrôle sur une approche risquée. Une brigade mixte des administrations douane et impôts a été mise en place et a entamé le contrôle sur 40 dossiers dont les résultats sont entendus très prochainement. La création de brigades régionales d'enquêtes et de recherches dans les huit (8) directions régionales permettra d'assurer une meilleure couverture territoriale de l'activité de contrôle. Le contrôle fiscal sera décentralisé progressivement vers les services de gestion, la DCF prenant à terme un rôle de pilotage stratégique. Une expérience pilote a été initiée à la DME. L'informatisation intégrale des services est prévue par la mise en place d'une nouvelle application informatique intégrée, dénommée Système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC). La DGI a recruté une entreprise pour l'informatisation et le développement du système informatique avant fin mars 2017 et une autre entreprise est en cours de recrutement pour la formation du personnel à l'utilisation de ce nouvel outil (la sélection est prévue avant février 2016).

35. **Enfin, les fonctions du contrôle et de l'audit internes seront renforcées.** Le gouvernement est en train de renforcer les ressources humaines pour améliorer le contrôle et l'audit internes. Le renforcement du partenariat de la DGTCP et la Cour des Comptes (pour un meilleur suivi de l'activité des receveurs et l'édition de guides de procédure), permettrait la professionnalisation du corps d'inspection des services. En ce qui concerne l'audit interne, des programmes pilotes visant à rendre plus efficaces les opérations ont été mis en place au niveau de la Direction des grandes entreprises, du centre de Niamey 2 et de la recette de Niamey 3 qui vont être prochainement étendus à l'ensemble des services de la DGI.

36. **La Direction Générale du Trésor et la Comptabilité Publique (DGTCP) est en train de renforcer ses procédures comptables pour améliorer les recettes collectées.** Le gouvernement a procédé au recensement des potentialités sur les ressources internes non fiscales et à la création d'un bon nombre de régies des recettes, afin de les recouvrer au profit du budget de l'Etat. En outre, la DGTCP a procédé à l'actualisation des comptes dormants et ou inactifs dans la perspective de l'établissement du compte unique du trésor. Les autres actions réalisées au titre de la DGTCP sont notamment la réduction des soldes des comptes d'imputation provisoire des opérations budgétaires, le rattrapage des retards dans la production des états financiers annuels de l'Etat (comptes de gestion des comptes principaux du Trésor) et un meilleur suivi des arriérés de paiements intérieurs et des restes à payer.

37. **La Direction Générale du Patrimoine de l'Etat entreprend des actions en vue d'assurer une meilleure gestion du patrimoine de l'Etat et la tenue d'une comptabilité matière fiable.** En outre, des efforts importants ont été entrepris pour accélérer le processus de réforme de la comptabilité des matières. Cette réforme est initiée par l'adoption du décret de base portant comptabilité des matières, de l'arrêté portant nomenclature des biens publics et de l'arrêté fixant les supports de la comptabilité matières - la mise en place du comité interministériel chargé des recensements sur le terrain - recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du manuel de procédures de la tenue de la comptabilité des matières. S'agissant du suivi du portefeuille de l'Etat, la nouvelle

direction des entreprises publiques et du portefeuille de l'Etat, mise en place a procédé à un recensement de l'ensemble des sociétés disposant d'une participation de l'Etat et obligation est maintenant faite aux représentants de l'Etat dans les différents conseils d'administration de rendre compte pour faciliter le suivi de ces entreprises.

### ***Gestion des finances publiques***

38. **Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques à travers les actions ci-après :**

- ***Poursuite de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA de 2009 en matière de gestion des finances publiques.*** La DGB prépare une feuille de route de mise en œuvre des mesures prévues au paragraphe 19 avant fin mars 2016.
- ***Renforcement des procédures budgétaires de la chaîne des dépenses publiques et la publication régulière de l'état d'exécution budgétaire.*** Le budget est actuellement exécuté dans le cadre d'un système centralisé où le Ministre de l'économie et des finances est l'ordonnateur principal de l'ensemble du budget. Des efforts sont en cours pour aller vers la déconcentration budgétaire dans le cadre de la loi organique de mars 2012. C'est ainsi que la chaîne des dépenses publiques a été déployée dans les principaux ministères exécutant environ 80 pour cent des dépenses publiques favorisant ainsi la réduction des délais d'exécution des dépenses et la décentralisation budgétaire. Plusieurs projets de textes sont en cours d'élaboration pour permettre la mise en œuvre effective de la loi organique avant la date butoir de 2017. Les rapports trimestriels d'exécution du budget continueront d'être produits régulièrement (repère structurel pour chaque trimestre) ainsi que la situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. Le projet de loi de règlement 2014 a été adopté par le gouvernement en octobre 2015.
- ***Limitation des dépenses sans ordonnancement préalable à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonnancées (repère structurel pour chaque trimestre).*** Ces dépenses sont liées en grande partie aux dépenses relatives aux missions et aux évacuations sanitaires. A cet effet, le ministère de l'économie et des finances continuera de rappeler à tous les ministères qu'ils doivent se conformer strictement à cette mesure pour une bonne pratique de gestion budgétaire.
- ***Accélération du rythme d'exécution du budget, amélioration de la gestion des investissements publics et respect de la période complémentaire.*** L'exécution des dépenses d'investissement a tendance à être lente du fait des retards accusés dans le processus de passation des marchés et des différents goulots d'étranglement au niveau du cycle des projets, et de la ratification des conventions. A cet égard, pour améliorer le rythme

de consommation des crédits, le gouvernement a adopté les mesures visant à améliorer la préparation, la sélection, l'exécution des projets d'investissements à savoir :

- Le décret 2015-353 du 10 juillet 2015 portant cadre institutionnel d'évaluation et de sélection des projets d'investissement publics.
- Le décret 2015-226 du 27 avril 2015 portant attributions type des Directions des Etudes et de la Programmation des Ministères et Institutions et définissant les profils des directeurs.
- La circulaire 01279 du 10 juillet 2015 du Premier ministre relative au processus de conclusion des accords et conventions de prêt.

Par ailleurs, le gouvernement va continuer à faire tous les efforts pour s'assurer (i) du respect des dispositions en matière d'arrêt des engagements en relation avec la période complémentaire ; (ii) engager les ministères sectoriels pour élaborer des plans de passation des marchés et de plans d'engagement de crédits modulables pour permettre au ministère des finances de préparer des plans globaux de passation des marchés et d'engagement et un plan de trésorerie de l'Etat plus réalistes permettant d'éviter la concentration des dépenses vers la fin de l'année ; et (iii) une systématisation des réunions de la DGB avec les ministères sectoriels à la fin de chaque trimestre pour préparer la libération des crédits à mettre en place.

- **Mise en place d'une politique de maîtrise de la masse salariale et de gestion des ressources humaines de l'Etat pour améliorer la productivité.** Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes de maîtrise de la masse salariale au niveau du Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives : (i) confection d'un fichier intégré solde et gestion administrative des agents de l'Etat afin de maîtriser les effectifs et la masse salariale avant de l'année 2016 ; (ii) audit des salaires de la fonction publique, dont le processus est déjà lancé, avant fin 2016 ; (iii) élaboration d'un répertoire des emplois et des compétences de la fonction publique de l'Etat afin de mieux gérer les ressources humaines et les emplois avant juin 2016 ; (iv) institution du système d'évaluation de performance des agents de l'Etat à travers la réforme du statut général de la fonction publique de l'Etat avant la fin de 2016 ; (v) mise en place de la gestion prévisionnelle des effectifs et la définition des cadres organiques avant juin 2016 ; et (vi) programmation d'un recensement biométrique des agents de l'Etat avant la fin de 2016. Des termes de référence pour l'audit des salaires et des pécules ont été préparés et transmis à la Banque mondiale en vue d'une assistance dans le cadre du programme de renforcement des capacités.
- **Mise en œuvre d'un Compte unique du Trésor (CUT).** Le gouvernement mettra en œuvre le CUT conformément au schéma conceptuel adopté par le gouvernement en septembre 2015 en vue de l'établissement du CUT d'ici fin septembre 2016. Un comité chargé de la mise en œuvre du compte unique a été mis en place.

- **Renforcement de la gestion de la trésorerie.** Des plans trimestriels seront élaborés régulièrement et transmis au FMI et des réunions « hebdomadaires » de trésorerie seront tenues régulièrement au sein du comité de trésorerie présidé par le Ministre de l'économie et des finances. La régulation des engagements en amont en fonction des priorités de dépenses et des ressources permettra d'éviter une nouvelle accumulation d'arriérés de paiements intérieurs. Cette tâche sera facilitée par la récente restructuration administrative qui a établi un Ministère de l'économie des finances regroupant les activités de cadrage macroéconomique et budgétaire, de gestion de la dette, de régulation budgétaire, et du suivi de la trésorerie.

### ***Gestion de la dette***

#### **39. Conscient du rythme d'accroissement de la dette extérieure publique du Niger, le gouvernement est en train de renforcer les mesures institutionnelles pour sa meilleure gestion.**

Des dispositions ont été prises pour améliorer la coordination dans la préparation des accords de prêts pour annihiler les risques de surendettement. En l'occurrence, le décret du 18 juin 2015 portant modalités de suivi de la politique d'endettement de l'Etat et de négociation des aides budgétaires vise à renforcer les procédures de gestion de la dette publique, éliminer les risques de non respect du critère relatif aux nouveaux accords de prêts non-concessionnels et contenir l'impact des nouveaux prêts sur la soutenabilité de la dette publique. Conformément à la réforme de la politique relative aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, le Gouvernement élaborera un plan d'emprunts extérieurs à moyen terme avant fin juin 2016 qui comprendra : (i) la stratégie d'investissement et la liste des projets d'investissement ; (ii) les sources de financements ; (iii) l'utilisation des financements ; et (iv) la stratégie de gestion de la dette, tenant compte des considérations de viabilité de la dette et de soutenabilité fiscale et extérieure.

**40. Egalement, pour préserver la viabilité de la dette, le gouvernement est en train de restructurer le portefeuille du stock de la dette.** Dans ce cadre, le gouvernement a abandonné l'émission de l'emprunt SUKUK ainsi que d'autres prêts non-concessionnels de la Banque Islamique de Développement. Le gouvernement a également reporté<sup>1</sup> des conventions de prêts jusqu'à l'obtention de fonds permettant la bonification à un taux concessionnel. Pour le suivi du stock et des flux d'endettement, le Comité national de gestion de la dette publique renforcée se prononcera désormais sur toute nouvelle convention relative aux prêts ou garanties par l'Etat, y compris les financements dans le secteur des ressources naturelles, afin d'assurer une analyse détaillée de la viabilité de la dette publique. L'examen par le comité des conventions de prêts sera un préalable à leur approbation par le conseil des ministres. Le gouvernement entend poursuivre la transmission aux services du FMI de rapports trimestriels détaillés sur l'encours de la dette publique, sur les nouveaux engagements et emprunts (y compris les décaissements), et sur le service de la dette publique.

<sup>1</sup> Ces prêts incluent un prêt syndiqué de FCFA 88 milliards conclu en avril 2015, pour réaliser des programmes d'infrastructures.

41. **Des actions rigoureuses seront engagées pour assainir le stock de la dette.** Le gouvernement compte restructurer certaines dettes contractées et qui n'ont pas encore été utilisées jusqu'à présent. Cette action sera basée sur les résultats du rapport d'Afritac-Ouest montrant qu'un stock important de la dette a été contractée sans que les clauses de leur mobilisation aient été remplies. Dans ce cadre, le gouvernement compte réexaminer le prêt de \$EU 1 milliard contracté auprès d'Eximbank de Chine. Ce prêt a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2014. Cette ligne de crédit devrait financer d'importants projets d'infrastructures et des projets industriels d'une grande rentabilité. Cependant la mise en œuvre des conditions de mise en vigueur continue de tarder.

42. **Le gouvernement reste déterminé à poursuivre une politique d'endettement prudente qui permettra le financement des plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette.** Dans ce contexte, le gouvernement continuera à limiter les garanties de l'Etat et à évaluer soigneusement l'impact de tout nouvel emprunt sur la viabilité de la dette. Il entend financer les projets d'investissement avec des ressources concessionnelles. Les emprunts resteront limités à des projets à haut rendement et correctement évalués. Dans les cas où les ressources concessionnelles ne seraient pas suffisantes pour financer les projets à haut rendement, le gouvernement consultera les services du FMI pour examiner la possibilité de modification du programme financier afin d'y inclure des prêts non-concessionnels, étant entendu que ces prêts seraient conciliables avec la viabilité de la dette.

43. **Le gouvernement est conscient que les engagements de dette continuent de s'accroître très rapidement avec des coûts d'endettement importants.** Ce rythme d'endettement porterait des risques majeurs pour le système bancaire, articulé au programme important d'émission des obligations du Trésor et de Bons du Trésor en cours.

### ***Gestion des ressources naturelles***

44. **La mise en œuvre de mesures visant à élargir la base des exportations des produits miniers et à renforcer la gestion transparente du secteur des ressources naturelles sera poursuivie.** La politique d'élargissement de la base des exportations minières consiste à inciter les opérateurs à s'orienter vers l'exploration des mines outre que le pétrole et l'uranium. Dans ce cadre, le gouvernement est en train d'accorder des permis de recherche dans les secteurs traditionnels qui sont l'uranium et le pétrole mais également dans d'autres matériaux comme le charbon, le calcaire et l'or, ceci pour permettre non seulement de diversifier les partenaires dans ces secteurs mais aussi favoriser l'élargissement de la base des exportations minières du pays. Pour sécuriser les paiements des bonus de signature dans l'octroi des permis miniers, tous les opérateurs désireux de prendre un permis doivent désormais souscrire à une caution bancaire auprès d'une banque locale. Cette caution, qui couvre un certain nombre d'obligations financières dont le bonus de signature, sera appelée dès la publication du permis dans le journal officiel.

45. **Dans le secteur de l'uranium, nous avons procédé à la signature des conventions minières avec les sociétés du groupe AREVA.** Le Conseil des ministres du 10 octobre 2014 a approuvé un décret autorisant la signature des nouvelles conventions basées sur le nouveau code

minier qui ont été signées le 17 juillet 2015. Cependant, à cause de la faiblesse du niveau des prix de l'uranium, les retombées fiscales des nouvelles conventions ne seront que marginales mais la gestion de ces entreprises est entrain d'être assurée progressivement par des nigériens et une nouvelle formule de calcul de prix a été adoptée. Pour mieux défendre les intérêts du Niger dans les projets miniers, le rôle de la Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), gestionnaire du portefeuille des investissements publics dans les sociétés minières, est entrain d'être renforcé. Le gouvernement veillera à ce que les meilleures pratiques soient observées et que le montant total des dividendes soit reversé au Trésor.

46. **La baisse des prix des produits pétroliers et l'impact de la dépréciation du FCFA face au dollar affectent la filière pétrole.** En particulier, les coûts des intrants nécessaires au raffinage ont considérablement augmenté à cause de la forte dépréciation du FCFA par rapport au dollar et de la baisse relative du prix du pétrole brut et des produits dérivés sur le marché international. En outre, la baisse des prix à l'export entraîne des pertes additionnelles pour la SORAZ. C'est pourquoi, le gouvernement et les partenaires du secteur ont procédé aux ajustements des prix par la réduction du prix de vente de la CNPC à la SORAZ de \$EU 70 par baril à \$EU 57 par baril en mars 2015 et à \$EU 50 par baril depuis juin 2015. Le Comité technique mis en place a également fait des propositions pour l'augmentation du prix de cession de la SORAZ à la société publique de distribution, Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP), en réduisant ses marges de distribution de manière à maintenir inchangé le prix à la pompe. En effet comparativement des autres pays de la sous-région à l'exception du Bénin et au Nigeria les prix du carburant restent plus faibles au Niger.

47. **En plus de l'impact du niveau des prix internationaux sur le fonctionnement de la filière pétrole, les arrêts de production en 2015 ont impacté le niveau de production.** Ainsi, en 2015, il est prévu que la production n'atteindra que 14 000 barils par jour par rapport à une prévision de 19 000 barils/jour prévus dans le cadre du budget 2015, et bien en deçà de la pleine capacité de 20 000 barils. La commercialisation par la SONIDEP des produits pétroliers raffinés sur le marché local a été aussi entravée par les difficultés de production de la SORAZ, avec un arrêt technique à la mi-août pour une durée d'un mois et demi. Les exportations des produits pétroliers ont baissé et la SONIDEP a dû recourir à des opérations d'importations pour répondre à une partie de la demande locale.

48. **Les efforts pour améliorer la gestion de la filière pétrolière vont se poursuivre.** Le comité technique chargée d'étudier l'état de la filière pétrolière, en particulier l'impact des développements des prix du marché international du pétrole a fait des propositions à l'attention du gouvernement. Ces propositions convergent vers une revue des prix sorties au niveau de chaque étape de la filière afin de rendre plus efficiente la raffinerie tout en minimisant les pertes de recettes du gouvernement. Le gouvernement est aussi ouvert aux propositions de la SORAZ pour des mesures visant à diminuer les charges de la raffinerie. Dans ce cadre, le gouvernement entend poursuivre la nigérisation du personnel de la SORAZ et le refinancement du prêt de construction SORAZ en des termes moins onéreux (\$EU 880 millions).

49. **Le gouvernement est très avancé dans les négociations pour la construction de l'oléoduc permettant l'exportation du pétrole brut vers fin 2017.** La découverte de réserves supplémentaires de pétrole au niveau du bloc d'Agadem permettant de produire 80 000 barils/jour, dont 60 000 barils/jour destinés à l'exportation, pendant une durée de vie estimée à 25 ans, a permis de rendre viable un projet d'exportation de pétrole brut par le Niger. Les études réalisées par le partenaire chinois CNPC ont permis de choisir la voie de transport du brut par un oléoduc Niger-Tchad-Cameroun. Les négociations avec le Tchad sont très avancées et devraient se conclure par la création de la société NOTCO chargée de la construction et de la gestion de l'oléoduc. Les modalités de la participation du Niger au projet sont en train d'être définies, conformément à l'objectif de viabilité extérieure du pays. Les travaux pourraient débuter en 2016. En ce qui concerne le tronçon Tchad-Cameroun, les discussions sont également en cours.

50. **Le gouvernement est déterminé à continuer à renforcer le dispositif institutionnel et garantir la transparence dans le secteur de l'énergie et des industries extractives.** Le gouvernement a approuvé au courant du mois d'avril le code de l'énergie et les textes portant création et organisation de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie. Le rapport de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes fiscales générées par les industries extractives au titre de l'exercice 2011 a été publié en novembre 2013 et les rapports des autres années seront produits. Enfin, le Ministère des mines et celui chargé du pétrole constitueront des cadastres miniers et pétroliers, soit le recueil des permis miniers et pétroliers octroyés, qui seront rendus publics.

### **Secteur financier**

51. **En dépit des progrès réalisés ces dernières années, le développement du secteur financier demeure faible par rapport à celui des autres pays de la région.** En 2014, le taux de pénétration financière calculé par le ratio de la masse monétaire au PIB est parmi les plus faibles du monde. Il était de 28 pour cent en 2014 comparé à 36,7 pour cent pour les pays de l'Afrique sub-saharienne. Dans l'ensemble, le secteur bancaire est bien capitalisé et les indicateurs prudentiels ont été respectés par 10 des 11 banques du système bancaire. La banque ne respectant pas ce critère fait l'objet d'une surveillance de la Commission bancaire avec notamment une restriction de ses opérations de crédit, jusqu'au recouvrement des créances en souffrance, et une injonction de renforcement de son capital.

52. **La mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier pourrait aider au renforcement de la contribution du secteur au développement économique.** C'est pourquoi le gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, avec les priorités d'intervention déjà identifiées. Sur la base du plan d'action défini dans le document de stratégie de développement du secteur financier 2014-19, le gouvernement mettra en place, avant février 2016 (repère structurel), un Comité de pilotage chargé de la réforme et qui sera étendu aux différentes structures concernées (Ministère de l'économie et des finances, BCEAO, l'Association Professionnelle des Banques, entre autres). Au vue de sa structure technique, le Comité sera rattaché au Ministère de l'économie et des finances.

53. **Le Gouvernement a adopté en juillet 2015 le document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI).** Cet acte représente une étape importante dans la mise en œuvre de la politique d'inclusion financière et ceci pourrait aider à consolider les résultats de la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) de 2012. Le coût global est de FCFA 34 milliards pour les cinq ans (2016-20) de mise en œuvre du programme qui sera partiellement couvert par les bailleurs de fonds. Les bénéficiaires potentiels seront en priorité les petits opérateurs économiques qui sont à présent exclus du système bancaire classique, notamment les femmes, les jeunes, et d'autres couches pauvres qui n'ont pas accès à un financement de base pour entamer une activité rentable.

54. **Le processus de mise en place des bureaux d'information sur le crédit (BIC) dans l'espace UEMOA est lancé.** Le 31 août 2015, l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (APBEF) et l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés (APSPFD) ont signé un contrat de prestation de services avec une agence de notation de crédit, Creditinfo Volo. Il s'agit d'une importante étape dans la mise en œuvre de la loi uniforme portant réglementation des Bureaux d'information sur le crédit (BIC) dans les 8 pays de l'UEMOA. Des tests sur le BIC ont été conduits du 03 au 22 septembre 2015 et la mise en production est prévue en début d'octobre.

55. **Enfin le Gouvernement va poursuivre son désengagement du système bancaire.** Le processus de désengagement du capital des trois banques est en cours (BIA : Banque Internationale pour l'Afrique, BRS : Banque régionale de solidarité, et BAGRI : la Banque agricole). La restructuration de la BIA a été bouclée à travers la reprise des actions détenues par l'Etat par le Groupe de la Banque centrale populaire du Maroc (BCP). C'est le cas aussi de la BRS qui a été reprise par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) à hauteur de 44 pour cent et le groupe Orabank (ORAGROUP) pour 56 pour cent. En ce qui concerne la BAGRI, l'administration provisoire a été levée le 1<sup>er</sup> avril 2014 après une durée de 9 mois. Un nouveau conseil d'administration a été mis en place et un nouveau Directeur général nommé. L'Etat a des contacts avancés avec la BOAD et certains investisseurs privés nationaux comme étrangers pour la cession des 65 pour cent des actions qu'il détient en portage.

### ***Climat des affaires***

56. **Le gouvernement a conscience de la nécessité de favoriser le développement d'un secteur privé dynamique.** L'objectif est de faire du secteur privé le moteur de la diversification et de la croissance durable de l'économie. Le gouvernement est résolument engagé à l'amélioration du climat des affaires qui est la clé du développement du secteur privé. A cette fin, la stratégie du Gouvernement est de promouvoir le secteur privé par l'amélioration du climat des affaires. At ce titre le gouvernement a créé un conseil national des investissements privés sensé faciliter le dialogue avec le secteur privé.

57. **Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le gouvernement a pris des mesures significatives et d'autres sont envisagées.** Parmi les mesures déjà prises, on peut noter : (i) facilitation de la création des entreprises : l'opérationnalisation de la maison de l'entreprise ; (ii) le décret de janvier 2014 instituant un modèle de statuts types de la Société à responsabilité limitée

(SARL) et le décret du juillet 2014 sur l'adoption de actes d'application des dispositions des articles de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) relatifs au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ; (iii) l'adoption de la loi portant réglementation des bureaux d'information de crédit qui seront installés dans tous les pays de la zone de l'UEMOA en juin 2015 ; (iv) renforcement du commerce transfrontalier par la signature en décembre 2014 de deux arrêtés, l'un portant sur les documents exigibles à l'importation et à l'exportation des marchandises et l'autre portant sur le transport public des marchandises, aux types de contrôle routier, aux points de contrôle et aux mécanismes de recours pour minimiser les pratiques anormales sur le transport des biens au Niger ; (v) renforcement du respect des contrats et la résolution des différents contractuels par la création en décembre 2015 du centre de médiation et d'arbitrage de Niamey et l'adoption par le conseil des ministres d'une loi portant organisation et attribution des tribunaux de commerce ; et enfin (v) la poursuite des réformes visant à améliorer la position du Niger sur les 10 indicateurs du *doing business* à travers l'adoption par le gouvernement d'un plan d'actions prioritaires (Novembre 2014-Mars 2015) pour l'amélioration du climat des affaires et l'adoption le 29 janvier 2015 par le Conseil national des investisseurs privés de la feuille de route 2015 pour l'amélioration du climat des affaires.

## V. SUIVI DU PROGRAMME

58. **Le programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi (Tableaux 1, 2 et 3) et de repères structurels (Tableaux 4, 5 et 6).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les critères de réalisation à fin décembre 2015 et à fin juin 2016 et les indicateurs de performance à fin mars 2016, et seront complétées avant fin mai 2016 et fin novembre 2016 respectivement. Les indicateurs pour fin septembre et fin décembre 2016 sont à titre d'information. Pour les besoins de suivi, les autorités feront parvenir aux services du FMI les données statistiques et les informations qui figurent dans le Protocole d'accord technique ci-joint, et toute autre information qu'elles jugent nécessaires ou que les services du FMI pourraient solliciter. Pendant la période du programme, le gouvernement s'abstiendra d'introduire ou d'accroître les restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales sans l'approbation préalable du FMI, d'introduire quelques pratiques de taux de change multiple que ce soit, de conclure des accords bilatéraux qui ne sont pas compatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire ou de renforcer les restrictions aux importations aux fins de balance des paiements.

59. **Vu les progrès dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et le cadre de politique pour le reste de 2015 et l'année 2016, le gouvernement demande l'approbation des sixième et septième revues de l'accord, les dérogations pour le non-respect des critères de performance de fin décembre 2014 et fin juin 2015, l'extension de la FEC à fin décembre 2016, l'augmentation de l'accès pour 2015 et 2016 au titre de la FEC, et le décaissement de DTS 39,005 millions.** La date test de la huitième revue du programme est fin décembre 2015, et la neuvième revue sera basée sur les critères de performance de fin juin 2016.

Tableau 1. Niger : Critères de Réalisation Quantitatifs et Repères Indicatifs, Fin Mars  
2014-Décembre 2014

(En milliards de FCFA)

	fin mars 2014			fin juin 2014			fin septembre 2014			fin décembre 2014			
	Repères indicatifs			Critères de réalisation			Repères indicatifs			Critères de réalisation			
	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Rev.	Réal.	Status
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b>													
(Cumulés pour chaque année fiscale)													
Financement intérieur net du gouvernement	0.2	66.6		0.3	97.3		0.5	72.2		54.5	129.3		
Critère ajusté <sup>2</sup>	15.2	66.6	<i>Non-observé</i>	15.3	97.3	<i>Non-observé</i>	15.5	72.2	<i>Non-observé</i>	69.5	129.3	<i>Non-observé</i>	
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	-1.3	-8.4	<i>Observé</i>	-2.5	-9.5	<i>Observé</i>	-3.8	-4.2	<i>Observé</i>	-10.0	57.7	<i>Non-observé</i>	
Pour mémoire :													
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette <sup>4</sup>													
Aide budgétaire brute	29.1	6.6		62.0	13.9		89.9	48.1		116.4	75.2		
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>													
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	
Nouvelle dette extérieure contractée													
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée													
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	
<b>C. Cibles indicatives</b>													
(Cumulées pour chaque année fiscale)													
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>3</sup>	-26.9	-62.1	<i>Non-observé</i>	-47.0	-108.9	<i>Non-observé</i>	-100.0	-120.3	<i>Non-observé</i>	-161.6	-261.8	<i>Non-observé</i>	
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) <sup>3</sup>	...	...		...	...		...	...		-78.6	-193.9	<i>Non-observé</i>	
Recettes budgétaires <sup>3</sup>	178.9	135.9	<i>Non-observé</i>	357.6	303.3	<i>Non-observé</i>	522.8	523.4	<i>Observé</i>	753.3	714.2	<i>Non-observé</i>	
Depenses de reduction de la pauvrete <sup>3</sup>	120.1	70.2	<i>Non-observé</i>	236.0	206.4	<i>Non-observé</i>	363.3	329.3	<i>Non-observé</i>	507.6	489.9	<i>Non-observé</i>	

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs autrement.

<sup>2</sup> Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note de bas de page<sup>4</sup>, sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de FCFA 15 milliards à la fin de chaque trimestre de 2014.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.

Tableau 2. Niger : Critères de Réalisation Quantitatifs et Repères Indicatifs, Fin Mars 2015 - Fin Décembre 2015

(En milliards de FCFA)

	fin mars 2015			fin juin 2015			fin septembre 2015	fin décembre 2015
	Repères indicatifs			Critères de réalisation			Pour information	Critères de réalisation (proposés)
	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Proj.	Prog
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b>								
(Cumulés pour chaque année fiscale)								
Financement intérieur net du gouvernement	19.6	44.4		41.3	123.9		201.0	130.7
Critère ajusté <sup>2</sup>	32.2	44.4	<i>Non-observé</i>	56.3	123.9	<i>Non-observé</i>	...	...
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	-1.8	0.0	<i>Observé</i>	-3.5	-28.8	<i>Observé</i>	-38.8	-63.8
Pour mémoire :								
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette <sup>4</sup>								
Aide budgétaire brute	12.6	0.0		26.2	0.0		6.6	160.4
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) <sup>7</sup>								520.4
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>								
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée								
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée								
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0
<b>C. Cibles indicatives</b>								
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>3</sup>	-25.9	-77.2	<i>Non-observé</i>	-55.9	-118.0	<i>Non-observé</i>	-155.5	-224.9
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) <sup>3</sup>	-17.6	-77.2	<i>Non-observé</i>	-38.4	-118.0	<i>Non-observé</i>	-149.0	-142.9
Recettes budgétaires <sup>3</sup>	193.9	168.0	<i>Non-observé</i>	388.9	355.1	<i>Non-observé</i>	564.6	785.7
Depenses de reduction de la pauvrete <sup>3</sup>	114.3	114.4	<i>Observé</i>	231.4	232.3	<i>Observé</i>	312.0	442.8

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs autrement à l'exception de de fin septembre qui sont pour information.

<sup>2</sup> Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note de bas de page<sup>4</sup>, sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de FCFA 15 milliards à la fin de chaque trimestre de 2014.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.

<sup>7</sup> Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

**Tableau 3. Niger : Critères de Réalisation Quantitatifs et Repères Indicatifs Proposés  
(Mars-Juin 2016) – et Projection pour Septembre. 2016 - Décembre. 2016**

(en milliards de FCFA)

	fin mars 2016 Repères indicatifs	fin juin 2016 Critères de réalisation	fin septembre 2016 Pour information	fin décembre 2016 <sup>8</sup> Pour information
	Prog.	Prog.	Proj.	Proj.
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b> (Cumulés pour chaque année fiscale)				
Financement intérieur net du gouvernement	67.7	99.7	109.5	100.4
Critère ajusté <sup>2</sup>	...	...	...	...
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	10.3	20.6	11.6	-10.0
Pour mémoire :				
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette <sup>4</sup>				
Aide budgétaire brute	0.0	15.2	39.5	97.3
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) <sup>9</sup>	800.0	800.0	800.0	800.0
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>				
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée				
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée				
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>C. Cibles indicatives</b>				
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>7</sup>	-73.0	-128.0	-147.5	-168.8
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) <sup>7</sup>	-73.0	-118.9	-124.7	-114.3
Recettes budgétaires <sup>8</sup>	174.9	384.4	602.5	841.0
Depenses de reduction de la pauvrete <sup>8</sup>	77.8	200.6	317.1	449.9

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs autrement à l'exception de fin septembre et fin décembre qui sont pour information.

<sup>2</sup> Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note de bas de page <sup>4</sup>, sont inférieurs / supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de FCFA 15 milliards à la fin de chaque trimestre de 2014.

<sup>3</sup> Minimum.

<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.

<sup>7</sup> Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/hp/pp/eng/2014/111414.pdf>. Le plafond est défini cumulativement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et exclu le prêt de refinancement de la SORAZ de FCFA 437.4 milliards qui pourrait être signé en 2016.

<sup>8</sup> les projections de fin septembre et fin décembre 2016 ne représentent pas des conditionnalités et sont présentées pour les besoins du Gouvernement.

Tableau 4. Niger : Actions préalables et repères structurels, 2014

Mesures	Calendrier	Progrès et/ou raison d'être macroéconomique
Finaliser l'étude sur le chemin que doit emprunter l'oléoduc.	Action préalable pour les seconde et troisième revues	Respecté
Lancer un appel d'offre international pour la sélection de la compagnie qui construira l'oléoduc.	Fin septembre 2014	Non Respecté Implications pour la soutenabilité de la dette. Discussions en cours pour obtenir toutes les autorisations
Publier un plan formel d'emprunts annuel indiquant ce que le gouvernement prévoit en termes d'emprunts extérieurs pour l'année.	Fin-décembre 2014	Non Respecté Afin d'assurer la cohérence entre les emprunts et la stratégie de gestion de la dette (des étapes intermédiaires identifiés)
Introduire des rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette soumis au Comité national de gestion de la dette publiques.	Semestriel, à compter de juin 2014	Respecté Sert à contrôler la cohérence entre les emprunts et ce qui est prévu dans la stratégie de gestion de la dette (ainsi que la conditionnalité du FMI). (les rapports de juin et septembre déjà publiés)
Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonnancées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations.	Trimestriel	Respecté Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Avancées dans la mise en œuvre de la réforme douanière dans le domaine des déclarations, des exonérations fiscales, des contrôles douaniers des produits pétroliers et une meilleure utilisation de SYDONIA.	Fin juin 2014	Non Respecté Accélérer la réforme douanière et améliorer la collecte des recettes
Les allocations budgétaires trimestrielles seront libérées au plus tard quatre semaines après le début des premier, second, et troisième trimestres).	Trimestriel	Respecté Améliorer l'exécution du budget
Etablir un Compte unique du Trésor.	Fin juin 2014	Non Respecté Améliorer la gestion de la trésorerie
Prendre un décret pour la mise en œuvre de la réforme du secteur financier.	Fin décembre 2014	Respecté Soutenir le développement du secteur financier

Tableau 5. Niger : Repères structurels, 2015

Mesures	Calendrier	Raison d'être macroéconomique
Recensement des comptes pour le compte unique du Trésor	Fin mars 2015	Respecté Améliorer la gestion de la trésorerie
Adopter le compte unique du Trésor	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer la gestion des flux de trésorerie
Mettre en place un guichet unique pour le code d'investissement	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer le climat des affaires
Limiter les dépenses non autorisées à l'avance à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations	Tous les trimestres	Respecté en mars et juin Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Opérationnaliser le transit électronique des douanes	Fin septembre 2015	Non respecté Le système est opérationnel entre les six bureaux douaniers interconnectés et sera étendu aux autres bureaux après l'achèvement du projet d'interconnexion des douanes Améliorer le recouvrement des recettes douanières
Finaliser une étude sur l'introduction de la budgétisation des investissements dans l'autorisation des engagements et le crédit de paiement	Fin septembre 2015	Respecté Améliorer la gestion des investissements moyennant la mise en œuvre du système de budget programme
Préparer un plan exhaustif de passation des marchés qui corresponde à un plan d'engagement et à un plan de trésorerie	Tous les ans	Améliorer la gestion du budget, éviter l'accumulation des dépenses à la fin de l'année

**Tableau 6. Niger : Proposition de repères structurels, 2016**

<b>Mesure</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Progrès et/ou raison d'être macroéconomique</b>
Mettre en place le cadre juridique pour la fermeture des comptes publics à consolider dans le compte unique du Trésor	Fin juin 2016	Améliorer la gestion des flux de trésorerie
Introduire des rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette à soumettre au Comité national de gestion de la dette publique	Tous les trimestres	Améliorer la gestion de la dette
Mettre en place un comité directeur pour la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier	Fin février 2016	Améliorer le climat des affaires.
Limiter les dépenses exécutées avec des procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses ordonancées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires associées aux exonérations	Tous les trimestres	Améliorer la gestion du budget et des flux de trésorerie
Achèvement des audits des services et des salaires de la fonction publique	Fin décembre 2016	Améliorer la gestion des salaires et des dons
Migration à SYDONIA World	Fin janvier 2016	Améliorer le recouvrement des recettes
Préparer un plan d'emprunt	Fin juin 2016	Améliorer la gestion de la dette

Tableau 7. Niger : Plan de Décaissements du Programme FEC, 2012-16

Montant (Millions)	Conditions Nécessaires de Décaissement	Date de Disponibilité <sup>1</sup>
DTS 11,28	Approbation par le Conseil d'Administration de la FEC	16 mars, 2012
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin, 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la première revue du programme	28 March, 2013
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 31 décembre 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la deuxième revue du programme	31 Mars, 2014
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la troisième revue du programme	31 Mars, 2014
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la quatrième revue du programme	17 décembre, 2014
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue du programme	17 décembre, 2014
DTS 39,005 <sup>2</sup>	Respect des critères de performance du 31 décembre 2014 et 30 juin 2015, et des critères de réalisation continus, et conclusion des sixième et septième revues du programme	30 novembre, 2015
DTS 12,34	Respect des critères de performance du 31 décembre 2015 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la huitième revue du programme	31 Mai, 2016
DTS 12,34	Respect des critères de performance du 30 juin 2016 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue du programme	30 Novembre, 2016
DTS 120.085	Total	

Source: Fonds monétaire international.

<sup>1</sup>Pour les revues qui sont achevées, la date indique la tenue du conseil d'administration pour approuver la revue.

<sup>2</sup>En 2015, le décaissement prévu contient 25 pour cent d'augmentation de l'accès au titre du programme FEC, qui est proposé pour approbation lors de l'achèvement des sixième et septième revues combinées.

## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

**Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période T1-2012 à 2016.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin juin 2015 sont énoncés au Tableau 2, ceux de 2016 au Tableau 3 du Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du 13 novembre 2015. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximum de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

### DEFINITIONS

1. **Les définitions de «l'Etat», de la «dette», des arriérés de paiements», et des «obligations de l'Etat» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les** suivantes :
  - a) **L'Etat** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique, ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
  - b) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 15 688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment: i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations, et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constitue également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée

comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

- c) Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des engagements échus et non réglés. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont les paiements intérieurs dus par l'Etat et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours.
- d) Les **obligations** de l'Etat comprennent tous les engagements financiers de l'Etat acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'Etat).

### Critères de Réalisation Quantitatifs

#### Financement Intérieur Net de l'Etat

##### Définition

2. **Le financement intérieur net de l'Etat** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'Etat** ; ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'Etat** y compris les titres de l'Etat émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'Etat et les recettes de privatisation.
3. **Le crédit bancaire net à l'Etat** est égal au solde entre les créances et les dettes de l'Etat à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'Etat incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'Etat dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.
4. **Les dettes de l'Etat à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC), la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'Etat détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.**
5. **Le champ du crédit bancaire net à l'Etat, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales.** Le crédit bancaire net à l'Etat et le montant des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.
6. **Le financement intérieur net non bancaire inclut** : i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation des l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iv) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnés par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'Etat est calculé par le Trésor nigérien.

7. **Les objectifs trimestriels pour 2015 sont basés sur la variation entre le niveau à fin décembre 2014 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif et les objectifs trimestriels pour 2016 sont basés sur la variation entre le niveau à fin décembre 2015 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.**

### **Ajustement**

8. Le **plafond du financement intérieur net de l'Etat** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les déboursements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.

9. Si, à la fin de **chaque trimestre de l'année 2015**, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de FCFA 15 milliards.

### **Délais de transmission des données**

10. **Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'Etat seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

### **Réduction des Arriérés de Paiement Intérieurs**

#### **Définition**

11. **La réduction des arriérés de paiement intérieurs est égale à la différence entre le stock des arriérés à fin 2014 et le stock des arriérés à la date de référence en 2015, et la différence entre le stock à fin 2015 et le stock des arriérés à la date de référence de 2016.**

12. **Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'Etat et enregistrent leur remboursement.**

13. **Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'Etat seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

### **Arriérés de Paiement Extérieurs**

#### **Définition**

14. **La dette de l'Etat** est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'Etat. Dans le cadre du programme, l'Etat s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement extérieurs sur sa dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de

l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

### Délais de transmission

15. **Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

### Emprunts Extérieurs Non Concessionnels Contractés ou Garantis par l'Etat

#### Définition

16. **L'Etat et les entreprises publiques, dont la liste est fournie au paragraphe 21, s'engagent à ne contracter ou garantir aucun prêt extérieur à échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 pour cent.** Aux fins du programme, un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 pour cent calculé comme suit : l'élément don (la différence entre la valeur actualisée et la valeur nominale de la dette) en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service.<sup>1</sup> Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est 5 pour cent.<sup>2</sup>

17. **Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 15 688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue.** Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique ni aux financements accordés par le FMI ni aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

18. **Aux fins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).**

19. **Aux fins du critère d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le franc CFA.** Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

<sup>1</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé de paiement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion.

<sup>2</sup> Le 11 octobre, 2013, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont adopté une nouvelle méthodologie instituant un seul taux, unifié pour calculer le taux de l'élément don des prêts individuels. Le taux est fixé à 5 pour cent (voir <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/gecalcf.aspx>).

20. **Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'Etat tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les entreprises publiques suivantes :** (i) Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) ; (ii) Société de Construction et de Gestion des Marchés (Socogem) ; (iii) Société Nigérienne des Produits Pétroliers (Sonidep) ; (iv) Société Nigérienne des Télécommunications (Sonitel) ; (v) Société de Patrimoine des Mines du Niger (Sopamin) ; and (vi) Société propriétaire et exploitante de l'Hotel Gaweye (SPEG).

#### **Délais de transmission**

21. **Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public.** Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois ainsi que les termes prévus, et les transmettra aux services du FMI.

#### **Dette Extérieure à Court Terme de l'Administration Centrale**

##### **Définition**

22. **L'Etat s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure à échéance initiale inférieure à un an.** Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

#### **Délais de transmission**

23. **Les informations concernant tout emprunt extérieur de l'Etat doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'Etat.**

#### **Objectif Quantitatifs**

##### **Définitions**

24. **Le total des recettes est un objectif indicatif du programme.** Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes de comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'Etat et des entreprises.

25. **Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires de l'Etat, comme définies au paragraphe 25 ; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.**

26. **Le déficit budgétaire de base, définition UEMOA, est défini comme le solde de base défini au paragraphe 26 augmenté des dons budgétaires.**

27. **Le plancher des dépenses de réduction de la pauvreté est une cible indicative pour le programme.** Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.

### **Délais de Transmission**

28. **Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

29. **Les informations sur les dépenses de la LPU seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.**

### **Informations Complémentaires pour le Suivi du Programme**

#### **Finances publiques**

30. **Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :**

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).

- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Education nationale, Santé publique, Equipement, Agriculture et Elevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

### **Secteur Monétaire**

#### **31. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :**

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidés des banques individuelles ;
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs ;
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaires, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

### **Balance des Paiements**

#### **32. Les autorités communiqueront aux services du FMI :**

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision ;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

### **Secteur Réel**

#### **33. Les autorités communiqueront aux services du FMI :**

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés, dans les deux semaines à compter de la fin du mois ;

- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année ;
- Toute révision des comptes nationaux.

### **Réformes Structurelles et Autres Données**

#### **34. Les autorités communiqueront aux services du FMI :**

- Toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication ;
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur ;
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur ;
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'Etat, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

## Résumé des données à transmettre

Type of Data	Tables	Frequency	Reporting Requirement
Secteur reel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, Mensuelle DGD et DGTCP) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

<b>Résumé des données à transmettre (fin)</b>			
<b>Type of Data</b>	<b>Tables</b>	<b>Frequency</b>	<b>Reporting Requirement</b>
Données monétaires et financiers	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTe.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire)
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix. Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan consolidés de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des paiements	Variable	à compter de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines



## NIGER

### SIXIÈME ET SEPTIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS ET EXTENSION DE L'ACCORD ACTUEL — MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

13 novembre 2015

Approuvé par  
**David Robinson et Peter Allum (FMI)**  
**John Panzer (Banque mondiale)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

*La précédente analyse de viabilité de la dette a été effectuée en décembre 2014. Le risque de surendettement du Niger continue d'être considéré comme modéré. Toutefois, la dette du pays demeure vulnérable à un choc sur les exportations, à une insuffisance d'IDE, à des conditions de financement moins favorables, à une forte dépréciation du taux de change et à un manque de consolidation budgétaire. Le cadre économique à moyen terme sous-tendant cette analyse a été actualisé pour rendre compte des évolutions récentes, dont les effets de la nouvelle détérioration de la situation sécuritaire et la chute des prix du pétrole, conformément au scénario de référence du rapport des services du FMI pour les sixième et septième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. Les perspectives à moyen terme restent dominées par deux grands projets dans le secteur des ressources naturelles qui devraient démarrer à fin 2017 (exportation de pétrole) et 2020 (uranium).*

## GÉNÉRALITÉS

1. **La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) met à jour l'AVD réalisée pour la dette extérieure et la dette publique totale du Niger au moment des consultations de 2014 au titre de l'article IV et des quatrième et cinquième revues au titre de la FEC.** Elle s'appuie sur les données à fin 2014 et utilise le modèle standard de dynamique de la dette pour les pays à faible revenu. Les données se rapportent à la dette extérieure et intérieure de l'administration centrale, à la dette des entreprises publiques et parapubliques, aux garanties accordées par l'État et aux dettes extérieures privées. La dette intérieure comprend les arriérés de l'État, la dette envers la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) résultant des avances statutaires, l'allocation de droits de tirages spéciaux (DTS) du Niger et les titres émis par l'État.

2. **L'AVD précédente estimait que le risque de surendettement du Niger était modéré, essentiellement en raison des dettes contractées par l'État pour soutenir le développement du secteur des ressources naturelles.** Le Niger a atteint en avril 2004 le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) renforcée et a bénéficié en 2006, au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), du concours du Fonds africain de développement (FAD), de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI). L'allègement de dette a contribué à ramener la dette extérieure nominale d'environ 90 pour cent du PIB à fin 2000 à 17 pour cent du PIB à fin 2010. La dette extérieure publique du Niger s'est fortement accrue après 2010 : elle affichait 22,6 pour cent du PIB à fin 2013 et devrait atteindre 33 pour cent du PIB à fin 2015, en raison de la participation de l'État au financement de projets dans le secteur des ressources naturelles.<sup>1</sup> Cette AVD prend en compte le prêt de refinancement de la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ) d'un montant de FCFA 437,4 milliards accordé par la Banque d'import-export de Chine (Exim Bank), ce qui ramènera le ratio dette/PIB à 41,6 pour cent en 2016.

3. **Le Niger est considéré comme un pays à performance économique moyenne aux fins de la détermination des seuils d'endettement dans le cadre de l'AVD.** La note attribuée au Niger dans l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) par la Banque mondiale est en moyenne de 3,45 pour la période 2012–14, ce qui fait de lui un pays à performance de politique économique moyen. Les seuils d'endettement public extérieur correspondants sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<b>Seuils d'endettement public EXTÉRIEUR</b>	<b>Hors envois de fonds des migrants</b>
<b>Ratio VA de la dette</b>	
<b>Exportations</b>	150
<b>PIB</b>	40
<b>Recettes</b>	250
<b>Ratio service de la dette</b>	
<b>Exportations</b>	20
<b>Recettes</b>	20

<sup>1</sup> En 2011, l'État a contracté un emprunt de Yuan 650 millions pour financer sa participation à la nouvelle mine d'uranium d'Azelik, après quoi il a garanti 40 pour cent d'un prêt de \$EU 880 millions à la raffinerie SORAZ.

## HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES À L'AVD

4. **Les services du FMI ont mis à jour les perspectives à moyen et à long terme pour le Niger en prenant en compte la baisse des prix du pétrole et les conséquences de la nouvelle détérioration de la situation sécuritaire de la région.** Les prévisions des recettes ont été revues à la baisse, sous l'effet de la chute des prix du pétrole et d'une mobilisation des recettes en 2014 plus faible que prévu. Les recettes devraient toutefois sensiblement augmenter après le démarrage du nouveau projet d'exportation de pétrole brut en 2017 et d'un imposant projet dans le secteur de l'uranium plus tard en 2020. La hausse des recettes permettra aux pouvoirs publics de maintenir un niveau d'investissement public moindre, quoique élevé, et d'enregistrer un excédent budgétaire de base. Quant aux dépenses courantes, elles devraient croître en 2015 et ralentir progressivement après 2016.<sup>2</sup> La croissance moyenne du PIB a été revue la hausse en 2013 et 2014 et revue à la baisse à moyen terme, mais demeure relativement stable à long terme en comparaison avec la dernière AVD. Cette mise à jour de l'AVD suppose que la croissance modérée des exportations de biens et de services par rapport à la précédente AVD s'explique par la baisse des prix du pétrole, une augmentation plus progressive des exportations de pétrole brut après 2017 et une production plus faible d'uranium à moyen et à long termes, entraînant un plus faible ratio exportations/PIB à moyen terme. Les investissements publics dans l'agriculture et les infrastructures devraient contribuer à promouvoir une croissance économique axée sur les exportations ainsi que des gains d'efficacité à long terme.

5. **Une nouvelle détérioration de la situation sécuritaire au Niger a engendré un déficit de financement dans le budget 2015 qui devrait être comblé par une proposition de relèvement du niveau d'accès à la FEC et par un appui supplémentaire des bailleurs de fonds.** Face à la détérioration de la situation sécuritaire au Niger, le scénario de référence inclut une baisse des recettes, un accroissement des dépenses et du financement intérieur en 2015. Le besoin de financement qui s'en dégage pourrait être comblé par les appuis supplémentaires des bailleurs de fonds suivants : (i) un don budgétaire de FCFA 19,7 milliards de la part de l'UE ; (ii) un don budgétaire de FCFA 6,5 milliards et un prêt budgétaire de FCFA 13,1 milliards de la part de la France et de l'AFD; (iii) un don budgétaire de FCFA 13,4 milliards de la part du Nigéria<sup>3</sup>; et (iv) un prochain relèvement du niveau d'accès à la FEC, jusqu'à 25 pour cent de la quote-part, sollicité par les autorités pour faire face aux besoins de financement de la balance des paiements engendrés

<sup>2</sup> L'objectif de rationalisation des dépenses exige une intensification de la réforme de la gestion des finances publiques, comme l'indiquent la dernière évaluation PEFA (mars 2013) et les rapports d'assistance technique du FMI. Les autorités ont approuvé la loi sur la transparence budgétaire en mars 2014 et ont récemment fait passer une série de décrets pour renforcer la coordination institutionnelle, en fusionnant notamment le Ministère du Plan et le Ministère des Finances et en mettant en exergue le profil et le rôle du Comité interministériel pour la gestion de la dette afin d'améliorer le flux d'informations en la matière ainsi que le suivi des dépenses. Le programme FEC prévoit aussi d'améliorer la maîtrise des dépenses en limitant le recours aux procédures exceptionnelles pour autoriser les dépenses, en accélérant le rythme d'exécution du budget et de la mise en œuvre du CUT et de la budgétisation des investissements en autorisations d'engagement et crédits de paiement, conformément à la loi organique relative aux lois de finances approuvée en 2012.

<sup>3</sup> Le gouvernement du Nigéria a fourni un don budgétaire de FCFA 20,4 milliards au Niger, dont FCFA 7 milliards étaient prévus dans le budget initial de 2015.

par ces chocs. L'AVD prend en compte ces sources potentielles supplémentaires de financement en 2015 ainsi qu'un concours du FMI à hauteur de 37,5 pour cent de la quote-part au cours de 2016 liée à la proposition de prorogation d'une année de l'accord actuel au titre de la FEC.

6. **À mesure que les recettes issues des ressources naturelles augmentent, le financement du déficit courant devrait de moins en moins dépendre des dons et prêts extérieurs.** Outre par les flux créateurs d'endettement et l'IDE, le déficit extérieur courant devrait être financé par d'importants dons-projets et des flux de capitaux privés.

	2013-14	2015-18	2019-35
Croissance du PIB réel (pour cent)			
AVD 2015	5.7	6.0	5.4
AVD 2014	5.3	6.5	5.3
Total des recettes (pourcentage du PIB) <sup>2</sup>			
AVD 2015	17.5	19.2	21.5
AVD 2014	18.1	20.6	22.1
Exportations de biens et services (pourcentage du PIB)			
AVD 2015	21.6	20.3	24.5
AVD 2014	23.0	24.2	30.5

Sources : autorités nigériennes ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Voir à l'encadré 1 le détail des hypothèses du scénario de référence. L'AVD 2014 porte sur la période qui se termine en 2034.

<sup>2</sup> Total des recettes, dons non compris.

7. **Divers risques continuent de peser sur les perspectives macroéconomiques.** Le pays demeure vulnérable aux chocs exogènes, notamment aux chocs liés aux conditions climatiques ayant un impact sur l'activité économique et la sécurité alimentaire, ainsi qu'aux fluctuations des cours des matières premières. Il se peut que la récente chute des prix pétroliers et la faiblesse persistante des prix de l'uranium entraînent des retards dans la mise en œuvre des projets dans le secteur des ressources naturelles. L'aggravation de l'insécurité dans la région (Mali et Libye au Nord et Nigéria au Sud) est un autre facteur qui grève les finances publiques du Niger et accentue sa vulnérabilité économique.

## AVD EXTÉRIEURE

8. **L'endettement du Niger s'est considérablement accru depuis 2009 en raison de la participation de l'État au financement de projets dans le secteur des ressources naturelles.** La hausse du ratio d'endettement, passé de 22,6 pour cent en 2013 à 33 pour cent du PIB en 2015, est principalement due aux prêts extérieurs contractés pour financer les investissements dans les infrastructures et répondre aux besoins sociaux. Le décaissement du prêt de refinancement pour la construction de la raffinerie de la SORAZ (d'un montant de FCFA 437,4 milliards) qui était prévu en 2014 ne s'est pas encore concrétisé. Dans cette mise à jour, nous supposons que les autorités poursuivront leurs efforts pour remplacer le financement privé actuel non concessionnel de la raffinerie (garanti à 40 pour cent par l'État) par un financement concessionnel. Le rythme d'accumulation de la dette publique extérieure devrait s'accélérer à moyen terme, sous l'effet de la

participation de l'État dans le secteur des ressources naturelles, avant de ralentir à long terme (graphique 1).

9. **Dans le scénario de référence, à l'exception d'une déviation temporaire des ratios de service de la dette<sup>4</sup>, les ratios de la dette extérieure restent pendant toute la période de projection (2015–35) inférieurs aux seuils nominaux.** Les ratios valeur actuelle (VA) de la dette au PIB, aux exportations et aux recettes devraient rester inférieurs aux seuils de référence à moyen terme.<sup>5</sup> Comme dans l'AVD précédente, suite à l'approbation du prêt de refinancement pour la SORAZ, il se produira une forte hausse ponctuelle des ratios du service de la dette et une augmentation des ratios du stock de la dette publique en 2016. Les indicateurs du service de la dette restent nettement inférieurs à leurs seuils de référence pendant toute la période de projection, sauf en 2016. Les tests de résistance réalisés sur la base du scénario historique indiquent une hausse des ratios d'endettement à moyen terme, avec le ratio dette/exportations dépassant son seuil en 2017 avant de devenir viable et stable par la suite (graphique 1).

10. **Le scénario de référence repose aussi sur l'hypothèse d'un décaissement progressif entre 2018 et 2025 du crédit d'un milliard de dollars accordé par Exim Bank<sup>6</sup>.** Le scénario de référence suppose que \$EU 50 millions de la ligne de crédit chinoise seront décaissés en 2018, \$EU 100 millions en 2019 et le même montant en 2020, les \$EU 750 millions de dollars restant étant étalés de façon régulière au cours des années suivantes.

11. **Dans le scénario du choc le plus extrême, les ratios VA de la dette/exportations et de la dette/PIB dépassent leurs seuils de référence, à l'exception du ratio VA de la dette/recettes qui demeure inférieur à son seuil** (graphique 1). Le test de résistance le plus extrême repose sur l'hypothèse d'un niveau plus faible des exportations progressant à leur moyenne historique moins un écart type en 2016 et 2017, ce qui se traduit par des indicateurs d'endettement plus élevés que dans le scénario de référence et donc par un dépassement du seuil du ratio VA de la dette/exportations. Cependant, dans ce scénario, les indicateurs d'endettement devraient se stabiliser à des niveaux viables à très long terme. En outre, le ratio VA de la dette/exportations dépasse le seuil sous l'effet d'un choc de financement rendant les conditions de nouveaux prêts publics pour la période 2015–35 moins favorables et sous l'effet d'un choc de flux non générateurs de dette (IDE) supposant un niveau en 2016–17 égal à la moyenne historique moins un écart type. Bien qu'une dépréciation nominale ponctuelle du taux de change de l'ordre de 30 pour cent en

<sup>4</sup> La hausse des ratios du service de la dette contractée et garantie par l'État (CGE) en 2016 s'explique par le remboursement de la dette garantie par l'État à 40 pour cent pour la construction de la raffinerie de la SORAZ, assurant son refinancement avec un prêt concessionnel (18 ci-dessus).

<sup>5</sup> On trouvera de plus amples détails sur les repères et seuils d'endettement dans FMI (2013) «Note d'orientation sur l'application du cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI».

<sup>6</sup> Cette ligne de crédit, considérée comme une facilité d'un montant total d'un milliard de dollars, a été signée en septembre 2013 et plusieurs accords de prêt pourraient être négociés à ce titre entre les gouvernements du Niger et de la Chine. Dans le cadre de cette facilité, les prêts sont assortis d'un taux d'intérêt de 2 pour cent, d'une échéance de 25 ans et d'un différé d'amortissement de 5 ans. Tout contrat financé par cette facilité est lié à des fournisseurs chinois et est réservé aux projets d'infrastructure dont les taux de rendement économique sont plus élevés. L'approbation préalable de la banque chinoise Exim Bank est nécessaire pour qu'un projet puisse prétendre à ce financement.

2016 par rapport au scénario de référence ne détériore pas le ratio VA de la dette/exportations, le ratio VA de la dette/PIB dépasse le seuil de référence entre 2022 et 2030.

## AVD PUBLIQUE

12. **La dépendance accrue au financement par émission d'obligations sur le marché régional a fait augmenter l'encours de la dette intérieure.** La dette intérieure du Niger qui affichait un niveau bas (4,6 pour cent du PIB à la fin 2013, voir tableau 1b) est passée à 8,8 pour cent du PIB à fin 2014 et devrait atteindre 10,2 pour cent à fin 2015. Cette progression s'explique par l'émission d'obligations régionales pour un montant de FCFA 93,3 milliards en 2014 et de FCFA 120 milliards en 2015.<sup>7</sup> Une nette accumulation des arriérés intérieurs de l'ordre de 1,5 pour cent du PIB a été enregistrée à fin 2014, dont une grande partie a toutefois été réglée à fin juin 2015. Le gouvernement compte titriser le solde équivalant à environ FCFA 40 milliards d'ici fin 2015. Le scénario de référence suppose que les autorités continuent de couvrir leurs besoins de financement en émettant des titres publics à des conditions similaires à celles des obligations régionales de 2015, mais en émettant chaque année des montants plus faibles à mesure que les finances publiques s'assainissent et que les recettes issues du secteur des ressources naturelles se matérialisent à partir de 2017. En conséquence, la dette publique intérieure devrait diminuer à moyen terme et atteindre 2,6 pour cent du PIB en 2035.

13. **Les ratios d'endettement public dépassent les seuils de référence dans le scénario de solde primaire budgétaire fixe.** Dans le scénario de choc extrême ne comptant sur aucune amélioration de la situation budgétaire, le solde primaire budgétaire reste à son niveau de 2015, en déficit de 6,5 pour cent du PIB. Et la dette publique continuera de s'accumuler. En conséquence, le ratio valeur actuelle de la dette/PIB atteindra 77 pour cent en 2035, niveau sensiblement supérieur au seuil de référence de 56 pour cent (graphique 2, tableau 2b). Les ratios VA de la dette publique/PIB et de la dette publique/recettes se stabiliseront à des niveaux viables d'après le scénario de référence et d'autres tests de résistance. Si on suppose que la croissance du PIB est en permanence plus faible, le ratio VA de la dette/PIB culminera à 48,5 pour cent en 2026, s'établissant bien en dessous de son seuil.

## DYNAMIQUE DE LA DETTE EXTÉRIEURE PRIVÉE

14. **La présente AVD inclut les flux de dette privée qui sont liés à de vastes projets dans le secteur du pétrole et de l'uranium.** Ceux-ci comprennent les prêts accordés à la raffinerie SORAZ (contrôlée à 60 pour cent par le secteur privé), qui font partie de l'IDE qui financera le chemin de fer

<sup>7</sup> Les conditions des obligations régionales sont les suivantes : taux d'intérêt de 6,25 pour cent, échéance de 5 ans et différé d'amortissement de 1 an. En 2014, FCFA 93,3 milliards avaient déjà été émis, dont FCFA 19 milliards ont été rachetés par des banques nationales et FCFA 74,3 milliards par des banques de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En 2015, des obligations régionales pour un montant de FCFA 120 milliards ont été émises (dont FCFA 18 milliards rachetés par les banques locales). Les autorités ont l'intention de ralentir l'émission de nouvelles obligations régionales (FCFA 110 milliards en 2016, avec ensuite une émission continue d'obligations à moyen terme afin de diversifier les sources de financement), ce qui est aussi pris en compte dans le scénario de référence.

de Niamey à Cotonou et le projet de mine d'uranium d'Imouraren. L'encours de la dette extérieure privée est estimé à 28 pour cent du PIB en 2014 et devrait se stabiliser et à peine dépasser 20 pour cent à long terme.<sup>8</sup>

## CONCLUSION

15. **Le Niger demeure soumis à un risque de surendettement modéré.** Par rapport à la précédente AVD, les impacts des récents chocs exogènes sur les termes de l'échange et sur la sécurité réduiront les recettes budgétaires et les recettes d'exportation et entraîneront une détérioration des soldes budgétaire et extérieur ainsi qu'une hausse des emprunts à court terme, y compris auprès du FMI. Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure et de la dette publique restent inférieurs à leurs seuils pendant toute la période de projection. Cependant, le prêt de refinancement qui devrait être accordé à la raffinerie SORAZ, les prêts contractés au titre de la ligne de crédit chinoise et l'augmentation des emprunts sur le marché régional devraient accroître l'encours de la dette publique. En conséquence, le ratio valeur actuelle de la dette/exportations pourrait dépasser son seuil dans certains scénarios alternatifs. Étant donné le niveau de sa dette extérieure, le Niger reste vulnérable aux chocs négatifs sur les exportations, sur les conditions des nouveaux emprunts, sur les entrées d'IDE et, dans une certaine mesure, sur une nette dépréciation du taux de change, comme en témoigne la détérioration des indicateurs de la dette décrite précédemment.

16. **Compte tenu du risque modéré persistant de surendettement du Niger, les autorités doivent rester déterminées à renforcer la gestion de la dette.** Le nouveau Comité interministériel de la gestion de la dette, opérant dans le cadre du décret signé par le Premier ministre le 18 juin 2015, doit contribuer activement à éviter la réapparition d'emprunts non concessionnels et à limiter l'accumulation de la dette extérieure et publique afin de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. Les prêts contractés dans le cadre de la ligne de crédit chinoise doivent être utilisés pour des projets d'infrastructure à rendement élevé qui produiront suffisamment de recettes publiques pour couvrir le service de la dette lié à ces projets. À moyen terme, les autorités doivent aussi créer une marge de manœuvre pour faire face à des chocs exogènes, renforcer l'administration des recettes et mieux établir les priorités sur le plan des dépenses pour répondre aux besoins de dépenses à court et à long terme.

17. **Les autorités nigériennes ont indiqué qu'elles souscrivent aux conclusions de la présente mise à jour de l'AVD qui est conforme à l'AVD de 2014.** Elles ont fourni des informations sur l'encours de la dette effective, sur le service de l'encours de la dette existante jusqu'en 2035 et sur le profil des décaissements de la ligne de crédit; ces informations ont été incluses dans l'analyse. Les autorités ont déclaré que l'évaluation du surendettement du pays faite les services du FMI correspond à leur propre évaluation et qu'elles sont résolues à mettre en œuvre les recommandations des services du FMI afin de renforcer la gestion de la dette.

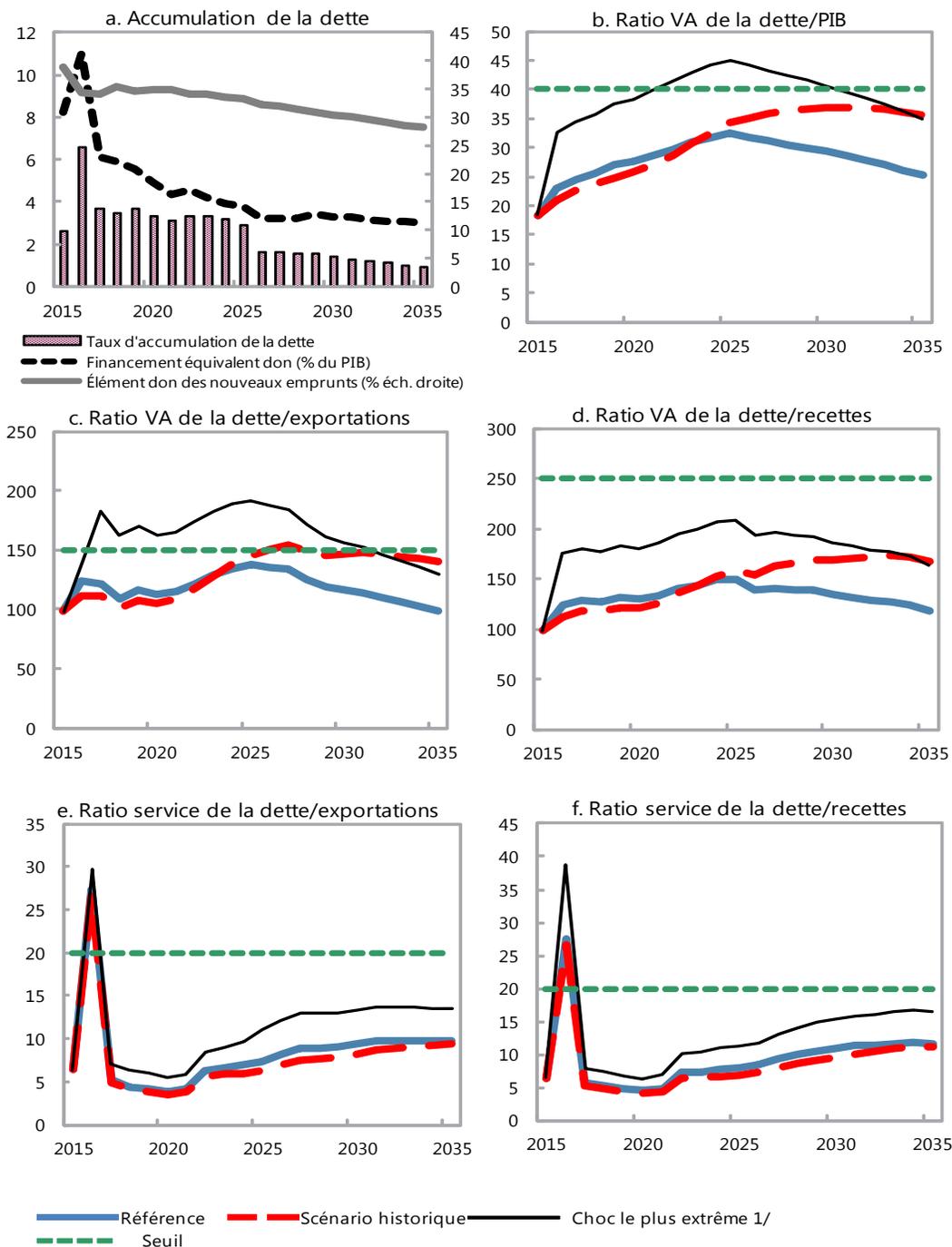
<sup>8</sup> Le scénario de référence suppose qu'une partie des investissements directs et de portefeuille prendront la forme de dette envers le secteur privé, qui représentera 20,7 pour cent du PIB en 2035.

### Encadré : hypothèses du scénario de référence

#### Le scénario macroéconomique de référence pour 2015–35 repose sur les hypothèses suivantes :

- La croissance du PIB réel s'accélénera pour atteindre en moyenne 6 pour cent par an à moyen terme, soit un taux légèrement plus bas que prévu dans l'AVD précédente. Le taux de croissance moyen devrait s'établir à 5,4 pour cent par an à long terme. L'inflation devrait rester stable aux environs de 2 pour cent sur la période de projection, conformément aux objectifs d'inflation fixés dans le cadre de l'accord monétaire de l'UEMOA, car la production agricole et le programme d'aide alimentaire appuyé par l'État maintiendront les tensions inflationnistes sous contrôle. Le prix à l'exportation du pétrole brut est en moyenne de 76 pour cent du prix international prévu dans les dernières Perspectives de l'économie mondiale pour la période 2017–20, avec ensuite une augmentation graduelle des prix.
- Le ratio total recettes/PIB passera d'environ 18 pour cent en 2014 à 18,7 pour cent en 2015 et 21,4 pour cent en 2035, soit moins que prévu dans l'AVD précédente, en raison de la baisse des recettes tirées des ressources naturelles due à la chute des prix des matières premières et à un plus faible recouvrement des recettes en 2014.
- Les dépenses budgétaires primaires devraient avoisiner 31,2 pour cent du PIB en 2015, en raison des besoins élevés dans le domaine de la sécurité, de l'aide humanitaire et dans d'autres secteurs prioritaires tels que la sécurité alimentaire, les infrastructures, la santé et l'éducation. Les dépenses courantes devraient baisser progressivement et passer d'environ 15,8 pour cent du PIB en 2015 et de 15,1 pour cent en 2016 à 14,2 pour cent du PIB en 2035, tout comme les dépenses d'équipement, qui devraient diminuer peu à peu en raison des vastes besoins d'infrastructures. En conséquence, les dépenses primaires atteindront 25 pour cent du PIB en 2035. Le solde de base (solde budgétaire net des dons et des dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures) se rapprochera progressivement de zéro et restera positif à long terme. Le déficit budgétaire global (base engagement hors dons) tombera aussi, passant de 13,4 pour cent du PIB en 2015 à 4,7 pour cent en 2034.
- Le déficit des transactions courantes hors intérêts devrait tomber progressivement de près de 18 pour cent du PIB en 2016 à 8,3 pour cent à la fin de la période de projection. Le volume des exportations augmentera, principalement sous l'effet de la croissance du volume des exportations de pétrole brut (après le démarrage de la production de pétrole en 2017) et de celles d'uranium avec l'entrée en production en 2020 de la mine d'Imouraren. Le volume des exportations hors ressources naturelles devrait progresser aussi en raison de l'impact attendu de la diversification progressive de l'économie. Dans un premier temps, les importations ralentiront, en phase avec la baisse des importations liées à l'IDE, avant de se stabiliser à environ 34 pour cent du PIB. Une amélioration du solde budgétaire global et une augmentation de l'épargne privée contribuent à la baisse du déficit des transactions courantes.
- L'IDE net devrait légèrement diminuer et passer d'environ 9,3 pour cent du PIB en 2014 à environ 8,3 pour cent du PIB en moyenne en 2015–16 durant la construction du nouvel oléoduc. Comme supposé dans l'AVD précédente, il devrait diminuer à moyen terme avec l'achèvement des grands projets d'investissement et le remboursement par les nouvelles entreprises d'exploitation des ressources naturelles des prêts reçus de leurs sociétés-mères; ces paiements se traduisent par des sorties d'IDE.
- Le taux d'intérêt moyen de la dette extérieure devrait avoisiner 2 pour cent, en conformité avec l'AVD précédente. Après une période de croissance élevée entre 2017 et 2020, le financement extérieur total devrait diminuer en raison de la réduction des besoins d'emprunt et de la hausse attendue des recettes publiques. L'analyse suppose que les entrées continues de dons et de prêts de donateurs avoisineront en moyenne 2,3 pour cent et 3 pour cent du PIB à long terme. Le taux d'actualisation reste à 5 pour cent.
- Le profil de la dette intérieure suppose qu'il n'y a pas d'accumulation d'arriérés intérieurs et que les arriérés intérieurs titrisés seront remboursés au cours des cinq prochaines années. Le scénario de référence inclut une émission moyenne d'obligations pour un montant d'environ FCFA 90 milliards par an après 2016, aux conditions actuelles des obligations régionales pour le Niger (c'est-à-dire un taux d'intérêt de 6,3 pour cent, une échéance de 5 ans et un différé d'amortissement de 1 an).

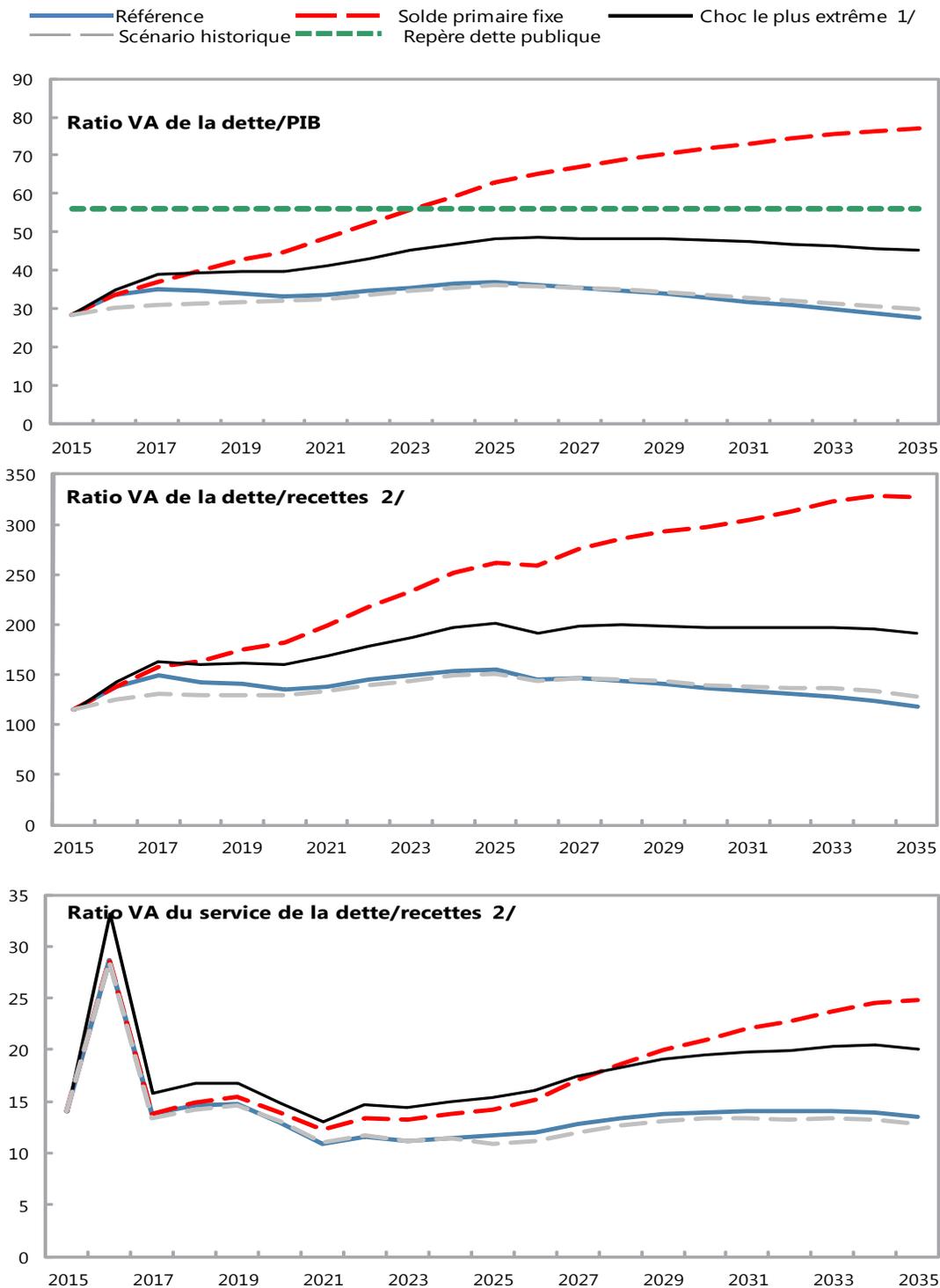
**Graphique 1. Niger -- Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État dans les scénarios alternatifs, 2015-35 1/**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2025 ou avant. Au graphique b., il correspond à un choc de dépréciation ponctuelle; au c., à un choc des exportations; au d., à un choc de dépréciation ponctuelle; au e., à un choc des exportations; et au f., à un choc de dépréciation ponctuelle.

**Graphique 2. Niger -- Indicateurs de la dette publique dans les scénarios alternatifs, 2015-35 1/**



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Tableau 1a. Niger -- Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2012-35 1/**

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne <sup>6/</sup> historique	Écart type <sup>6/</sup>	Projections						Moyenne 2015-2020	2025	2035	Moyenne 2021-2035
	2012	2013	2014			2015	2016	2017	2018	2019	2020				
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	<b>49.1</b>	<b>48.8</b>	<b>54.9</b>			<b>68.1</b>	<b>70.8</b>	<b>76.6</b>	<b>75.7</b>	<b>77.5</b>	<b>75.5</b>		<b>70.9</b>	<b>55.0</b>	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.0	22.6	27.0			33.0	41.6	43.0	43.7	44.7	44.5		48.1	35.1	
Variation de la dette extérieure	-0.7	-0.3	6.0			13.2	2.6	5.8	-0.9	1.8	-2.0		-1.0	-1.4	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-1.6	3.9	3.7			7.6	6.3	2.5	1.8	2.5	1.0		0.9	1.9	
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	<b>14.4</b>	<b>15.2</b>	<b>16.0</b>	<b>15.2</b>	<b>6.4</b>	<b>17.0</b>	<b>17.9</b>	<b>16.1</b>	<b>12.6</b>	<b>12.1</b>	<b>11.0</b>		<b>9.6</b>	<b>8.3</b>	9.2
Déficit de la balance des biens et services	17.3	16.8	19.1			20.3	20.5	18.0	14.9	14.5	11.1		9.6	8.7	
Exportations	21.7	23.2	20.0			18.7	18.7	20.3	23.5	23.2	24.6		23.6	25.6	
Importations	39.0	40.0	39.1			39.0	39.1	38.4	38.4	37.7	35.8		33.2	34.3	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4.7	-3.9	-4.8	-4.8	1.3	-3.6	-2.8	-2.5	-2.9	-2.7	-2.5		-1.9	-1.7	-1.9
<i>dont : officiels</i>	-3.3	-2.1	-2.3			-2.1	-1.3	-1.0	-1.4	-1.2	-1.0		-0.4	-0.2	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.7	2.3	1.7			0.3	0.3	0.6	0.6	0.3	2.4		2.0	1.3	
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	<b>-12.0</b>	<b>-8.3</b>	<b>-9.3</b>	<b>-8.8</b>	<b>6.0</b>	<b>-7.4</b>	<b>-9.1</b>	<b>-9.9</b>	<b>-6.2</b>	<b>-5.6</b>	<b>-5.1</b>		<b>-6.1</b>	<b>-4.5</b>	-5.4
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	<b>-4.0</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.0</b>			<b>-2.0</b>	<b>-2.5</b>	<b>-3.7</b>	<b>-4.6</b>	<b>-4.0</b>	<b>-5.0</b>		<b>-2.7</b>	<b>-1.9</b>	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.2			0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7		0.8	0.6	
Contribution de la croissance du PIB réel	-5.4	-2.1	-3.1			-2.7	-3.2	-4.4	-5.4	-4.7	-5.7		-3.5	-2.6	
Contribution des variations de prix et de taux de change	1.2	-1.1	-0.1			...	...	...	...	...	...		...	...	
<b>Résiduel (3-4) 3/</b>	<b>0.9</b>	<b>-4.2</b>	<b>2.4</b>			<b>5.6</b>	<b>-3.7</b>	<b>3.3</b>	<b>-2.7</b>	<b>-0.7</b>	<b>-3.0</b>		<b>-1.8</b>	<b>-3.3</b>	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	...	...	42.6			53.5	52.2	58.2	57.6	59.8	58.5		55.2	45.2	
En pourcentage des exportations	...	...	213.2			286.3	279.7	285.9	245.4	257.6	237.5		233.9	176.7	
<b>VA de la dette extérieure CGE</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>14.7</b>			<b>18.3</b>	<b>23.0</b>	<b>24.5</b>	<b>25.6</b>	<b>27.0</b>	<b>27.6</b>		<b>32.4</b>	<b>25.2</b>	
<b>En pourcentage des exportations</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>73.7</b>			<b>98.1</b>	<b>123.1</b>	<b>120.6</b>	<b>109.0</b>	<b>116.2</b>	<b>111.9</b>		<b>137.3</b>	<b>98.7</b>	
<b>En pourcentage des recettes publiques</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>81.7</b>			<b>98.3</b>	<b>123.4</b>	<b>127.7</b>	<b>127.3</b>	<b>131.7</b>	<b>129.7</b>		<b>149.6</b>	<b>118.1</b>	
<b>Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)</b>	<b>3.4</b>	<b>5.1</b>	<b>5.3</b>			<b>9.5</b>	<b>35.5</b>	<b>21.9</b>	<b>17.3</b>	<b>8.6</b>	<b>8.0</b>		<b>13.9</b>	<b>11.0</b>	
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)</b>	<b>0.4</b>	<b>2.4</b>	<b>2.3</b>			<b>6.4</b>	<b>27.4</b>	<b>5.3</b>	<b>4.4</b>	<b>4.1</b>	<b>3.9</b>		<b>7.2</b>	<b>9.8</b>	
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)</b>	<b>0.5</b>	<b>3.2</b>	<b>2.6</b>			<b>6.4</b>	<b>27.4</b>	<b>5.6</b>	<b>5.2</b>	<b>4.7</b>	<b>4.5</b>		<b>7.9</b>	<b>11.7</b>	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.2	0.6	0.6			0.8	1.2	0.9	1.0	0.9	0.9		1.1	2.1	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	15.1	15.5	10.0			3.8	15.3	10.3	13.5	10.3	13.0		10.6	9.7	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	11.8	4.6	6.9	6.0	3.8	4.4	5.0	6.9	7.7	6.7	8.0	6.5	5.2	4.9	5.1
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	-2.3	2.2	0.1	4.7	6.5	-14.8	2.7	2.6	2.7	1.8	1.9	-0.5	2.0	2.2	2.0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.4	0.4	0.4	1.2	1.1	1.1	1.1	1.2	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.1
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	13.4	14.3	-7.6	12.3	12.8	-16.9	7.8	19.5	27.7	7.4	17.0	10.4	6.6	7.8	7.5
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-10.8	9.6	4.7	15.1	17.5	-11.4	8.3	7.5	10.7	6.8	4.4	4.4	6.2	8.6	7.0
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	...	...	38.9	34.5	34.2	35.6	34.7	34.9	35.4	33.3	28.2	31.5
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	15.2	17.0	18.0	...	...	18.7	18.6	19.2	20.1	20.5	21.3	...	21.7	21.4	21.6
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.6	0.9	0.7	...	...	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	...	0.7	1.3	...
<i>dont : dons</i>	0.4	0.6	0.4	...	...	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	...	0.4	0.7	...
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.2	0.2	0.3	...	...	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	...	0.4	0.6	...
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/	...	...	...	...	...	8.2	11.0	6.1	5.9	5.6	4.9	...	3.8	3.0	3.5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/	...	...	...	...	...	71.0	51.6	64.6	65.7	63.8	63.8	...	56.0	58.0	58.6
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars)	7.0	7.5	8.0	...	...	7.1	7.7	8.4	9.3	10.1	11.2	...	16.0	32.0	...
Croissance du PIB nominal en dollars	9.3	6.9	7.0	...	...	-11.1	7.9	9.7	10.6	8.6	10.1	6.0	7.2	7.2	7.3
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	...	...	1.1	...	...	1.3	1.8	2.1	2.4	2.7	3.0	...	5.1	7.9	...
(VAT - VAT-1/PIBt-1 (en pourcentage)	...	...	...	...	...	2.6	6.6	3.6	3.5	3.6	3.3	3.9	2.9	0.9	1.9
Envois de fonds bruts des travailleurs (millions de dollars)	0.0	0.0	0.0	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	...	...	14.7	...	...	18.3	23.0	24.5	25.6	27.0	27.6	...	32.4	25.2	...
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	...	...	73.7	...	...	98.1	123.1	120.6	109.0	116.2	111.9	...	137.3	98.7	...
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	...	...	2.3	...	...	6.4	27.4	5.3	4.4	4.1	3.9	...	7.2	9.8	...

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p + g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Niger -- Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2012-35

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne <sup>5/</sup>	Écart type <sup>5/</sup>	Estimations					Projections			
	2012	2013	2014			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2015-20	2025	2035
<b>Dette du secteur public 1/</b>	26.1	27.1	35.8			43.1	52.1	53.5	52.8	51.9	50.2		52.8	37.7
<i>dont : libellée en devises</i>	21.0	22.6	27.0			33.0	41.6	43.0	43.7	44.7	44.5		48.1	35.1
		4.6	8.8			10.2	10.6	10.6	0.0	0.0	0.0			
Variation de la dette du secteur public	-2.9	1.1	8.7			7.3	9.0	1.4	-0.7	-0.9	-1.7		0.3	-1.5
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.3	0.9	8.8			8.0	4.2	0.6	-1.8	-1.9	-2.6		-1.1	-0.4
Déficit primaire	1.0	2.5	8.1	1.9	2.8	6.5	6.5	3.5	1.6	1.3	1.2	3.4	1.5	1.5
Recettes et dons	21.2	25.2	23.6			24.8	24.2	23.6	24.3	24.4	24.7		24.0	23.5
<i>dont : dons</i>	6.1	8.2	5.6			6.1	5.6	4.4	4.2	3.9	3.4		2.3	2.2
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.2	27.7	31.8			31.2	30.7	27.1	26.0	25.6	25.9		25.4	25.0
Dynamique automatique de la dette	-4.3	-1.7	0.7			1.5	-2.2	-2.9	-3.5	-3.1	-3.8		-2.6	-1.9
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.6	-1.3	-1.9			-1.1	-1.7	-3.1	-3.7	-2.8	-3.4		-2.1	-1.5
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-0.6	-0.2	-0.2			0.4	0.4	0.3	0.2	0.5	0.5		0.5	0.4
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-3.1	-1.1	-1.8			-1.5	-2.1	-3.3	-3.8	-3.3	-3.9		-2.6	-1.8
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.6	-0.4	2.6			2.6	-0.5	0.2	0.2	-0.3	-0.4		...	...
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites/conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	0.4	0.2	-0.2			-0.7	4.8	0.8	1.1	1.0	0.9		1.4	-1.1
<b>Autres indicateurs de viabilité</b>														
<b>VA de la dette du secteur public</b>	...	...	23.5			28.5	33.6	35.1	34.7	34.2	33.3		37.1	27.9
<i>dont : libellée en devises</i>	...	...	14.7			18.3	23.0	24.5	25.6	27.0	27.6		32.4	25.2
<i>dont : extérieure</i>	...	...	14.7			18.3	23.0	24.5	25.6	27.0	27.6		32.4	25.2
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette s. pub.)	...	...	...			...	...	...	...	...	...		...	...
Besoin de financement brut 2/	1.2	4.1	7.6			9.9	13.4	6.8	5.2	4.9	4.4		4.3	4.7
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	...	...	99.6			115.0	138.6	148.7	142.8	140.4	134.7		154.7	118.4
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	...	...	130.6			152.6	180.2	182.7	172.6	167.0	156.4		171.2	130.4
<i>dont : extérieure 3/</i>	...	...	81.7			98.3	123.4	127.7	127.3	131.7	129.7		149.6	118.1
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	0.7	6.0	-2.4			14.1	28.7	13.8	14.7	14.8	12.9		11.7	13.5
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	1.0	9.0	-3.1			18.7	37.3	17.0	17.8	17.6	15.0		12.9	14.9
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	3.9	1.5	-0.6			-0.8	-2.5	2.1	2.4	2.1	2.9		1.2	3.0
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>														
Croissance du PIB réel (en %)	11.8	4.6	6.9	6.0	3.8	4.4	5.0	6.9	7.7	6.7	8.0	6.5	5.2	4.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	0.0	0.0	0.0	1.4	1.4	1.7	1.7	1.6	1.6	1.4	1.4	1.6	1.5	1.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-3.6	2.8	3.5	-2.3	3.3	2.4	3.3	4.2	4.1	3.9	4.9	3.8	4.8	3.1
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréc.)	-3.3	-1.8	12.7	-0.6	8.6	10.1	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	5.7	-1.0	0.1	3.8	3.0	1.7	2.2	1.5	1.7	1.8	1.9	1.8	2.0	2.2
Croiss. dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, %)	29.7	30.5	22.4	8.3	13.4	2.7	3.2	-5.7	3.2	5.4	9.0	3.0	6.1	8.1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	...	...	...	...	...	38.9	34.5	34.2	35.6	34.7	34.9	35.4	33.3	28.2

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les données se rapportent à la dette extérieure et intérieure de l'administration centrale, à la dette des entreprises publiques et parapubliques, aux garanties accordées par l'État et aux dettes extérieures privées.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

**Tableau 2a. Niger -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2015-35**  
(En pourcentage)

	Projections							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	18	23	25	26	27	28	<b>32</b>	25
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	18	21	23	24	25	26	<b>34</b>	36
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2/	18	26	29	30	33	34	<b>43</b>	40
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	18	24	26	27	28	29	<b>34</b>	27
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 3/	18	24	29	29	30	31	<b>35</b>	25
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	18	24	27	28	29	30	<b>35</b>	27
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 4/	18	27	32	33	34	34	<b>37</b>	26
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	18	25	32	32	34	34	<b>38</b>	27
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/	18	33	34	36	37	38	<b>45</b>	35
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>								
<b>Scénario de référence</b>	98	123	121	109	116	112	<b>137</b>	99
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	98	112	111	101	107	105	<b>145</b>	140
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2/	98	142	142	130	141	138	<b>180</b>	155
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	98	124	120	107	114	110	<b>135</b>	97
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type, 2016-2017 3/	98	140	183	162	170	162	<b>191</b>	129
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	98	124	120	107	114	110	<b>135</b>	97
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart-type, 2016-2017 4/	98	145	159	140	146	138	<b>157</b>	101
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	98	136	170	149	157	149	<b>173</b>	115
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence, 2016 5/	98	124	120	107	114	110	<b>135</b>	97
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>								
<b>Scénario de référence</b>	98	123	128	127	132	130	<b>150</b>	118
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	98	112	118	118	121	121	<b>158</b>	167
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2/	98	142	150	151	160	159	<b>196</b>	185
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	98	127	136	134	139	137	<b>158</b>	125
B2. Croissance de la valeur des exportations, moyenne historique moins un écart-type, 2016-2017 3/	98	129	149	145	148	145	<b>160</b>	119
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	98	130	139	137	142	140	<b>161</b>	127
B4. Flux non générateurs d'endettement nets, moyenne historique moins écart-type, 2016-2017 4/	98	145	169	163	165	160	<b>171</b>	121
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	98	136	166	161	164	159	<b>174</b>	127
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de réf., 2016 5/	98	175	179	177	183	180	<b>208</b>	164

**Tableau 2a. Niger (fin) -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2015-35**  
(En pourcentage)

	Projections							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2035
<b>Ratio VA du service de la dette/exportations</b>								
<b>Scénario de référence</b>	6	27	5	4	4	4	<b>7</b>	10
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	6	27	5	4	4	4	<b>6</b>	9
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables, 2015-2035 2/	6	27	6	6	5	5	<b>11</b>	14
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	6	27	5	4	4	4	<b>7</b>	10
B2. Croissance de la valeur des exportations, moyenne hist. moins écart-type, 2016-2017 3/	6	30	7	6	6	6	<b>11</b>	13
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	6	27	5	4	4	4	<b>7</b>	10
B4. Flux non générateurs d'endettement nets, moyenne hist. moins écart-type, 2016-2017 4/	6	27	6	5	5	5	<b>10</b>	11
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	28	6	6	5	5	<b>10</b>	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de réf., 2016 5/	6	27	5	4	4	4	<b>7</b>	10
<b>Ratio VA du service de la dette/recettes</b>								
<b>Scénario de référence</b>	6	27	6	5	5	4	<b>8</b>	12
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	6	27	5	5	4	4	<b>7</b>	11
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables, 2015-2035 2/	6	27	7	6	6	6	<b>12</b>	17
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	6	28	6	6	5	5	<b>8</b>	13
B2. Croissance de la valeur des exportations, moyenne historique moins écart-type, 2016-2017 3/	6	27	6	6	5	5	<b>9</b>	12
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	6	29	6	6	5	5	<b>9</b>	13
B4. Flux non générateurs d'endettement nets, moyenne hist. moins écart-type, 2016-2017 4/	6	27	6	6	6	5	<b>10</b>	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	28	6	6	6	5	<b>10</b>	13
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de réf., 2016 5/	6	39	8	7	7	6	<b>11</b>	16
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé pour le financement résiduel (financement requis en sus du scénario de réf.) 6/	30	30	30	30	30	30	<b>30</b>	30
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans le scénario de référence.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

**Tableau 2b. Niger -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2015-2035**  
(En pourcentage)

	Projections							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	28	34	35	35	34	33	37	28
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	28	30	31	31	32	32	36	30
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015	28	34	37	40	43	45	63	77
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	28	34	36	36	36	36	46	55
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	28	35	39	40	40	40	48	45
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	28	32	35	34	34	33	37	28
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	28	32	34	34	34	34	40	35
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016	28	39	39	38	37	36	38	29
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016	28	40	42	41	40	39	42	31
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	115	139	149	143	140	135	155	118
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	115	125	131	129	130	129	151	128
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015	115	139	157	164	175	182	262	327
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	115	140	152	148	148	146	191	229
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	115	143	163	161	162	160	201	191
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	115	134	147	142	139	134	154	118
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	115	130	143	140	140	136	168	148
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016	115	159	166	157	152	145	158	122
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016	115	167	177	168	165	158	175	130
<b>Ratio du service de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	14	29	14	15	15	13	12	14
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	14	28	13	14	15	13	11	13
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015	14	29	14	15	15	14	14	25
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	14	29	14	15	15	13	13	19
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	14	29	15	16	16	14	13	18
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	14	29	14	15	15	13	11	13
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	14	29	14	15	15	13	12	15
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016	14	33	16	17	17	15	15	20
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016	14	29	15	16	15	13	14	15

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.

**Déclaration de Monsieur Ngueto Tiraina Yambaye  
Administrateur pour le Niger et de Monsieur Ousmane  
Mamadou, Conseiller à l'Administrateur pour le Niger  
30 novembre 2015**

Permettez-moi, au nom des autorités nigériennes, d'exprimer mes remerciements au Conseil d'administration et à la direction générale pour leur soutien constant aux efforts de la politique économique du Niger. Je souhaite aussi remercier les services du FMI pour le dialogue constructif qui s'est établi avec les autorités à Niamey dans le cadre des sixième et septième revues au titre de la FEC. En particulier, les autorités partagent l'analyse des services du FMI sur les politiques à court terme et la stratégie visant à améliorer la viabilité des finances publiques. Malgré les difficultés de la situation sécuritaire régionale, aggravées par l'effet de plusieurs autres chocs, notamment une évolution défavorable du prix des produits de base et une mauvaise production agricole, l'économie nigérienne a continué d'enregistrer une forte croissance, de 5,3 pour cent en moyenne entre 2013 et 2015, dans un contexte de faible inflation. Les perspectives économiques à moyen terme semblent encourageantes, et l'on prévoit un taux de croissance annuel du PIB de 6,9 pour cent sur la période 2016-20.

Cependant, à la suite d'attaques terroristes, les autorités ont été contraintes d'accroître les dépenses afin de renforcer la sécurité dans le pays et le long de ses frontières. Si l'on y ajoute les moyens nécessaires pour aider des réfugiés arrivés massivement, cette situation a exercé des pressions considérables sur le budget et a eu des effets négatifs sur la mise en œuvre du programme FEC. C'est pourquoi les objectifs de financements intérieurs nets et de réduction nette des arriérés à fin décembre 2014, ainsi que les critères relatifs aux financements intérieurs nets à fin juin 2015, n'ont pas été respectés. Des mesures correctrices ont depuis été prises pour améliorer la viabilité des finances publiques et, compte tenu des bons résultats macroéconomiques ainsi que de l'engagement des autorités à poursuivre résolument leur programme de réformes, les autorités demandent une dérogation pour le non-respect des critères de réalisation. Elles demandent également une extension de la période couverte par le programme FEC jusqu'au 31 décembre 2016, avec une augmentation de l'accès aux ressources représentant 62,5 pour cent de la quote-part, pour répondre à des besoins de balance des paiements plus élevés en raison de la situation sécuritaire et humanitaire.

**Évolution récente, perspectives, risques et résultats du programme**

L'économie nigérienne s'est développée en 2014 et a atteint un taux de croissance de 6,9 pour cent. D'après les prévisions, le taux de croissance devrait être de 4,4 pour cent en 2015, principalement du fait d'une baisse de la production agricole. Malgré les chocs, l'inflation a été maîtrisée. Elle a été négative (-0,9 pour cent) en 2014, et devrait être portée à 2,3 pour cent environ en 2015, principalement du fait d'une hausse des prix des produits alimentaires. Il faut cependant noter que le succès des programmes alimentaires du gouvernement a contribué à modérer les pressions sur la demande de produits alimentaires,

ainsi que l'effet de distorsion sur les prix provoqué par la perturbation des échanges sur la frontière avec le Nigéria au sud du pays.

En 2014, l'évolution de la situation budgétaire a provoqué une détérioration du déficit du solde de base, qui s'est établi à 6,6 pour cent du PIB, contre 2,1 pour cent en 2013. Cette détérioration s'explique par les pressions exercées sur les dépenses, dues essentiellement d'une part aux problèmes de sécurité, et d'autre part à des financements extérieurs insuffisants, aggravés par un recouvrement des recettes inférieur aux objectifs. Cependant, tenant compte des effets défavorables de ces politiques sur l'économie, les autorités ont pris plusieurs mesures correctrices, tant du côté des recettes que du côté des dépenses. On peut citer par exemple le renforcement des contrôles fiscaux et de la gestion des exonérations et le recouvrement des arriérés d'impôts. Par ailleurs, les autorités ont rigoureusement appliqué les procédures budgétaires et les mesures visant à mieux hiérarchiser certaines dépenses ou à y surseoir, notamment celles consacrées aux projets d'infrastructures. Enfin un volume important d'arriérés a été régularisé au premier semestre de 2015, et les autorités s'attendent à une amélioration du solde de base par rapport à 2014.

L'évolution de la situation sur le front monétaire en 2014 et 2015 reflète globalement la reprise économique mentionnée plus haut. Le crédit à l'économie a augmenté de 10,4 pour cent en 2014 et de 13,4 pour cent à fin juin 2015. Cette évolution positive est due au dynamisme des secteurs manufacturier, du commerce, des transports et des télécommunications.

En 2014 et 2015, le solde des transactions courantes révèle la vulnérabilité du Niger face aux chocs externes. Sous l'effet conjugué de la chute des cours des produits pétroliers et minéraux et de la solidité du dollar, les importations liées aux projets d'infrastructures ont augmenté, ce qui a entraîné une détérioration de 0,9 pour cent et de 1,5 pour cent du PIB, respectivement en 2014 et en 2015.

## **PERSPECTIVES ET RISQUES**

Les autorités nigériennes partagent les perspectives à moyen terme des services du FMI, ainsi que leurs projections de croissance économique. Bien que le pays soit confronté à un certain nombre de risques, les perspectives restent encourageantes grâce aux évolutions positives dans le secteur des ressources naturelles, à la production agricole irriguée dans le cadre de l'initiative 3 N et à la volonté des autorités de poursuivre résolument la mise en œuvre de leurs projets d'investissements publics dans les infrastructures, conformément aux priorités définies dans le DSRP et dans le Plan de développement économique et social (PDES).

Les autorités sont pleinement conscientes des défis de taille auxquels le pays est confronté, en particulier les risques liés à la situation sécuritaire régionale, à la baisse des cours du pétrole et de l'uranium et aux conditions climatiques. S'agissant de la situation sécuritaire, les autorités nigériennes considèrent que pour progresser dans ce domaine, il faut non seulement que chaque pays membre confronté à ces difficultés dans la région déploie des efforts au niveau interne, mais aussi que la communauté internationale apporte une aide coordonnée et rapide. En ce qui concerne la vulnérabilité chronique du Niger face aux chocs climatiques, les autorités estiment que le meilleur moyen de résoudre le problème de

l'insécurité alimentaire est d'intensifier les investissements dans l'agriculture et le capital humain, comme indiqué dans le PDES. S'agissant des risques dus à une poursuite de la baisse des cours du pétrole, les autorités n'ont pris que les décisions qui étaient à leur portée, qui ont consisté à adopter des mesures transitoires pour éviter une nouvelle détérioration de la situation financière du secteur.

### **Mise en œuvre du programme**

Comme indiqué dans le rapport, la mise en œuvre du programme a été freinée essentiellement par l'effet négatif de l'insécurité sur la mobilisation des recettes et l'insuffisance des financements extérieurs. Des progrès ont néanmoins été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes dans les domaines de la gestion de la dette et de la gestion des finances publiques, comme indiqué au paragraphe 14 du rapport. En particulier, des mesures visant à améliorer l'exécution du budget, gérer la dette, limiter les dépenses sur procédures exceptionnelles et ouvrir un compte unique du Trésor sont en cours de mise en œuvre.

### **A – Politique budgétaire**

Le cadre budgétaire de 2015 a été révisé afin de prendre en compte les dépenses supplémentaires destinées essentiellement à couvrir les conséquences des événements récents sur le front de la sécurité ainsi que le solde des arriérés de 2015, qui doit être réglé avant la fin de l'année. À cet effet, le solde budgétaire de base a été assoupli de 1,8 pour cent du PIB par rapport au programme initial. Pour 2016, les projections des autorités, qui visent un déficit budgétaire de base de 3,7 pour cent du PIB, contre 5,5 pour cent en 2015, montrent clairement leur détermination à corriger les déséquilibres budgétaires et préserver la viabilité de la dette. À cet égard, des mesures seront prises pour porter les recettes budgétaires de 17,2 pour cent du PIB en 2015 à 17,6 pour cent du PIB en 2016. À cet effet, les autorités appliqueront toutes les mesures de mobilisation des recettes envisagées décrites à l'encadré 1, en particulier la révision du code des douanes, la migration vers un nouveau système douanier automatisé (SYDONIA), le renforcement des contrôles fiscaux et des registres fiscaux à l'administration générale des impôts, la mise en place d'un serveur unique assurant l'interconnexion entre les bureaux, et un contrôle accru des exonérations et une limite aux niches fiscales à l'administration des douanes. Du côté des dépenses, les efforts ciblés visent à réduire les dépenses financées sur ressources intérieures de 1,7 pour cent du PIB. Les économies viendront des dépenses d'équipement et des dépenses courantes. Les autorités étudient différents moyens d'atteindre cet objectif, notamment l'abandon progressif de certains projets, le renvoi de quelques autres, une meilleure définition des priorités pour conserver les investissements essentiels et la mise en œuvre de mesures destinées à maîtriser la masse salariale.

### **B – Gestion des ressources naturelles**

Bien que les événements récents aient rendu la gestion des ressources naturelles beaucoup plus délicate, les autorités poursuivent leurs efforts en vue d'élargir la base d'exportation des produits miniers. Les exploitants miniers sont encouragés à se concentrer davantage sur l'exploration de ressources minérales autres que le pétrole et l'uranium. De plus, tous les exploitants devront prendre des dispositions pour verser d'avance un dépôt de garantie

auprès d'une banque locale afin de garantir le paiement de la prime de signature lorsque les permis d'exploitation sont délivrés. Dans le secteur de l'uranium, une nouvelle formule de calcul des prix a été adoptée, et il est convenu que les Nigériens interviennent davantage dans les entreprises minières. Dans le secteur du pétrole, la baisse de cours du pétrole et de la valeur du franc CFA ont exercé une pression sur le secteur et provoqué des pertes de la compagnie pétrolière publique. Les autorités, qui collaborent étroitement avec leurs partenaires, ont révisé leurs prix en diminuant le prix de vente du brut. D'autres propositions sont envisagées en vue de réduire les frais de fonctionnement des raffineries. Malgré les difficultés de la situation actuelle, qui devraient être temporaires, les autorités avancent dans la mise en œuvre de mesures destinées à faire du Niger un exportateur de pétrole brut d'ici à 2017. Des mesures prises précédemment, notamment les négociations avec les pays voisins et les dispositifs de financement de la construction de l'oléoduc, sont en cours d'application.

Quant à la nécessité d'assurer une transparence complète de l'exploitation des mines et du pétrole, les autorités placent parmi leurs premières priorités la dimension contrôle et comptabilité des activités dans le secteur des ressources naturelles. À ce sujet, elles accueillent avec satisfaction les recommandations des services du FMI sur la nécessité de renforcer le rôle de supervision de la société holding publique SOPAMIN, cette proposition étant conforme à la vision stratégique des autorités. Certaines mesures réglementaires ont déjà été prises à cet effet.

### **C – Gestion de la dette**

Les autorités nigériennes restent conscientes des conséquences de leurs décisions d'investissements sur la dynamique de la dette. À cet égard, elles accueillent avec un grand intérêt l'avis précieux et constant des services du FMI sur la nécessité d'adopter une démarche plus prudente, qui aide à conserver leur crédibilité tout en maintenant de bonnes relations avec les créanciers. À ce sujet, elles ont annulé l'émission d'obligations *sukuk* qui étaient prévue et un autre prêt non concessionnel. L'accent mis sur le renforcement du cadre budgétaire, ainsi que les efforts en cours en vue d'apurer les arriérés, obéissent à la nécessité d'éviter toute mesure qui pourrait conduire à un surendettement. Dans le droit fil des progrès signalés par les services du FMI, les autorités prennent des mesures visant à rédiger un plan d'emprunt à moyen terme avant juin 2016.

### **Réformes du secteur financier et du secteur des affaires**

Les autorités ont pris bonne note des progrès signalés au regard de l'indice sur la Pratique des affaires, et sont déterminées à supprimer les derniers obstacles qui entravent le développement du secteur privé. Le train de réformes envisagées par les autorités et indiquées au paragraphe 31 du document donne une indication du souhait des autorités de voir le secteur privé jouer un plus grand rôle au Niger. Le système financier est à la traîne par rapport aux systèmes financiers de la région, et à ceux d'Afrique subsaharienne. Les autorités sont conscientes du fait que le secteur financier revêt une importance fondamentale pour favoriser une croissance inclusive, et œuvrent à l'application des réformes visant à améliorer la profondeur financière et l'accès aux services financiers (paragraphe 35).

**Conclusion**

Les perspectives du Niger à moyen et long terme se sont nettement améliorées compte tenu des revenus attendus du développement du secteur des ressources naturelles. Des résultats importants ont été obtenus ces dernières années en termes de stabilité macroéconomique, de réduction de la pauvreté et d'autres indicateurs sociaux. Pour autant, des défis considérables subsistent, en particulier la nécessité de parvenir à une croissance durable, de réduire la pauvreté et de réaliser les objectifs de développement. Les autorités prennent des mesures pour relever ces défis, notamment en se penchant attentivement sur la mise en œuvre de réformes structurelles dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la gestion des ressources naturelles.

Compte tenu de la forte détermination affichée par les autorités et des mesures correctrices qu'elles ont prises, je sollicite l'appui des administrateurs en faveur des dérogations demandées et des décisions proposées.